

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Démission d'un député** (p. 2).
2. **Prise d'acte du dépôt d'une motion de censure** (p. 2).
3. **Questions du Gouvernement** (p. 2).

AVENIR DE FRANCE TÉLÉCOM (p. 4)

MM. Jacques Guyard, François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

SITUATION SOCIALE (p. 5)

MM. Michel Berson, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

MOUVEMENTS SOCIAUX (p. 5)

MM. Jean-Claude Gayssot, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

RECOURS AUX ORDONNANCES (p. 6)

MM. Patrick Braouezec, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL (p. 6)

MM. Pierre Gascher, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

TRANSPORTS DE SUBSTITUTION (p. 8)

MM. Christian Dupuy, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

RÉGIMES SPÉCIAUX DE RETRAITE (p. 8)

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

SERVICES PUBLICS (p. 9)

MM. Robert Galley, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

CONSÉQUENCES DES GRÈVES POUR LES ENTREPRISES (p. 10)

MM. Yvon Jacob, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LES GRÈVES (p. 10)

MM. Philippe Mathot, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

CONTRATS EMPLOI CONSOLIDÉS (p.)

MM. Pierre Cardo, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

CONTRIBUTION DE LA FRANCE À LA PAIX EN EX-YOUGOSLAVIE (p.)

MM. Daniel Picotin, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

4. **Eloge funèbre de Frédéric Jalton** (p. 11).

MM. le président, Alain Juppé, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 13)

M. le président.

5. **Discussion et vote sur une motion de censure** (p. 13).

MM. Laurent Fabius, Alain Juppé, Premier ministre ; le président,
Gilles de Robien,
Jacques Brunhes,
Jean-Pierre Chevènement,
André Fanton.

M. le Premier ministre.

Clôture de la discussion.

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 39)

MM. Didier Bariani,
Jean-Claude Lefort,
Jean Royer,
Gilles Carrez,
Didier Migaud.

VOTE PAR SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (p. 48)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

6. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 49).

7. **Demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 49).

8. **Dépôt d'un avis** (p. 49).

9. **Ordre du jour** (p. 49).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'informe l'Assemblée que j'ai pris acte au *Journal officiel* de ce jour de la démission de M. Franck Borotra, député de la deuxième circonscription des Yvelines.

2

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. Conformément à l'article 153 du règlement, je porte à la connaissance de l'Assemblée que j'ai reçu, le 2 décembre 1995 à vingt-trois heures trente, une motion de censure déposée par M. Laurent Fabius et soixante-trois membres de l'Assemblée (1) en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La motion de censure a été notifiée au Gouvernement et affichée.

La discussion et le vote de cette motion de censure auront lieu, conformément à la décision de la conférence des présidents, cet après-midi, après les questions au Gouvernement et l'éloge funèbre de notre collègue Frédéric Jalton.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

(1) MM. Fabius, Chevènement, Andy, d'Attilio, Ayrault, Balligand, Annette, Bartolone, Bataille, Bateux, Beauchaud, Michel Berson, Bois, Bonrepaux, Boucheron, Boulaud, Braine, Laurent Cathala, Charles, Darsières, Mme David, MM. Davoine, Defontaine, Derosier, Destot, Dray, Ducout, Dupilet, Durieux, Emmanuelli, Fauchoit, Filleul, Floch, Fromet, Garmendia, Gata, Glavany, Guyard, Idiart, Serge Janquin, Josselin, Kucheida, Labarrère, Le Déaut, Le Pensec, Le Vern, Malvy, Masse, Mathus, Mexandeu, Michel, Didier Migaud, Mme Neiertz, MM. Quilès, Rodet, Mme Royal, MM. Saumade, Sarre, Sicre, Schwartzberg, Mme Taubira-Delannon, MM. Tirolien, Vaillant, Zuccarelli.

AVENIR DE FRANCE TÉLÉCOM

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

Vous avez, monsieur le ministre, annoncé jeudi dernier à Washington que le Gouvernement prendrait au début de 1996 sa décision quant au changement de statut de France Télécom et qu'il mettrait sur le marché de 20 à 49 p. 100 du capital de France Télécom, avant ou après la privatisation de Deutsche Telekom, prévue pour la fin de l'année prochaine. Il s'agit là d'informations importantes que l'opinion américaine a été probablement charmée de recevoir avant nous. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Borotra, ministre de l'industrie, a quant à lui indiqué tout à la fois qu'il n'y avait pas l'ombre d'une divergence entre vous mais qu'il fallait laisser du temps au temps.

S'agissait-il pour vous de faire plaisir aux Américains, ou était-ce une nouvelle erreur de communication, comme celles qui ont déjà valu à France Télécom trois présidents en quinze jours ? Voilà, en tout cas, qui est contradictoire avec la méthode prônée par l'ensemble du Gouvernement pour préparer le vote de la loi sur les télécommunications, prévue au printemps prochain : la concertation devait être menée ici même et avec l'ensemble des personnels concernés. C'est, me semble-t-il, faire preuve de mépris à l'égard du Parlement et des personnels, qui se voient mis devant le fait accompli, et de surcroît depuis l'étranger. C'est enfin une véritable provocation, alors que la grève s'élargit aux personnels de France Télécom, légitimement furieux devant les problèmes non réglés à l'heure de cette déclaration.

L'ouverture du capital en particulier obligera, nous le savons, à régler des problèmes de retraite, actuellement couverts par le budget de l'Etat ; or, sur ce point, les personnels n'ont aujourd'hui pas la moindre information quant à leur sort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, qu'il s'agisse de France Télécom ou des autres entreprises publiques, le Gouvernement entend d'abord maintenir et moderniser le service public, dans l'intérêt de tous les usagers.

Pour ce qui concerne France Télécom, le maintien du service public passe par l'évolution de l'entreprise, pour deux raisons : d'abord à cause de l'évolution des technologies, qui ne vous a pas échappé ; ensuite parce que, voilà déjà près de trois ans, les pays membres de l'Union européenne, à l'unanimité et quelle qu'ait été la couleur politique de leurs gouvernements, ont décidé d'ouvrir le marché des télécommunications à la concurrence à

compter du 1^{er} janvier 1998. Allons-nous laisser France Télécom sans défense? Monsieur le député, nous ne ferons pas ce que vous avez fait il y a dix ans (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) en laissant procéder à l'ouverture du marché des transports aériens sans transformer l'entreprise Air France et lui donner les moyens d'affronter la concurrence! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'adapter à la concurrence, pour France Télécom, suppose deux choses. D'abord, nouer des alliances internationales. Je me suis rendu il y a quelques semaines à Bruxelles pour soutenir l'alliance France Télécom - Deutsche Telekom et j'ai obtenu gain de cause.

M. Jean-Claude Lefort. Vive l'Europe!

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je suis également allé à Washington pour soutenir l'alliance entre France Télécom et le troisième opérateur des Etats-Unis, et je suis convaincu qu'avant la fin de l'année nous obtiendrons gain de cause.

Ensuite, le changement de statut de l'entreprise. La position du Gouvernement sur ce sujet n'a pas varié. Le Premier ministre l'a présentée aux Français il y a trois mois. Elle reste articulée autour de trois principes: premièrement, l'ouverture du capital de France Télécom devra avoir lieu avant le 1^{er} janvier 1998. Deuxièmement, l'entreprise restera majoritairement entre les mains de l'Etat. Troisièmement, les personnels de France Télécom resteront fonctionnaires d'Etat.

Nous avons déjà décidé du calendrier de la loi de réglementation des télécommunications, qui viendra bientôt devant le Parlement. Celui du changement de statut dépend des réformes internes à l'entreprise et il fera l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales.

Monsieur le député, le Gouvernement se bat pour les services publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pour les télécommunications, les services publics, cela signifie ouvrir au plus grand nombre de Français des technologies dont ils sont aujourd'hui privés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. Zéro!

M. Michel Fromet. Ça sonne faux!

SITUATION SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le Premier ministre, pour le troisième mois consécutif, le chômage vient d'augmenter, en particulier le chômage des jeunes.

M. Henri-Jean Arnaud et M. Louis de Broissia. A qui la faute?

M. Michel Berson. Et si le chômage de longue durée a diminué, c'est dans une large mesure parce que vous avez sorti des statistiques des chômeurs de longue durée ceux qui effectuent de petits boulots. Parallèlement, le pouvoir d'achat des salariés a régressé et la consommation des

ménages s'est effondrée. C'est là, monsieur le Premier ministre, le résultat de vos choix politiques qui, depuis sept mois, sont mauvais. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri-Jean Arnaud. Et vous, qu'avez-vous fait pendant quatorze ans?

M. le président. Je vous en prie! Un peu de calme!

M. Michel Berson. Ils sont mauvais parce qu'ils sont économiquement inefficaces et socialement injustes. Hausse de la TVA, de la CSG, du forfait hospitalier, du prix de l'essence, gel des salaires de la fonction publique et des allocations familiales...

M. Louis de Broissia. N'importe quoi!

M. Michel Berson. Toutes ces ponctions brutales vont à l'encontre de ce dont l'économie française a besoin et vont par conséquent encore aggraver les déficits et le chômage.

Monsieur le Premier ministre, vous avez perdu la confiance des Français parce que vous les avez trompés. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous avez perdu la confiance des jeunes, inquiets pour leur avenir, la confiance des salariés, inquiets pour leur retraite. Monsieur le Premier ministre, allez-vous enfin changer de politique? (« Non! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Un peu de calme!

M. Michel Berson. Etes-vous vraiment décidé à réduire la fracture sociale et à alléger la facture fiscale, comme le Président de la République s'y était engagé? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Berson, par ces temps d'interrogations et de doutes, il est facile de faire des amalgames et de brouiller un peu plus encore les messages dont les Français ont besoin,...

M. François Rochebloine. Très bien!

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... c'est-à-dire les messages de vérité.

Vous m'avez d'abord interrogé sur les problèmes du chômage. Certaines difficultés tiennent, vous l'avez vu, non seulement à la conjoncture française, mais aussi à la conjoncture européenne; vous n'avez qu'à regarder ce qui se passe chez nos voisins. Au demeurant, monsieur Berson, vous avez tort de sous-estimer l'intérêt que représente la diminution du nombre de chômeurs de longue durée.

M. François Rochebloine. Très bien!

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est un indicateur tout à fait important, qui montre que la lutte contre l'exclusion, notamment à travers le CIE, est en train de porter des fruits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, monsieur Berson, vous avez évoqué le problème des jeunes. Nous en sommes très conscients. Si je dois, à la demande du Premier ministre, venir devant vous pour

mettre au point le financement de l'apprentissage, qui se développe, et vous présenter certaines mesures nouvelles pour les contrats emplois consolidés, c'est précisément parce que nous faisons de la lutte contre le chômage des jeunes une priorité absolue.

Pour le reste, monsieur Berson, un débat de censure est prévu tout à l'heure : vous aurez l'occasion d'y formuler vos propositions. Malheureusement, je crains qu'elles ne soient pas au rendez-vous et que vous ne démontrerez, une fois encore, qu'il n'y a pas d'alternative à la politique courageuse menée par Alain Juppé et son gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Claude Lefort. Il y en a une, justement !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

MOUVEMENTS SOCIAUX

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaysot.

M. Jean-Claude Gaysot. Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs, ils sont des millions, plus de deux millions...

M. Alain Juppé, Premier ministre. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Claude Gaysot... à lutter aujourd'hui, par la grève et la manifestation *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*, contre vos plans concernant la sécurité sociale, la SNCF, les régimes particuliers de retraite, les services publics, les statuts. Allez-vous enfin écouter l'immense protestation qui monte du pays tout entier, chez les salariés, actifs et retraités, et la jeunesse ? Ils ne font pas grève par plaisir. Ce ne sont ni des nantis, ni des égoïstes, ni des ringards, n'est-ce pas, monsieur le président de l'Assemblée nationale ?

M. Henri-Jean Arnaud. Ce sont des manipulés !

M. Jean-Claude Gaysot. En se défendant, c'est aussi l'intérêt général et l'avenir de la France qu'ils défendent.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ils défendent surtout leur fonds de commerce !

M. Jean-Claude Gaysot. Ils le font avec d'autant plus de force qu'ils ont le sentiment d'avoir, une nouvelle fois, été trompés !

M. Jean-Claude Lefort. C'est plus qu'un sentiment !

M. Jean-Claude Gaysot. La morale, en politique, c'est de ne pas faire le contraire de ce pour quoi on a été élus.

M. Charles Ehrmann. Vous êtes bien placé pour le dire !

M. Louis de Broissia. Et Mitterrand ?

M. Jean-Claude Gaysot. Peut-être cette phrase vous rappelle-t-elle quelque chose, monsieur le Premier ministre, puisqu'elle est de vous ! C'était, il est vrai, en 1990, lorsque vous vous opposiez à l'instauration de la CSG.

Contrairement à ce que vous prétendez, tous ceux qui luttent avec tant de détermination et d'unité, tous ceux qui les comprennent en dépit des difficultés, ont bien vu

ce que vous voulez faire. Les assurés sociaux savent bien que ce qui est en cause, ce sont les principes fondateurs de solidarité et de justice de la sécurité sociale.

M. Henri-Jean Arnaud. C'est faux !

M. Jean-Claude Gaysot. Ils ne veulent pas, ni pour eux ni pour leurs enfants, qu'elle soit démantelée.

Les cheminots savent bien que votre contrat de plan est destructeur, non seulement pour leurs droits et pour leur emploi, mais aussi pour le service public.

M. le président. Il faudrait poser votre question, monsieur Gaysot !

M. Jean-Claude Gaysot. Les uns et les autres font des propositions de réforme positives : par exemple, faire cotiser les revenus financiers au même taux que les salaires rapporterait 77 milliards à la sécurité sociale. Ils ont des propositions aussi pour la SNCF. Monsieur le Premier ministre, allez-vous entendre le mouvement social, allez-vous retirer vos projets *(« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* et engager des négociations sur de nouvelles bases ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Un député socialiste. Il est épuisé !

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Rassurez-vous : on ne s'use pas quand on fait des choses auxquelles on croit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Ehrmann. C'est vrai !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le député, si nous décidons aujourd'hui de toutes ces adaptations dont nous ne sous-estimons pas le caractère parfois pénible et douloureux pour ce pays, c'est parce que, si nous ne le faisons pas aujourd'hui, elles seront encore plus douloureuses demain.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Notre devoir, c'est de les faire en temps utile parce qu'elles ont trop tardé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Que se passerait-il si demain le Gouvernement renonçait à ses projets ?

M. Didier Migaud. Ça irait mieux !

M. François Rochebloine. Démago ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce serait toute une série de chances qui s'éloigneraient. D'abord, pour le Parlement, la chance de pouvoir enfin avoir un débat clair sur les grandes orientations de notre système de soins...

Mme Martine David. Avec les ordonnances ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... l'occasion aussi, perdue sinon, de se prononcer sur notre sécurité sociale.

M. Jean-Pierre Balligand. Pas avec les ordonnances !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce serait – et j'appelle votre attention sur ce point, si vous voulez bien me laisser répondre – pour un certain

nombre de Français qui ont aujourd'hui des difficultés pour accéder aux soins, la possibilité d'y avoir droit, puisque l'un des fondements de cette réforme, c'est justement la mise en place d'une sécurité sociale universelle...

M. Christian Bataille. A deux vitesses !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... d'une couverture pour tous, y compris pour les moins favorisés qui aujourd'hui n'y ont pas accès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce serait enfin l'espérance d'un système de soins de meilleure qualité pour tous, grâce à l'effort de chacun pour éviter les gaspillages et les abus.

M. Christian Bataille. Arrêtez les sermons !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce serait enfin, pour la politique familiale, la possibilité de moyens nouveaux qui nous permettraient de nous adapter aux besoins des familles de demain.

Toutes ces chances, de nombreux Français les attendent. Nous n'avons pas le droit de les en priver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

RECOURS AUX ORDONNANCES

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le président, je n'ai pas, vous le savez, un goût particulier pour ces séances, plus proches de la gesticulation médiatique que d'un véritable travail parlementaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Patrick Braouezec. En voilà la démonstration !

Monsieur le Premier ministre, aujourd'hui encore, des centaines de milliers de personnes sont dans la rue. Depuis plusieurs semaines, les salariés et les étudiants se mobilisent pour exiger du Gouvernement le retrait de projets néfastes pour l'avenir du pays. Cette mobilisation unitaire se manifeste, entre autres, contre votre plan de réforme de la protection sociale.

Alors que le conflit ne cesse de s'étendre, le Gouvernement a choisi de camper sur sa position. Les propos des membres du Gouvernement depuis plusieurs jours sont en effet sans équivoque : s'il est éventuellement question de dialoguer avec les syndicats, il ne saurait pour vous être question de négocier avec eux.

Il n'est pourtant plus possible, monsieur le Premier ministre, de faire fi du mécontentement grandissant de l'opinion publique, qui soutient dans sa majorité des mouvements sociaux malgré les désagréments qu'ils engendrent, sauf à prendre une lourde responsabilité dans le conflit actuel. C'est malheureusement ce que vous vous apprêtez à faire. La réduction de la fracture sociale n'est visiblement plus d'actualité et l'attitude du Gouvernement contribue à jeter de l'huile sur un feu déjà bien vif.

Alors que les salariés souhaitent être entendus, vous allez demander au Parlement d'habiliter le Gouvernement à légiférer par ordonnances pour mettre en œuvre une réforme de la protection sociale qui suscite émotion, colère et révolte. En procédant de la sorte, vous allez signifier votre refus d'entendre la voix des citoyens comme celle de la représentation nationale. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le Premier ministre, de renoncer à la procédure des ordonnances pour légiférer en lieu et place du Parlement sur la réforme de la protection sociale, et de retirer le texte permettant cette habilitation.

Allez-vous entendre les salariés, les retraités, les étudiants en lutte et entreprendre des négociations avec l'ensemble des partenaires concernés ? Il est temps de travailler, dans la concertation, à une véritable réforme de la protection sociale qui s'attaquerait aux causes profondes des déficits,...

M. le président. Monsieur Braouezec, il faut poser votre question.

M. Patrick Braouezec. ... et l'utilisation de l'argent à des fins spéculatives n'en est pas une des moindres.

M. le président. Monsieur Braouezec, n'oubliez pas de poser votre question !

M. Patrick Braouezec. N'oublions pas que la dette des entreprises vis-à-vis de notre sécurité sociale dépasse les 90 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Braouezec, ne comptez pas sur nous pour renoncer au dialogue : il continuera !

M. Jean-Claude Lefort. Négociez plutôt !

M. Jean-Pierre Balligand. Le dialogue avec qui ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ne comptez pas sur nous, non plus, pour renoncer à la réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

M. le président. La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Il y a quelques jours, le Premier ministre a présenté un plan en faveur des PME-PMI qui a été unanimement salué par les responsables de ce secteur ainsi que par tous les élus ruraux qui, comme moi, se désespèrent de voir les campagnes perdre leurs petits commerces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) dont une des fonctions est de maintenir un tissu économique et social fort, favorisant le maintien sur place de la population.

Cette disparition est due pour partie à l'extension ou à la création de grandes surfaces dont on ne maîtrise pas, comme il conviendrait, les stratégies de développement.

M. Daniel Pennec et M. Henri de Richemont. Très bien !

M. Pierre Gascher. Alors qu'avant la loi du 29 janvier 1993, les représentants du commerce et de l'artisanat disposaient de neuf sièges sur un total de vingt au sein des commissions départementales d'équipement commercial, à l'heure actuelle ils n'en ont plus que deux sur sept, niveau de représentation qui enlève toute marge de négociation.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, d'ores et déjà nous indiquer si la réforme de leur composition, souhaitée par M. le Premier ministre, donnera à ces commissions une représentation qui fasse plus de place à l'équité et qui y rétablisse une véritable parité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, la réforme pour un nouveau paysage commercial proposée par M. le Premier ministre dans le plan « PME pour la France » est fondée sur le principe du retour à l'équilibre commercial. En effet, un grand nombre de dysfonctionnement ont déséquilibré l'exercice du commerce dans ce pays. Tant sur le terrain de la concurrence – où nous voyons s'exercer partout des abus de position dominante – que sur le terrain de l'urbanisme commercial, il est donc nécessaire de revenir à l'équilibre.

Depuis 1993, la commission départementale d'équipement commercial, dans sa nouvelle formule, avait permis une plus grande efficacité. Cependant, vous soulignez, à juste titre, monsieur le député, que les représentants professionnels sont minoritaires dans le processus de décision. Le Premier ministre souhaite donc, dans le cadre de cette réforme, qu'on revienne à un équilibre de la représentation des élus, d'une part, et des professionnels d'autre part, dans la commission départementale d'équipement commercial. Pour une politique équilibrée, il faut un instrument équilibré !

Deux solutions s'offraient à nous : soit augmenter la représentation commerciale – ce qui pouvait poser problème eu égard à la diversité des représentations et surtout risquait d'alourdir les processus – soit, plus simplement, alléger le dispositif et faire en sorte que la commission soit composée de trois élus et de trois professionnels, deux issus des chambres consulaires – chambre de métier, chambre de commerce – plus un représentant des consommateurs. Dans cette dernière hypothèse, la représentation nationale aurait à s'interroger sur le sens qu'aurait un vote à trois contre trois. S'il signifie une réponse négative, alors l'urbanisme commercial sera vraiment maîtrisé dans ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

TRANSPORTS DE SUBSTITUTION

M. le président. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Monsieur le ministre, la France est paralysée par des mouvements de grève qui se prolongent et causent de plus en plus de difficultés à des millions de nos compatriotes qui ne peuvent plus se déplacer pour se rendre à leur travail. Je pense aussi aux malades, aux personnes sous dialyse qui doivent se rendre trois fois par semaine à l'hôpital, ou encore aux femmes enceintes bloquées dans les embouteillages. La situation est particulièrement dramatique en Ile-de-France, où l'on frôle l'asphyxie.

Les collectivités locales et l'Etat ont décidé de mettre en place des modes de transport de substitution en attendant que les fils du dialogue avec les grévistes aient pu être renoués.

Monsieur le ministre, pouvez-vous faire le point sur les moyens de transport permettant aux Franciliens de se déplacer en attendant le dénouement espéré des conflits actuels ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous avez parfaitement raison : les habitants de la région Ile-de-France qui veulent travailler connaissent des conditions extrêmement difficiles et pénibles. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé, sur instruction du Premier ministre, dès dimanche, de mettre en place un système de dépannage et d'assistance, qui est fondé sur une base contractuelle. Depuis quarante points de départ de la région Ile-de-France, des autocars devaient converger vers treize terminus à l'intérieur de Paris. Nous avons augmenté le nombre des points de départ. Ils sont désormais au nombre de cinquante. Hier soir, 360 bus fonctionnaient ; ce matin, il y en avait 720. Le Syndicat des transports parisiens reste à l'écoute et toutes les propositions qui lui sont faites sont examinées. C'est ainsi que, ce matin, nous avons ouvert une nouvelle ligne à partir de Choisy-le-Roi.

A l'heure actuelle, nous étudions la possibilité de retarder les départs de Paris vers la banlieue.

Les navettes de bateaux-bus que nous avons mises en place rendent de très nombreux services, à tel point que nous allons augmenter leur nombre ainsi que celui des bateaux qui passera de huit à quinze. Les trajets, initialement prévus de Bercy à la Maison de la Radio, ont été étendus d'Alfortville à Saint-Cloud et nous étudions la possibilité de les prolonger jusqu'au pont du Suresnes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Michel. Ridicule ! A pied, à cheval ou en voiture !

RÉGIMES SPÉCIAUX DE RETRAITE

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Mes chers collègues, nous avons été sans doute un certain nombre à recevoir pendant le week-end des délégations de salariés du secteur

public. Et j'ai été frappée par le décalage entre les inquiétudes qu'ils exprimaient et la réalité du plan de sauvetage de la protection sociale que vous nous aviez présenté le 15 novembre, monsieur le Premier ministre.

Ainsi, une délégation de cheminots m'a exposé leurs craintes de voir disparaître le statut particulier et leur régime spécifique de retraite, alors que nous avons entendu M. Bernard Pons nous assurer, ici même, le 29 novembre qu'il n'était pas question de casser le statut particulier des travailleurs de la SNCF, ni de revenir sur le régime spécial de leur retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais quand on écoute M. Gayssot, on commence à comprendre d'où vient la désinformation ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'aimerais, monsieur le Premier ministre et je crois que ce n'est pas inutile, que vous redissiez une fois de plus ce que vous voulez faire des régimes spéciaux de retraite de la fonction publique et quelles missions vous avez confiées à la commission Le Vert. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. On vous plaint, monsieur le ministre !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, un peu de calme !

M. Jean-Pierre Michel. Vous croyez que la rue est calme, monsieur le président ?

M. le président. Monsieur Michel, je vous en prie ! Seul M. Barrot a la parole.

M. Jacques Barrot, *ministre du travail et des affaires sociales.* Monsieur Michel, vous êtes là, non pas pour manifester, mais pour légiférer !

M. Jean-Claude Gayssot. Nous sommes à l'écoute des manifestations !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Madame Bachelot me donne l'occasion de préciser que si le problème des régimes spéciaux n'a pas été inclus dans la loi d'habilitation, c'est précisément parce que ce problème ne sera pas traité par voie d'ordonnance. Voilà une première vérité qu'il faut marteler. (« Très bien ! » *sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Si le Gouvernement avait voulu faire un mauvais coup, si tant est qu'il ait voulu le faire (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), il aurait sûrement fait usage d'une loi d'habilitation à cet effet. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés socialistes. L'aveu !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mais il a été clair : il n'a pas voulu utiliser la voie des ordonnances sur un dossier qui doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Et je me réfère aux propos du Premier

ministre, installant la commission Le Vert : « voir clair, dialogue ouvert et approfondi, préparation des évolutions progressives. »

M. Didier Mathus. Assez d'eau bénite !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Madame Bachelot, la commission Le Vert doit travailler en toute indépendance...

M. Jean-Pierre Kucheida. Ce n'est pas le sujet !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... sans aucune sorte de précécision.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation a reçu, hier, longuement, les organisations de fonctionnaires...

Un député du groupe socialiste. Pour l'homélie ou pour l'absoute ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et leur a rappelé que la commission Le Vert avait pour mission de mettre les choses à plat...

Un député du groupe socialiste. C'est réussi !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... d'établir un diagnostic...

M. Christian Bataille. Il est inutile !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et de faire un état des lieux.

Et il a rappelé qu'une fois cet état des lieux établi une grande place serait faite à la concertation, aux discussions...

M. Christian Bataille. On vous attend !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... car l'objectif – vous l'avez dit, madame, et je voudrais le redire (« Amen ! » *sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) – ce n'est pas de remettre en cause ces régimes spéciaux...

Un député du groupe socialiste. Des mots !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... mais de les consolider ; ce n'est pas de les aligner sur un autre régime, mais de garder leur logique et, dans leur logique, de les adapter avec toute la progressivité nécessaire.

Dans les régimes complémentaires de répartition, les partenaires sociaux procèdent de la même manière. Le Gouvernement ne fait, dans ce domaine, que ce qui a toujours été fait en matière de retraite : établir le diagnostic et, après concertation, ...

M. Christian Bataille. Jésuite !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... envisager les adaptations à consentir.

Par conséquent, il faut, même si tout cela fait l'objet de beaucoup de désinformation, rassurer les responsables des régimes spéciaux. Ce que nous voulons, c'est les aider à les consolider et non pas, contrairement à ce que prétendent tous les mensonges qui sont aujourd'hui diffusés, mettre en cause ces régimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Tartuffe !

SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le Premier ministre, parmi les contre-vérités – M. Jacques Barrot disait tout à l'heure les mensonges – qui alimentent l'inquiétude des salariés, la plus ahurissante est celle qui consiste à affirmer que le service public est menacé. C'est d'ailleurs un singulier paradoxe que d'entendre des dirigeants syndicaux invoquer dans ce sens le rapport Borotra, alors que celui-ci a précisément pour objet de défendre le service public contre une politique dogmatique de libéralisation qui, pour certains de nos partenaires, serait la clé du succès de l'Europe.

Bien au contraire, le projet de résolution établi par notre collègue M. Jacques Vernier, ayant pour but de promouvoir les chances de nos entreprises publiques, est là pour affirmer l'intérêt national supérieur représenté par ce secteur auquel, il faut le dire, les Français sont particulièrement attachés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous exprimer clairement devant la représentation nationale que vous êtes, quoi qu'il arrive, décidé à préserver ou, mieux encore, à conforter le service public à la française? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, il est assez ahurissant, en effet, d'entendre dire que le Gouvernement mettrait en cause les services publics.

M. Paul Mercieca. Eh oui !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. L'engagement du Gouvernement a été clair : il n'y aura pas de démantèlement du service public ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Pas d'un seul coup !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Pourquoi dès lors les services publics font-ils l'objet d'un débat ? Il y a plusieurs raisons : d'abord, l'existence de déficits et d'un niveau d'endettement qui mettent en cause la survie de certaines entreprises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Un député du groupe communiste. C'est faux !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Ensuite, la pression de Bruxelles...

M. André Fanton. Très juste !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... en faveur d'une déréglementation dont le Gouvernement ne veut pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Par ailleurs, l'évolution technique fait que les services publics ne sont plus abrités par les monopoles qui ne constituent plus guère qu'une ligne Maginot.

M. Ladislas Poniatowski. Absolument !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Enfin, les services publics ont du mal à se réformer de l'intérieur.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Dès lors, la réponse est simple. Parce que nous sommes attachés aux services publics, nous n'avons pas d'autre solution que de leur permettre de s'adapter aux réalités du temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La position du Gouvernement est la même pour les services publics que pour la protection sociale. Si nous voulons défendre la protection sociale, il faut la réformer, sans quoi elle est condamnée. Et parce que nous voulons la réformer, nous engageons sa transformation.

Dans le domaine des services publics, c'est la même chose.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Parce que nous voulons maintenir les services publics, il faut les adapter, les transformer et leur permettre d'évoluer.

Et tous ceux qui, dans cet hémicycle ou ailleurs, passent leur temps à prôner l'immobilisme, le refus du changement et de la transformation, portent des coups mortels aux services publics ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Si vous voulez défendre le service public, mesdames et messieurs les députés, aidez-le à évoluer !

EDF, la SNCF et La Poste constituent le noyau dur des services publics. Nous sommes décidés à maintenir le statut de ces entreprises et à refuser, sous quelque forme que ce soit, leur privatisation.

Deux autres entreprises, Gaz de France et France Télécom, François Fillon l'a rappelé tout à l'heure, sont confrontées à la concurrence internationale. Notre devoir est de leur donner les moyens de devenir et de rester des opérateurs de dimension mondiale.

M. Didier Boulaud. Vous êtes des casseurs !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est en choisissant cette voie qu'on défendra effectivement les services publics. Nous y sommes d'autant plus attachés que, avec l'école, la protection sociale et l'aménagement du territoire, les services publics constituent le fondement du pacte républicain. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. Vous en êtes les fossoyeurs !

M. Pierre Mazeaud. Voilà un grand ministre !

CONSÉQUENCES DES GRÈVES POUR LES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Christian Jacob.

M. Yvon Jacob. Monsieur le président, mon prénom est Yvon. Christian Jacob nous rejoindra la semaine prochaine car il sera élu lors de l'élection partielle qui va se dérouler dimanche prochain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Les grèves des services publics, en particulier de La Poste et de la SNCF, sont en train de causer de graves préjudices aux entreprises et en particulier aux plus petites. Nombre d'entre elles ne peuvent plus livrer, certaines recevoir leurs règlements, et d'autres ont d'ores et déjà été obligées de mettre une partie de leur personnel au chômage technique.

Dès la semaine prochaine, ces mêmes entreprises vont devoir faire face à leurs échéances ordinaires, bien entendu, mais aussi payer l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle.

Le Gouvernement accepterait-il de renoncer à la majoration de retard de 10 p. 100 pour les entreprises qui ne pourraient pas remplir leurs obligations fiscales le 15 décembre ?

M. Didier Boulaud. Vous êtes député ou PDG ?

M. Yvon Jacob. Prévoit-il d'autres mesures de soutien pour éviter que la grève du secteur public ne crée de nouveaux chômeurs dans les PME françaises ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget. Monsieur le député, vous avez raison d'insister sur les conséquences économiques négatives de la poursuite de la grève de certains services publics.

M. Jean-Claude Lefort. La faute à qui ?

M. le ministre délégué au budget. ... pour un grand nombre de nos entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et toutes celles, qu'il s'agisse d'entreprises de production ou de commerce, qui réalisent une grande partie de leurs bénéfices pendant cette période de l'année.

M. Yves Nicolin. Il faut que cela cesse !

M. le ministre délégué au budget. C'est la raison pour laquelle des services de remplacement, en matière de transports et de poste, ont été mis en place, et nous allons étudier le problème posé par les échéances fiscales que vous venez d'évoquer.

Comme on ne peut pas mesurer encore les conséquences exactes des grèves, conséquences qui ne seront pas les mêmes pour toutes les entreprises et pour l'ensemble du territoire, il n'est pas question pour le moment de prendre une mesure de portée générale. Ce n'est d'ailleurs pas ce que vous avez proposé.

En revanche, nous adressons aujourd'hui même des instructions aux services des impôts et aux services du Trésor, de manière qu'ils examinent avec bienveillance les demandes d'exonération de majoration...

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. ... qu'il s'agisse de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle ou d'autres impôts ou cotisations sociales, que des entreprises

pourraient être amenées à déposer du fait des conséquences négatives des grèves, et je peux vous assurer que ces demandes seront examinées avec beaucoup de bienveillance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LES GRÈVES

M. le président. La parole est à M. Philippe Mathot.

M. Philippe Mathot. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le ministre, la très grande majorité de nos compatriotes ont continué ce matin, comme les jours précédents, à se rendre sur leurs lieux de travail, et ce en dépit de la paralysie des transports en commun. Cette attitude de civisme doit être saluée.

Que ce soit en région parisienne ou en province, comme dans mon département des Ardennes, ces millions et ces millions de Françaises et de Français ont parfaitement compris que ce qui se joue aujourd'hui, c'est la consolidation de leur protection sociale et de leur retraite de demain. Ils ont aussi parfaitement compris, et ils le démontrent avec un calme qui mérite l'admiration, que notre économie ne peut se permettre de supporter le coût d'une paralysie des services publics.

Nous espérons tous, dès maintenant, que ceux qui sont en grève et qui se laissent trop souvent désinformer le comprendront également. En effet, la France ne doit pas se laisser couper en deux lorsqu'il s'agit de l'avenir de ses enfants.

L'emploi est la clé de l'espoir pour aujourd'hui et pour demain. Cet espoir d'une France moderne, délivrée de ses carcans d'un autre temps, plus juste et plus fraternelle, il ne faut pas aujourd'hui le tuer en affaiblissant notre économie et en désespérant tous ceux qui, à leur niveau, ouvriers, employés, cadres, agents de maîtrise, ou patrons, sont des entrepreneurs.

La grève d'aujourd'hui ne doit pas devenir le chômage de demain. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Des mesures d'urgence sont à prendre pour que nos entreprises ne supportent pas le coût inévitable des mouvements qui veulent les affaiblir. Quelles mesures immédiates, en matière fiscale et sociale, et M. le ministre du budget vient d'y répondre, mais également en direction des banques et des grands donneurs d'ordre comptez-vous prendre dès maintenant ? Il y va de l'intérêt de nos PME, c'est-à-dire de nos salariés. Il y va de l'intérêt de tous les Français. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés qu'ont les petites et moyennes entreprises en raison des grèves. Il est clair que notre tissu de PME est alors particulièrement fragile. Nous voyons en effet le blocage des transports, les difficultés pour le courrier, avec de nombreuses commandes bloquées.

Les conséquences sont graves pour notre économie et pour l'emploi.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Tout à fait !

M. Jean-Claude Lefort. A qui la faute ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. La situation est particulièrement pénalisante pour les petits du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, qui sont les plus exposés aux difficultés, et vous avez eu raison de souligner le civisme des Français dans cette période douloureuse pour notre économie.

L'ensemble des organisations professionnelles ont été mobilisées sur ce sujet. Ce matin encore, je me suis rendu devant le bureau des chambres de commerce pour faire un diagnostic national de toutes les difficultés globales ou sectorielles dans bien des régions de France, même si c'est surtout en Ile-de-France que les conséquences sont actuellement les plus graves pour notre tissu de petites et moyennes entreprises.

M. Hervé Novelli. En province aussi !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Naturellement, les PME de province sont également touchées.

Vous demandez aux pouvoirs publics de prendre un certain nombre de décisions. Comme vient de le dire mon collègue Alain Lamassoure, il n'est pas question, aujourd'hui, d'envisager des mesures générales, mais en revanche, parce que chaque cas est spécifique, nous pouvons prendre des mesures ponctuelles, entreprise par entreprise. Les services fiscaux, le Trésor public et les organismes de protection sociale devront être très attentifs à chaque situation et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus.

Au-delà de la compréhension des services publics, dans cette situation aujourd'hui particulière, plus structurellement, le plan PME pour la France envisage un ensemble de dispositifs permettant d'être plus attentif à la nature même des difficultés des entreprises, de les identifier et de mieux les traiter. Des dispositions très concrètes ont été présentées par le Premier ministre en ce sens. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CONTRATS EMPLOI CONSOLIDÉS

M. le président. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales et concerne un grave problème qui se pose, dans le cadre des contrats emploi consolidés, aux collectivités territoriales pour l'affiliation de leurs bénéficiaires à l'assurance chômage.

Contrairement à un engagement précédent, les ASSEDIC refusent d'autoriser les collectivités à assujettir les titulaires de contrats emploi consolidés de façon dérogatoire à titre individuel, alors que c'est le cas pour les CES. Pour les ASSEDIC, il s'agit d'un simple contrat de droit commun et elles veulent imposer l'assujettissement de tous les personnels contractuels par ce biais, ce qui sera insupportable financièrement, c'est évident, pour l'ensemble des collectivités concernées. Autant l'UNEDIC semblerait disposée à trouver une solution dérogatoire, autant la Délégation à l'emploi s'y refuse avec constance.

Concernant les jeunes âgés de moins de vingt-cinq ans, dont la qualification est inférieure au niveau V et qui peuvent donc bénéficier du contrat emploi consolidé, j'aimerais savoir si la date butoir du 31 décembre 1995 pour la signature des conventions permettant de les recruter sous ce statut sera prolongée jusqu'au 30 juin 1996, comme on me l'avait laissé entendre lors du débat sur la loi de finances. Le recrutement de 600 jeunes en dépend demain dans les Yvelines.

De vos réponses dépend la réussite de nombre d'actions en faveur des chômeurs de longue durée et de nos jeunes non qualifiés dans la France entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Je vous remercie, monsieur Cardo, de cette question qui doit être en effet réglée au plus vite.

Pour assurer leurs personnels non titulaires contre le chômage, les collectivités territoriales ont deux solutions : ou elles pratiquent un régime d'auto-assurance, ou elles adhèrent à l'UNEDIC. Cette adhésion est globale pour l'ensemble des agents et révocable au bout de six ans.

En ce qui concerne les titulaires d'un contrat emploi-solidarité, une troisième solution a été prévue par un protocole passé entre l'Etat et l'UNEDIC. Elle permet aux collectivités locales d'assurer individuellement les titulaires de CES auprès de l'UNEDIC, sans assurer les autres agents non titulaires, et cela par une simple surcotisation. Ces adhésions individuelles sont justifiées par le fait que les titulaires de CES occupent des emplois de courte durée qui offrent des risques particuliers.

La question est différente pour les contrats emploi consolidés. Ils durent plus longtemps et ils doivent aboutir à une véritable insertion. Il n'y a donc pas lieu de prévoir pour eux un régime d'assurance chômage différent de celui prévu pour les agents non titulaires. Les communes ont donc le choix entre pratiquer une auto-assurance ou adhérer à l'UNEDIC pour l'ensemble des non-titulaires, cette seconde solution étant de plus en plus adoptée.

S'agissant des Yvelines, le ministère du travail n'a aucun moyen de forcer l'UNEDIC, qui n'est pas une administration, à ignorer un protocole d'accord. Je suis néanmoins intervenu auprès de sa direction en faveur d'une dérogation limitée. Il faut bien comprendre que plus le contrat emploi consolidé remplit sa mission, c'est-à-dire assurer un parcours durable avec insertion, plus il doit être traité comme les autres emplois des non-titulaires. Cela étant, nous réglerons ce problème ensemble pour ce qui concerne les Yvelines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CONTRIBUTION DE LA FRANCE À LA PAIX EN EX-YOUGOSLAVIE

M. le président. La parole est à M. Daniel Picotin.

M. Daniel Picotin. Le 11 juillet 1995, alors que les Français s'apprêtaient à rejoindre leurs lieux de vacances, l'enclave de Srebrenica, qui comprenait 40 000 personnes, tombait aux mains du général bosniaque-serbe Mladic, aujourd'hui poursuivi par le tribunal pénal international de La Haye.

Ces populations, qui avaient été secourues il y a deux ans par Philippe Morillon, général français, avaient été désarmées, puisqu'elles étaient censées être protégées par l'ONU. Hélas ! selon les rapports dont nous disposons, 8 000 personnes civiles, parfois triées sous les yeux des casques bleus, ont été victimes à la fois d'un massacre et d'un martyre dont la communauté internationale est et restera comptable devant l'Histoire.

Dans ce contexte, il y a peu de place pour le triomphalisme avec la signature des accords de paix de Dayton. Certes, si on peut être satisfait qu'un cessez-le-feu épargne enfin les vies de ces populations civiles, il est regrettable que la France et l'Europe aient été tenues à l'écart de la table des négociations, prouvant une nouvelle fois les difficultés de la mise en place d'une diplomatie et d'une défense européennes.

L'accord de paix négocié à Dayton sera néanmoins signé le 14 décembre ici même, à Paris. Il nécessitera une grande vigilance quant à son application.

Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Quelle contribution la France apportera-t-elle au processus de paix qui va se mettre en place ainsi qu'à la reconstruction de Sarajevo, de la Bosnie-Herzégovine et de l'ensemble de cette partie des pays de l'Est ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, en l'absence du ministre des affaires étrangères et du ministre de la défense, retenus à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles, je voudrais vous apporter les précisions suivantes.

La France a joué un rôle important dans la préparation de l'initiative de paix, dans sa conclusion, et elle en jouera un dans sa réussite.

M. Pierre Lequiller. Très bien !

M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Elle a joué un rôle dans sa préparation d'abord, grâce aux efforts incessants et inlassables du gouvernement précédent et grâce aux initiatives diplomatiques prises par l'actuel Président de la République avec, notamment, la mise en place de la force de réaction rapide qui a permis de désenclaver Sarajevo. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Concernant ensuite le contenu de l'accord de Dayton, et contrairement à ce que vous avez indiqué de manière un peu pessimiste, les Européens et notamment les Français ont joué également un rôle important. Nous avons insisté notamment sur la nécessité de maintenir une Bosnie unitaire et pluriethnique, sur la nécessité de maintenir l'unité de Sarajevo, capitale de cet Etat, elle-même pluriethnique, et enfin sur le rôle que, pendant la période de transition, le haut représentant civil devra jouer à côté des autorités militaires.

La France aura un rôle à jouer dans le suivi politique. C'est à Paris, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, les 13 et 14 décembre prochains, que sera signé l'accord de paix proprement dit et que sera mis en place un processus de négociation politique de stabilité dans

l'ensemble des Balkans de manière à s'assurer que, au-delà de l'accord de paix, les pays qui composent la région balkanique entretiennent entre eux des relations pacifiques.

Enfin, la France aura un rôle à jouer dans le suivi militaire de ces accords puisqu'elle commandera l'une des trois divisions internationales qui seront chargées de vérifier l'application de l'accord de paix, notamment dans la région la plus sensible, à Sarajevo. Naturellement, nos entreprises participeront à l'effort de reconstruction de la Bosnie.

Bien sûr, cette paix n'est pas idéale, mais, après tout, même insatisfaisante, elle vaut mieux que la pire des guerres que nous avons connue. Non seulement la France n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait, mais elle peut en être fière, et la paix qui intervient aujourd'hui devra beaucoup à l'engagement de sa diplomatie, au courage, à l'abnégation et, hélas ! aussi au sacrifice de ses soldats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

4

ÉLOGE FUNÈBRE DE FRÉDÉRIC JALTON

(*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*)

M. le président. C'est avec une grande tristesse que notre assemblée a appris la disparition, le 19 novembre dernier, de Frédéric Jalton, député de la première circonscription de la Guadeloupe.

Nul ne pouvait imaginer que la maladie viendrait à bout de cet homme, tant il semblait indestructible.

De fait, ce qui impressionnait d'abord en Frédéric Jalton, c'était une stature imposante que servait une voix puissante, c'étaient une force et une énergie qui paraissaient inébranlables, à l'image des convictions qu'elles portaient.

Ses convictions socialistes, d'abord, dont il ne dévia jamais.

Ses convictions sur l'outre-mer, ensuite, sur l'outre-mer dans la France, dont il fut le défenseur constant et intransigeant.

Le 6 juin 1985, à notre tribune, il résumait le combat de toute une vie en s'en prenant aux tenants d'une conception réductrice et sectaire de la nation française.

« La culture et l'identité françaises, déclarait-il, se sont faites par des apports venus d'ailleurs et il est surprenant d'oublier la marche de l'histoire. Les socialistes des départements d'outre-mer pensent qu'il y a une manière réunionnaise, guyanaise, martiniquaise, guadeloupéenne et désormais maghrébine d'être Français. »

Pour Frédéric Jalton, ces deux choix fondamentaux ne faisaient qu'un.

Et quand, voici un peu plus de vingt ans, on lui demanda de les considérer comme contradictoires, il s'y refusa avec force, prenant le risque politique du conflit et de l'isolement.

Ce fut d'ailleurs tout le sens de sa candidature aux élections législatives de 1973.

Devant ses concitoyens, il plaida pour le maintien du statut départemental tout en proclamant sa fidélité à ses idéaux de toujours.

Aux Guadeloupéens, il demanda alors de « montrer que la lutte du peuple de France est leur lutte et qu'ils veulent promouvoir leur petite patrie au sein de la grande communauté nationale française ».

A la surprise de beaucoup, il allait l'emporter.

Et son succès, l'action qu'il allait continuer à mener sans relâche, seront sans doute pour beaucoup dans la réconciliation de ses amis avec les objectifs et l'esprit de la départementalisation.

Il est vrai que, dans son île natale, il jouit d'une grande popularité et suscite le respect général. Car il est non moins vrai que son histoire personnelle est exemplaire.

Il est né aux Abymes le 21 février 1924, dans une famille modeste de neuf enfants. Les Abymes, cette ville fondée au début du XVIII^e siècle, prise aujourd'hui dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre, deviendra au fil des ans la plus peuplée de Guadeloupe. Elle doit son nom aux marécages de palétuviers et de manguiers qui recouvraient jadis entièrement la région. Et l'on comprend l'attachement de Frédéric Jalton à sa terre d'origine, dont la beauté est certes incomparable mais où, surtout, le travail et la volonté des hommes ont permis de conjurer les vicissitudes d'une nature tropicale souvent difficile.

Après ses études secondaires au lycée de Pointe-à-Pitre, il part pour Montpellier, afin d'y faire sa médecine. C'est en 1952 qu'il débute comme généraliste, avant de revenir, dix ans plus tard, s'établir dans sa commune d'origine.

Sa carrière publique commence en 1964, lorsqu'il devient conseiller général du premier canton des Abymes. Dès 1967, il en est élu maire. Il le restera pendant vingt-huit ans.

Très vite, il a compris que l'efficacité lui commandait de donner une dimension nationale à son action.

Au terme de son premier mandat, qui s'achève en 1978, il effectue un passage à l'Assemblée des Communautés européennes, puis retrouve l'Assemblée nationale en 1981. Réélu successivement en 1986, 1988 et 1993, il siègera dans les rangs du groupe socialiste, et ce sans discontinuer, jusqu'à sa mort.

Au plan local comme au plan national, il déploiera une activité inlassable. D'abord chez lui, à la Guadeloupe où, sans l'ombre d'une concession, il met ses idées en œuvre. Au point qu'il deviendra une véritable institution, le père en politique de nombreuses personnalités.

Qu'il intervienne sur le logement social ou la modernisation de l'agriculture, qu'il porte ses efforts sur une question aussi cruciale pour les Guadeloupéens que la prévention des catastrophes naturelles – la Soufrière, bien sûr, mais aussi la sécheresse, cette ennemie mortelle des paysans –, c'est toujours un même souci qui domine : bien intégrer la Guadeloupe dans l'ensemble français, dans la vie de tous les jours comme dans les circonstances dramatiques...

Son ambition est grande : il veut utiliser toutes les potentialités de sa région afin que celle-ci puisse évoluer, pour reprendre ses propres termes, d'une « société d'assistance et de consommation de produits extérieurs » vers une véritable économie de production, participant pleinement à l'effort économique de la nation.

Frédéric Jalton a une obsession : que Paris n'oublie jamais cet archipel si lointain. Il le fait savoir avec énergie pendant son premier mandat de député, où, opposant au pouvoir en place, il conteste sans relâche les moyens budgétaires affectés aux départements d'outre-mer, car il les juge hors de proportion avec leurs besoins réels.

Après 1981, lorsque ses amis accèdent au gouvernement, sa détermination ne faiblit pas.

Cette date est cependant pour lui un tournant. Combien de fois n'a-t-il pas déploré la centralisation excessive qui, jointe aux effets de l'éloignement, faisait obstacle, selon lui, à une saine et efficace gestion des affaires locales ?

Or, voici qu'est mise en œuvre la décentralisation, dans laquelle il veut voir une étape décisive. Certes, jamais il n'en attendra de solution miracle aux problèmes considérables, que pose le développement des Antilles. Et toujours, il soulignera cette vérité si fondamentale, à savoir que le transfert de compétences vers les élus locaux ne doit en rien signifier le retrait de l'Etat.

Car il y a bien chez lui – ses interventions en témoignent – une compréhension profonde de l'intérêt réel, de la portée véritable du processus. Fervent défenseur d'une réforme qui doit permettre aux Guadeloupéens d'exercer une maîtrise plus grande et plus directe sur leur destin, il juge qu'une telle transformation ne doit en aucun cas se faire contre l'Etat. Bien au contraire, il juge qu'elle doit se faire avec lui. Plus que jamais, il compte sur « la solidarité du Gouvernement envers l'outre-mer français ».

Cette conviction, il est à même de la faire partager, non seulement à la tribune de l'Assemblée, mais aussi dans les différentes commissions auxquelles il participe : commission de la production et des échanges, commission des affaires culturelles, commission des lois. Il peut aussi exprimer ses idées au sein du comité directeur du FIDOM, où il siège au titre de l'Assemblée nationale.

Car notre collègue, tenant fidèle de l'appartenance à la République, savait mieux que personne quelle était la force, la portée de cet engagement. Il savait que cette appartenance crée des devoirs envers la France, et notamment le plus grand de tous, celui du sang versé pour la défendre – un devoir auquel la Guadeloupe n'a jamais manqué –, mais il savait aussi que cette appartenance confère des droits.

Droit au travail, et l'un de ses soucis les plus constants sera de lutter contre le chômage, cet agent de destruction dont les départements d'outre-mer souffrent de manière plus aiguë encore que la métropole.

Droit au logement, et son ultime contribution à nos travaux aura porté sur le financement du logement social dans les départements d'outre-mer.

Droit à l'enseignement, à la formation professionnelle, et il ne cessera de réclamer, à cette même tribune, les moyens nécessaires pour que la population de Guadeloupe puisse participer pleinement à l'essor de la France.

Une de ses formules favorites n'était-elle pas le droit de « travailler et de vivre au pays », qu'il revendiquait pour les Guadeloupéens, à l'image de tant de compatriotes de métropole ? Un droit qui, à ses yeux, répondait à un besoin plus fort encore qu'ailleurs.

Droit à la culture, enfin, et ce droit-là ne signifie pas seulement s'imprégner de celle des autres, mais aussi faire vivre la sienne, la faire connaître, tant il est vrai qu'il n'est pas de culture véritable et profonde sans des échanges mutuels et équilibrés. Frédéric Jalton inter-

viendra avec vigueur, en 1982, sur les questions de communication audiovisuelle, entendant, plus que tout éviter que la culture des îles, soit enfermée dans une sorte de ghetto, serait-ce au nom de pieuses intentions, éviter aussi qu'elle soit prise au piège d'un folklore exclusivement orienté vers le tourisme.

Notre collègue voyait loin, en vérité. Il savait rappeler la richesse de la contribution antillaise à la culture française, et le pont qu'elle peut jeter vers l'Afrique. « Nous sommes la France des quatre coins du monde », disait-il joliment, ajoutant avec force : « Il faut nous laisser y jouer notre rôle artistique et culturel et y défendre la francophonie. »

Il comptait à cet égard sur la jeunesse, cette jeunesse dont il craignait qu'elle fût délaissée ou négligée. Il était donc logique qu'il attendît beaucoup de la métropole sur le plan de la formation, sur celui de la culture.

Pensant à la jeunesse, toujours, il n'avait garde d'omettre ou de mésestimer l'importance du sport, rappelant volontiers que les Antilles étaient une pépinière de sportifs et d'athlètes de niveau international.

Une de ses ultimes interventions aura porté sur la lutte contre la drogue et la toxicomanie, cette menace qui pèse sur les jeunes, et contre laquelle il souhaitait l'engagement vigoureux de l'Etat.

Maintenir les départements d'outre-mer dans la République, faire qu'ils participent pleinement à son destin collectif, tel aura été le combat de sa vie, en accord avec l'idéal de fraternité qui l'animait.

A son épouse, à ses enfants, Georges, Claudine, Frédéric et Eric, aux habitants des Abymes, à ses électeurs de Guadeloupe, à ses collègues et amis du groupe socialiste, à tous ceux qui l'ont connu, approché et aimé, l'Assemblée nationale tout entière présente ses condoléances les plus émues.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais, à mon tour et au nom du Gouvernement tout entier, rendre hommage à Frédéric Jalton.

Né en Guadeloupe, comme vous l'avez rappelé, monsieur le président, Frédéric Jalton devait, à partir de 1952, y exercer son métier de médecin. Sa faculté d'écoute, ses qualités d'ouverture d'esprit, de tolérance allaient l'amener à se dévouer à la chose publique.

La confiance de ses administrés devait le conduire à se voir confier plusieurs mandats tant locaux que nationaux, et même à siéger à l'Assemblée des communautés européennes.

Frédéric Jalton était un ardent défenseur des départements d'outre-mer. Ses interventions régulières témoignaient de la qualité et de la constance de ses préoccupations, toutes empreintes d'humanisme. Il souhaitait faire bénéficier la population des départements d'outre-mer de toutes les avancées législatives nationales.

Frédéric Jalton devait largement contribuer à faire connaître les attentes et les espoirs de ses compatriotes d'outre-mer, en particulier par des interventions lors des débats sur les lois de décentralisation en 1982, de la loi sur l'organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion en 1983, de la loi relative au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte en 1986.

Ses interventions soulignaient la permanence de sa préoccupation, sa disponibilité, son attention pour les plus humbles, son rejet des discriminations, son souhait de faire des différences entre les hommes un atout, et non un handicap ou une barrière.

Disciple de Victor Schoelcher, défenseur de l'égalité des peuples, Frédéric Jalton laissera le souvenir d'un homme d'une grande sensibilité, tourné vers la constante amélioration de la condition humaine.

Au nom du Gouvernement, je m'associe à la peine qu'éprouvent son épouse et ses quatre enfants ainsi qu'à celle de tous ceux, bien au-delà de sa famille politique, qui l'ont connu et aimé. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

J'informe l'Assemblée que la présente séance est retransmise en direct jusqu'à dix-neuf heures quarante-cinq sur France 2.

5

MOTION DE CENSURE

Discussion et vote

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Laurent Fabius et soixante-trois membres de l'Assemblée (1).

Je donne lecture de ce document :

« Considérant que, depuis six mois, malgré les promesses du chef de l'Etat, les prélèvements fiscaux et sociaux n'ont cessé de s'alourdir, notamment pour les plus démunis, que les efforts demandés, particulièrement aux retraités, aux familles et aux fonctionnaires, sont de plus en plus difficiles à supporter, alors même que les fortunes industrielles bénéficient de larges exonérations d'impôts ;

« Considérant que la politique menée actuellement néglige ces nécessités pour l'avenir d'une nation que sont l'aménagement du territoire, en multipliant les transferts de charges vers les collectivités locales, le maintien d'un service public de qualité, en portant atteinte au transport ferroviaire, et les universités en refusant à la jeunesse de notre pays tous les moyens indispensables pour étudier ;

« Considérant qu'à travers la présentation de son plan pour la sécurité sociale, le Gouvernement méprise les droits du Parlement puisqu'il n'offre pas à la représentation nationale les conditions approfondies d'un débat, qu'il introduit un système injuste de capitalisation pour les retraites, qu'il gèle les allocations familiales, qu'il n'a pour l'assurance

maladie, en dehors de quelques idées qu'il a combattues en d'autres temps, que de bonnes paroles, et qu'il diminue considérablement le pouvoir d'achat des personnes âgées ;

« Considérant que ces mesures aboutissent non seulement à mettre à mal la protection sociale, mais aussi à compromettre la solidarité nationale ;

« Considérant que la politique économique du Gouvernement, sans freiner la détérioration des comptes publics observée depuis 1993, a pour effet d'étouffer la croissance, de pénaliser la consommation et de peser sur la production ;

« Considérant que, malgré les proclamations officielles, l'emploi n'apparaît pas comme une priorité concrète des pouvoirs publics actuels ;

« Pour ces motifs, censurent le Gouvernement en application de l'article 49-2 de la Constitution. »

La parole est à M. Laurent Fabius (1)

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, moins de sept mois après l'élection présidentielle, moins d'un mois après la constitution de votre deuxième gouvernement, les Français, il faut parler net, en ont assez ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Raoul Béteille. Ils en ont assez de vous !

M. le président. Mes chers collègues, ne commençons pas ! Poursuivez, monsieur Fabius.

M. Patrick Hoguet. Qui a commencé ?

M. Robert Pandraud. C'est nous qui sommes attaqués !

M. Laurent Fabius. Comme nous, ils savent que le monde est difficile, que des efforts sont nécessaires, mais, que cela plaise ou non à certains d'entre vous, ils en ont assez d'une démarche gouvernementale qui met la France au point mort,...

M. Gérard Léonard. Car vous qui avez mis les Français à plat !

M. Laurent Fabius. ... d'une addition de prélèvements qui n'a jamais été aussi forte, d'un chômage des jeunes qui recommence d'augmenter, ils en ont assez des inégalités excessives !

C'est cette lassitude ressentie par une majorité de Français que nous voulons exprimer à travers notre motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, je suis convaincu que cette mobilisation des Français, cette colère, ce désarroi parfois, vous les ressentez comme chacun d'entre nous.

J'ai examiné les déclarations faites par les ministres ces jours derniers et j'ai relevé une série d'expressions intéressantes au demeurant, sur la résistance au changement, sur les difficultés internationales – que sais-je encore ? Mais il m'a semblé, et je viens à nouveau d'en entendre l'écho, que l'explication que vous privilégiez, même si elle est un

peu courte, pour ne pas dire totalement fausse, c'est – heureusement qu'il est là ! – le sacro-saint « héritage socialiste » ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Dominique Bussereau. Quatorze ans de galère !

M. Gérard Léonard. C'est vrai !

M. Laurent Fabius. Comme si, après près de trois ans pendant lesquels vous avez eu la majorité à l'Assemblée nationale, vous n'étiez pas capables d'assumer vos propres responsabilités ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Un peu de calme !

M. Laurent Fabius. Vous détenez plus de 70 p. 100 des sièges à l'Assemblée, près des deux tiers au Sénat, vingt régions sur vingt-deux, la grande majorité des départements, vous n'êtes pas sans influence sur le pouvoir économique, le Président de la République est des vôtres, de même que les membres du Gouvernement, et vous ne seriez pas comptables de la situation actuelle ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Très bien !

M. Gérard Léonard. C'est vous qui l'avez créée !

M. Claude Bartolone. Vous êtes en sursis, messieurs de la majorité !

M. Laurent Fabius. La situation est à vrai dire assez étrange, complexe, difficile à analyser. Elle se caractérise par une mobilisation incontestable des grévistes, et les usagers, jusqu'à présent, soutiennent ou, du moins, me semble-t-il, comprennent,...

M. Raoul Béteille. Non, ils désapprouvent !

M. Jean-Claude Mignon. C'est de l'intox ! Ils sont désinformés !

M. Laurent Fabius. ... les revendications formulées, qui s'expriment très fortement en direction de l'avenir, à travers le mouvement des jeunes comme à travers les certitudes souhaitées en matière de retraite, qui manifestent aussi une exigence très forte de solidarité et de justice, que traduit l'attachement au service public et à la protection sociale.

M. Jean-Louis Goasduff. Les socialistes ont ruiné la France !

M. Jean Auclair. Et gangrené l'administration !

M. Laurent Fabius. Notre explication principale – sans doute sera-t-elle contestée – est que le Gouvernement, par ses actions et par son inaction, porte une grande part de responsabilité dans cette situation.

M. Jean-Claude Mignon. L'explication est un peu courte !

M. Laurent Fabius. D'abord, parce qu'il y a un certain manque de cohérence entre les promesses de M. Jacques Chirac, candidat à la présidence de la République, et les actes d'aujourd'hui.

Si nous recensons les expressions qui nous ont le plus frappés au cours de la campagne présidentielle, je suis sûr que nous retiendrions les mêmes.

M. André Angot. Vous n'avez pas digéré le résultat !

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-quatre signatures suivantes : MM. Fabius, Chevènement, Andy, d'Artilio, Ayrault, Balligand, Annette, Bartolone, Bataille, Bateux, Beauchaud, Michel Berson, Bois, Bonrepaux, Boucheron, Boulaud, Braine, Laurent Cathala, Charles, Darsières, Mme David, MM. Davoine, Defontaine, Derosier, Destot, Dray, Ducout, Dupilet, Durieux, Emmanuelli, Fauchoit, Filleul, Floch, Fromet, Garmendia, Gata, Glavany, Guyard, Idiart, Serge Janquin, Josselin, Kucheida, Labarrère, Le Déaut, Le Pensec, Le Vern, Malvy, Masse, Mathus, Mexandeau, Michel, Didier Migaud, Mme Neiertz, MM. Quilès, Rodet, Mme Royal, MM. Saumade, Sarre, Sicre, Schwarzenberg, Mme Taubira-Delannon, MM. Tirolien, Vaillant, Zuccarelli.

M. Laurent Fabius. « La feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi. » Résultat : quelques semaines plus tard, on assiste à un blocage des salaires dans la fonction publique (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et à une amputation du pouvoir d'achat de beaucoup de Français. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Marc Ayrault. Tout à fait !

M. Laurent Fabius. « Trop d'impôt tue l'impôt ». Excellente formule, mais personne de sérieux ne peut contester qu'en 1995 et 1996, la France atteindra un niveau historique de prélèvements obligatoires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

« La fracture sociale ». Oui, mais jusqu'à présent elle n'a en rien été diminuée. On voudrait même y ajouter maintenant la fracture entre secteur public et secteur privé, la fracture entre générations, et même la fracture entre citoyens.

M. Louis Mexandeau. C'est une fracture nationale !

M. Laurent Fabius. Il s'agit de bien autre chose que du décalage, souvent observé, entre la période de la campagne électorale et la période de l'action. C'est là un véritable fossé, qui met à mal la crédibilité de ceux qui ont pris ces engagements, mais aussi, d'une certaine façon, la crédibilité de toute parole publique, de tout propos venant de ceux « d'en haut ».

M. Jean-Pierre Balligand. Exactement !

M. Jean Kiffer. Et le programme commun, qu'est-ce que c'était ?

M. Laurent Fabius. Or cette dérive est attendue avec gourmandise, vous le savez tous, par un certain nombre de responsables embusqués dans la démagogie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Laurent Fabius. Le manque de cohérence est également profond entre les objectifs, prétendument nouveaux, que vous vous êtes assignés, monsieur le Premier ministre, et les moyens que vous affichez depuis quelques semaines.

On parle beaucoup moins de l'emploi,...

M. Bernard Derosier. Plus du tout, même !

M. Laurent Fabius. ... provisoirement, paraît-il.

On parle maintenant de la réduction des déficits publics comme d'une nécessité de Maastricht et d'une nécessité intérieure.

M. Arnaud Lepercq. Qu'est-ce que Maastricht vient faire ici ?

M. Laurent Fabius. Quel est votre raisonnement ? Il faut réduire les déficits publics. Cela permettra de diminuer les taux d'intérêt et donc de relancer l'activité et l'emploi. (« Bravo ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Tout cela, je l'ai compris, mes chers collègues, parce que, comme vous, j'y ai réfléchi longuement. (« Ah ! » sur les mêmes bancs.)

Le seul inconvénient de ce raisonnement, c'est qu'il est totalement faux ! (« Oh ! » sur les mêmes bancs.)

Car la réalité – vous la connaissez, peut-être –, c'est que le gouvernement Juppé I a effectué 90 milliards de prélèvements et le gouvernement Juppé II, 50 milliards pour l'instant, soit au total 140 milliards de francs amputés sur la consommation.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Et combien d'allègements ?

M. Laurent Fabius. Compte tenu de la faiblesse de la demande, les entreprises n'embauchent pas, elles n'investissent pas, l'économie est au point mort et les taux d'intérêt ne baissent pas. Voilà la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Arnaud Lepercq. C'est à croire que vous n'avez jamais été Premier ministre !

M. Jean-Claude Mignon. On vous a pourtant vu à l'œuvre !

M. Laurent Fabius. Vous nous avez présenté un budget fondé sur l'hypothèse d'un taux de croissance de 2,8 p. 100. Or aucun expert ne soutient plus aujourd'hui une telle estimation.

M. Arnaud Lepercq. Vous avez creusé les déficits !

M. Laurent Fabius. L'augmentation se situera au-dessous de 2 p. 100. Cela veut dire que votre politique économique est caduque, avant même que vous n'ayez commencé à l'appliquer l'an prochain.

M. Arnaud Lepercq. Dire de telles choses vous fait plaisir !

M. Laurent Fabius. Il y a donc un manque de cohérence. Mais on déplore aussi un manque de justice.

Vous nous parlez d'efforts équitables. Dans le même temps, votre plan sur la protection sociale frapperait, personne ne peut le contester (« Si ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), les retraités, les chômeurs, les familles. (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Laurent Fabius. Je peux vous assurer que les retraités, les chômeurs, les familles ne le contestent pas ! (« C'est faux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Je vous en prie !

M. Laurent Fabius. Dans le même temps, l'article 6 de la loi de finances pour 1996, que vous avez sans doute lu, prévoit l'exonération...

M. Jean Bardet. Des antiquaires !

M. Laurent Fabius. Merci de votre haut niveau de réflexion, mon cher collègue ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arnaud Lepercq. On se met à votre niveau !

M. le président. S'il vous plaît, messieurs !

M. Laurent Fabius. L'article 6 du budget de 1996 prévoit l'exonération totale d'impôt sur la moitié des successions professionnelles jusqu'à 100 millions de francs par personne,...

Un député du groupe socialiste. C'est une honte !

M. Christian Bataille. C'est scandaleux !

M. Laurent Fabius. ... soit un coût pour la collectivité d'environ 1 milliard de francs.

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est lamentable !

M. Laurent Fabius. Vous nous dites : « Tout pour l'activité ! »

M. Jean Ueberschlag. Cela devrait vous rassurer !

M. le président. Allons, allons !

M. Laurent Fabius. Mais, dans le même temps, une circulaire ministérielle prévoit que les contrats emploi-solidarité seront désormais refusés aux jeunes qui n'auront pas subi vingt-quatre mois de chômage au cours des trente-six derniers mois.

Vous vantez la justice de votre plan de sécurité sociale. Tout compris, il aboutira à prélever environ 5 milliards sur les entreprises et 50 milliards sur les ménages. Pour des retraités percevant un peu moins de 5 000 francs par mois, cela représente, tous calculs confondus, une amputation de leur pouvoir d'achat de 2 à 5 p. 100.

Sans oublier votre projet de réforme fiscale, dont personne ne sait s'il verra le jour et dont on a maintenant compris, avec l'affaire des 20 p. 100 d'abattements salariaux, qu'il visait à imposer moins les plus fortunés et davantage les plus modestes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux. C'est faux !

M. Jean-Louis Goasduff. C'est un tissu de mensonges !

M. Laurent Fabius. Dans ces conditions, comment s'étonner de la révolte des cheminots, par exemple, qui sont des hommes de service public et, ne vous déplaît, des hommes d'intérêt général et auxquels on impose, en quelques semaines, une baisse de leur pouvoir d'achat liée à la hausse de TVA, un blocage de leurs rémunérations dû au contrat de plan Etat-SNCF, une cotisation supplémentaire, un recul de l'âge de la retraite, c'est-à-dire, en fin de compte, moins d'embauches pour les jeunes qui sont souvent leurs enfants ?

M. Jean Ueberschlag. C'est vous qui avez licencié à la SNCF, pas nous !

M. Dominique Bussereau et M. Charles Fèvre. Il mélange tout !

M. Laurent Fabius. Ces hommes ont le sens de l'intérêt général, et ils l'ont montré. Ils ne sont pas disposés à vous faire crédit, et nous pas davantage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Est-ce à dire que les réformes sont impossibles ou qu'elles sont injustifiées ? Nous pensons au contraire qu'elles sont nécessaires compte tenu du nombre des injustices qui sont à redresser, ... (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Patrick Ollier. Qu'avez-vous fait pendant dix ans ?

M. François Grosdidier. Ils n'ont rien fait !

M. Laurent Fabius. ... des inefficacités à combattre et du changement indispensable dans une société qui bouge.

Mais le débat, contrairement à ce que vous voudriez accrédi-ter, n'oppose nullement, d'un côté, les réformateurs que, par hypothèse, vous seriez et, de l'autre, les

conservateurs qui seraient tous vos opposants, c'est-à-dire des millions de gens en France. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En réalité, le débat porte sur le contenu des réformes, sur leur justice et sur leurs méthodes.

Nous voulons des réformes. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Mais nous ne pensons pas que l'on puisse réformer à deux ou à quatre sur un coin de table à laquelle on a convié le technocrate de service. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. François Grosdidier. Vous êtes bien placé !

M. Patrick Ollier. Cela vous va bien de dire cela !

M. le président. Mes chers collègues, vous avez manifesté. Vos réactions ont été enregistrées. Maintenant, cela suffit.

Poursuivez, monsieur Fabius.

M. Laurent Fabius. Une politique responsable, ce n'est pas – pour reprendre une formule fameuse – : « Ça passe ou ça casse ! » On réforme par des idées que l'on discute avec le Parlement, avec les partenaires sociaux et devant l'opinion.

D'ailleurs, mes chers collègues, lorsque avec Jacques Delors (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) ou Pierre Bérégo-vo, il nous a fallu réformer en profondeur et vaincre les mécanismes inflationnistes dans la société française...

M. Patrick Hoguet. La récession !

M. Laurent Fabius. ... croyez-vous que c'était facile ? Nous l'avons fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Un peu de calme !

M. Laurent Fabius. Lorsque avec Michel Rocard nous avons pacifié la Nouvelle-Calédonie, alors à feu et à sang, croyez-vous que c'était facile ? Nous l'avons fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. Nous aussi !

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. Laurent Fabius. Lorsque avec Jean-Pierre Chevènement, puis avec Lionel Jospin, nous avons réformé l'éducation nationale et bâti le plan Université 2000, que vous avez interrompu (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Rudy Salles. menteur !

M. Laurent Fabius. ... croyez-vous que c'était facile ? Nous l'avons fait !

M. André Fanton. Vous n'avez rien réformé du tout !

M. Jean-Paul Anciaux. La génération Mitterrand a été sacrifiée !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme ! Poursuivez, monsieur Fabius.

M. Patrick Ollier. M. Fabius dit n'importe quoi !

M. le président. Chacun a compris que vous contestiez l'analyse de M. Fabius. Laissez-le poursuivre ! Ce n'est pas la peine d'en rajouter !

M. Laurent Fabius. Il me semble que la contestation est un peu plus facile dans cette assemblée, où vous êtes près de cinq cents et nous un peu moins de cent, que dans les urnes, dimanche après dimanche ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. C'est par la volonté des Français que nous sommes aussi nombreux !

M. Laurent Fabius. La réforme est parfaitement possible à condition que le cap soit clair, que le contenu soit juste et que la méthode soit souple. Or vous ne satisfaisez à aucune de ces conditions.

Monsieur le Premier ministre, il n'y a pas de réforme possible sans vrai dialogue. Et s'il existe un domaine par excellence où il faut discuter au fond avant de décider, c'est bien la protection sociale, et cela parce qu'elle fonde le pacte républicain. Or j'ai le sentiment que vous ne proposez le dialogue qu'en apparence, alors même que vous ne le refusez pas carrément. Mais on ne peut pas à la fois vouloir le dialogue et procéder comme vous le souhaitez, par ordonnances, pour réformer la protection sociale !

M. François Grosdidier. Et Rocard ?

M. Laurent Fabius. Certes, il y aura une discussion parlementaire sur la loi d'habilitation. Mais celle-ci comportera en tout et pour tout trois articles et exclura en réalité tout amendement, le Gouvernement faisant en définitive ce qu'il veut.

M. François Grosdidier. Quel amnésique !

M. Laurent Fabius. Car avec les ordonnances – il faut le préciser aux non-spécialistes des travaux parlementaires –, dans les faits, le Gouvernement remplace le Parlement.

M. Pierre Mazeaud. Relisez l'article 38 de la Constitution !

M. Laurent Fabius. Dans ce contexte, les ordonnances ne sont que la forme juridique de votre refus de dialoguer.

M. François Grosdidier. Amnésique !

M. Laurent Fabius. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, dialoguer signifie négocier. Ne vous contentez pas de parler de dialogue, monsieur le Premier ministre : négociez, nous vous le demandons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Grosdidier. N'importe quoi !

M. Laurent Fabius. Dans un autre domaine – mais la leçon est la même –, l'instruction récemment donnée, nous a-t-on dit, aux militants d'un parti que vous connaissez bien, de constituer partout des comités d'usagers pour contrer les grévistes...

M. Christian Bataille. C'était une provocation !

M. Laurent Fabius. ... est assez éclairante.

M. Christian Bataille. Le SAC !

M. François Grosdidier. Et vos courroies de transmission. Le PS est derrière l'UNEF-ID !

M. Laurent Fabius. Le chef du Gouvernement que vous êtes célèbre le dialogue, et il a raison. Mais le président du RPR, que vous êtes aussi, donne, semble-t-il, instruction de faire monter la tension. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Léonard. Vous falsifiez la réalité !

M. Laurent Fabius. M. le Premier ministre me contredira tout à l'heure, s'il le juge utile.

Nous nous souvenons : 1974, M. Chirac était Premier ministre, et il y eut un conflit dur dans les PTT ; 1986, M. Chirac était à nouveau Premier ministre, et il y eut un conflit dur dans l'enseignement supérieur et dans les chemins de fer,...

M. François Grosdidier. Grâce aux courroies de transmission de la gauche !

M. Laurent Fabius. En 1995, M. Chirac est devenu Président de la République, et le conflit rassemble toutes les catégories précédentes, et d'autres encore.

M. Arnaud Lepercq. Et Savary ?

M. Laurent Fabius. Reconnaissez que, dans ces conditions, on peut s'interroger sur votre façon de gouverner (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et vous demander si votre stratégie réelle n'est pas, d'abord, le pourrissement pour, ensuite, aller à l'affrontement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Toujours est-il qu'à la suite de vos décisions et de vos déclarations, la France est en train de se bloquer.

M. Jean Kiffer. Mais non !

M. Laurent Fabius. Nous pensons que traiter sur le fond les problèmes actuels exige une autre approche.

Premièrement, s'agissant de l'enseignement supérieur, nous estimons légitime, et cela semble être la démarche adoptée ces derniers jours – il y a eu quatre plans d'urgence en six semaines ! –, la revendication rapide d'une loi de programmation après discussion avec toutes les parties concernées, dont les principes devraient être l'amélioration de l'orientation, le refus de la sélection, la reprise et l'extension du plan Université 2000, l'augmentation significative des moyens budgétaires.

Dès maintenant, des compléments de postes et des crédits devraient être dégagés en nombre suffisant, et la faculté privée alimentée sur fonds publics, initiée par l'un des vôtres, devrait être réquisitionnée. (« Bravo ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Deuxièmement, pour ce qui concerne la protection sociale, la procédure des ordonnances devrait être, pour les raisons que j'ai dites, abandonnée au profit d'une démarche législative ordinaire avec un contenu différent proposé après une ample concertation. Quant au contenu, la politique familiale ne serait pas la fiscalisation que vous souhaitez et qui aboutira à des injustices nouvelles, mais elle se traduirait par une approche qui tienne compte des ressources des bénéficiaires.

M. Jean-Pierre Balligand. Voilà ce qu'il faut faire !

M. Laurent Fabius. La maîtrise des dépenses de santé, que nous avons depuis longtemps prônée, deviendrait dans ces conditions effective alors même, messieurs les ministres, que, dans le plan de M. Juppé, elle demeure encore vague, lointaine et même, lorsqu'on regarde bien les choses, hypothétique.

Sur la retraite, pas de capitalisation qui, à terme, minerait la répartition.

Enfin, les modes de financement devraient être étendus aux revenus du capital et ne pas pénaliser l'emploi, cependant que la gestion du système ne serait pas gouvernementalisée.

Troisièmement, s'agissant de l'ensemble des questions posées par le statut et la modernisation du service public, au lieu du fait accompli que vous avez choisi, même s'il semble aujourd'hui que vous tentiez de le contourner, il faut remettre en cause la procédure mise en œuvre, et ouvrir une table ronde, elle aussi réunie sans *a priori*. Encore, faut-il qu'une vraie politique de réhabilitation du service public soit parallèlement engagée au lieu de certains comportements actuels qui font que les agents publics reçoivent un seau d'eau froide sur la tête chaque fois qu'ils ouvrent leur radio ou leur journal pour découvrir les propos de membres du Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Myard. Lamentable et fallacieux !

M. Laurent Fabius. Quatrièmement, cette approche devrait évidemment s'accompagner d'une réorientation de la politique économique plaçant désormais vraiment au premier plan l'activité et l'emploi. Cela implique un certain soutien salarial de la demande, des programmes nationaux et locaux d'emploi d'utilité collective, donc l'arrêt des ponctions sur les collectivités locales et une négociation large sur la réorganisation et la réduction de la durée individuelle du travail.

Ces orientations sont, nous le savons, alternatives des vôtres. Au moins, la France retrouverait ainsi rapidement un cap, une méthode et un calendrier.

M. Jean Auclair. Vous avez donné l'exemple !
C'est du vide !

M. Laurent Fabius. Monsieur le Premier ministre, je disais en commençant mon propos que, six mois seulement, presque sept, après une élection présidentielle qui entraîne d'ordinaire un souffle, beaucoup de Français, déçus et se sentant peut-être trompés, en ont assez. C'est le sens de notre motion de censure.

Certes, n'ignorons pas, puisque nous savons compter (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est récent !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. Continuez, M. Fabius.

M. Laurent Fabius. ... que, compte tenu de la composition de cette assemblée, nous ne l'emporterons pas aujourd'hui.

M. Jean-Louis Goasduff. Vous insultez les Français ! Cette situation résulte de leur vote !

M. Laurent Fabius. Mais nous voulons, comme c'est normal dans une démocratie que, sans confondre le rôle des formations politiques et des syndicats, la voix de l'op-

position parlementaire se fasse entendre, opposition sans doute faible en nombre mais forte par la puissance du refus qu'elle incarne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous entendons aussi prendre date. Université, protection sociale, services publics, relance économique : j'ai cité, même si je l'ai fait très rapidement, quelques-unes de nos propositions.

M. Jean-Paul Anciaux. Pas une proposition ! Des mots ajoutés à des mots !

M. Laurent Fabius. Ecoutez donc ce que vous disent beaucoup de Français jour après jour, dimanche après dimanche et aujourd'hui même : il faudra bien qu'une autre politique soit menée ! Il faudra bien qu'une autre majorité l'emporte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le Premier ministre, après le discours d'autres orateurs, vous interviendrez à cette tribune et, à la fin de votre intervention, j'en suis persuadé, vos amis, comme toujours...

M. Jean-Paul Anciaux. Se lèveront !

M. Laurent Fabius. ... vous applaudiront.

M. Charles Ehrmann. Comme vous l'avez toujours fait pour les vôtres !

M. Laurent Fabius. Nous penserons, quant à nous, à ces Français qui, par millions, vous disent « non », à tous ceux qui vous refusent leur confiance et qui espèrent autre chose.

M. Patrick Ollier. Où est votre plan ?

M. Pierre Delmar. Et vos propositions !

M. Laurent Fabius. C'est ce refus, dont vous devriez sentir qu'il monte des profondeurs, que j'ai souhaité exprimer aujourd'hui, et c'est cette espérance de changement que nous voulons porter ici. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. – « Pas vous ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, je voudrais apporter quelques éléments de réponse à M. Fabius, me réservant d'intervenir tout à l'heure et plus longuement sur le fond.

Monsieur Fabius, j'ai d'abord trouvé que votre propos était un bel exercice d'amnésie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Vous êtes responsable !

M. le Premier ministre. Quelle excitation ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. le Premier ministre. Je voulais dire par là que, s'agissant du nombre de manifestants qu'un gouvernement est capable de mettre dans la rue, personne n'a jamais fait mieux que votre prédécesseur socialiste, mon-

sieur Fabius ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Deuxième remarque : quand on a été Premier ministre, on peut, certes, jouer son rôle politique, mais on n'a pas le droit de mentir aux Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Or je vous ai pris en flagrant délit de mensonge : vous avez dit que le contrat de plan passé avec la SNCF gelait les rémunérations des cheminots. C'est faux ! C'est donc un mensonge ! (*Applaudissements et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Troisième remarque, sur le fond cette fois-ci.

Quelle est l'alternative que vous proposez à notre réforme de la sécurité sociale ?

M. Jean-Claude Lenoir. Il n'en a pas !

M. le Premier ministre. En ce qui concerne la politique familiale, il y en a une, c'est vrai : la mise sous condition de ressources des prestations familiales, laquelle est unanimement rejetée par les associations familiales du pays ! (*Applaudissements et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas acceptable, monsieur le président !

M. le Premier ministre. Pour ce qui est de l'assurance maladie, mesdames, messieurs, je ne peux que me réjouir d'un constat qui vous a tous frappés : M. Fabius a dit exactement la même chose que ce que j'avais dit le 15 novembre ici même,...

M. Jean-Yves Le Déaut. Non !

M. le Premier ministre. ... qu'il s'agisse de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, ...

M. Christian Bataille. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. ... de la non-remise en cause de la répartition, de l'élargissement du mode de financement de la sécurité sociale aux revenus du capital...

M. Christian Bataille. menteur !

M. le Premier ministre. ... ou de la modification de l'assiette de façon à ne pas pénaliser l'emploi !

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est faux !

M. le Premier ministre. Si vous étiez de bonne foi, monsieur Fabius, vous voteriez ma réforme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est d'ailleurs ce que beaucoup de vos amis ont dit !

Après vous avoir entendu, ma conclusion sera pour vous dire que je salue un merveilleux exercice de conservatisme et de démagogie ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – « Zéro ! » et « C'est nul ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Je vous rappelle qu'en application de l'article 31 de la Constitution, le Gouvernement a la parole quand il la demande. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il l'a demandée, il l'a eue ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. C'est de l'abus de pouvoir !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est zéro !

M. le président. La parole est maintenant à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Comment ne pas être troublé – le mot est de vous, je crois, monsieur Fabius – par cette drôle de motion de censure que vous déposez aujourd'hui ?

M. Martin Malvy. Vous avez vu dimanche ?

M. Gilles de Robien. Ce n'est en effet ni le moment, ni le sujet, ni même le lieu d'en discuter. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce n'est pas le moment, et je vais vous dire pourquoi.

M. Jean-Pierre Balligand. Vous avez vu dimanche dernier et vous verrez dimanche prochain !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Laissez M. de Robien s'exprimer !

M. Jean-Pierre Balligand. Il faut lire les journaux ! Ce n'est pas possible !

M. Gilles de Robien. Ce n'est pas le moment car notre situation économique et sociale, depuis longtemps, est difficile. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les épreuves, terroristes notamment, que la France traverse depuis plusieurs mois,...

M. Didier Boulaud. Depuis 1993 !

M. Gilles de Robien. ... la paralysie actuelle du pays avec toutes les difficultés individuelles...

M. Didier Boulaud. Vous allez nous faire pleurer !

M. Gilles de Robien. ... et collectives qu'elle entraîne,...

M. Jean-Pierre Balligand. La baisse de la consommation depuis le mois d'août !

M. Gilles de Robien. ... exigent de nous un esprit de responsabilité et un peu de dignité.

M. Jean-Yves Le Déaut. Sur qui pèse cette responsabilité ?

M. Gilles de Robien. Le pays a eu, me semble-t-il, son lot d'épreuves ces temps-ci,...

M. Henri Emmanuelli. Le pays vous a !

M. Gilles de Robien. ... sans qu'il soit besoin qu'on en rajoute.

Ce n'est pas non plus le bon sujet qui est abordé dans votre motion de censure, monsieur Fabius, car les Français attendent de nous, sur le thème de la protection sociale, que nous sachions sortir des querelles partisans (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour essayer de trouver ensemble des solutions durables et capables de renforcer le lien social entre les Français dans un véritable esprit de solidarité. Peut-on imaginer renforcer la solidarité dans un tel esprit de lutte partisane ?

Ce n'est pas non plus ici le lieu idéal...

M. Jean Glavany. C'est où, alors ?

M. Gilles de Robien. ... pour évoquer maintenant ces questions de protection sociale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), et je vais vous expliquer pourquoi.

M. Didier Boulaud. Rendez-nous Mme de Veyrinas !

M. Gilles de Robien. Elles ont été largement abordées ici même les 13, 14 et 15 novembre et, pour vous comme pour nous, le moment est venu de sortir des palais officiels pour nouer le contact avec les gens sur le terrain (« *Ab!* » sur les bancs du groupe socialiste) et les aider à partager un grand dessein pour la France : la réforme de la protection sociale.

M. Louis Mexandeau. De Robien va au peuple !

M. Gilles de Robien. Enfin et surtout, je crois que votre groupe politique, monsieur Fabius, n'est vraiment pas le mieux qualifié pour tenter de censurer notre gouvernement sur cette question sociale. Pourquoi vous êtes-vous lancé dans un tel exercice, plus périlleux pour vous que pour nous (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), alors que votre passé gouvernemental et vos actuelles divisions internes auraient pu vous dicter une réserve plus prudente ? Si l'heure n'était pas grave, nous pourrions sourire au spectacle de vos propres divisions et, à la lecture de vos déclarations, de vos querelles internes. (*Mêmes mouvements.*)

M. Louis Mexandeau. Il dit cela sans rire !

M. Jean-Yves Le Déaut. Et Sarkozy ? Et Balladur ?

M. Gilles de Robien. Cela ne vous fait peut-être pas plaisir ce que je dis là (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cela nous fait rire !

M. Gilles de Robien. ... mais la presse s'est largement fait l'écho du trouble initial des socialistes face à la réforme du Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est nul !

M. Gilles de Robien. Cette motion de censure apparaît curieusement comme une motion à usage interne au parti socialiste ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Paul Quilès. N'importe quoi !

M. Gilles de Robien. C'est, d'une certaine façon, une motion destinée à imposer le silence dans les rangs rue de Solférino !

M. Claude Bartolone. Est-ce que Balladur est toujours à Colombey ?

M. Gilles de Robien. Je pourrais citer M. Evin, qui a été sévèrement rappelé à l'ordre pour opposition trop constructive. Je pourrais citer aussi la centaine d'intellectuels de gauche, obligés de se payer une page dans *le Monde*,...

M. Didier Boulaud. Ils en ont les moyens !

M. Gilles de Robien. ... pour faire entendre leur voix, pour essayer de dépasser les logiques d'appareil et pour soutenir – je les cite – « une réforme de fond qui va dans le sens de la justice sociale ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Divergence fondamentale d'idées au sein de votre formation ? Je ne le crois pas. Les premières déclarations du groupe socialiste pour le plan Juppé étaient pour le moins mesurées.

M. Alain Le Vern. Vous n'étiez pas là !

M. Gilles de Robien. Il y a quinze jours, on a senti d'ailleurs votre embarras, monsieur le président du groupe socialiste, lorsque vous êtes monté à cette même tribune ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux ! Vous n'étiez pas là !

M. Gilles de Robien. Est-ce un revirement tactique de votre part ? Sans doute. Une fascination pour les clameurs de la rue ? Assurément.

M. Henri Emmanuelli. Il faut changer d'assistant !

M. Gilles de Robien. « Et si ces clameurs nous rameraient plus vite que prévu au pouvoir », se demandent avec gourmandise certains de vos amis ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Alors la gauche, qui mêle ses clameurs à celles de la rue, comme à l'instant, se présente soudainement comme « combattante » et tente de profiter d'une situation sensible. Les sirènes du « grand soir » et le syndrome de Charley ont toujours guetté votre parti ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. Il faut licencier votre assistant !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Laissez M. de Robien s'exprimer ! Un peu de calme !

M. Gilles de Robien. Or, il n'est pas bon pour une démocratie d'y succomber !

Les Français ne sont pas dupes. Ils n'ont pas la mémoire courte. Ils n'ont pas non plus les idées courtes.

M. Henri Emmanuelli. Il faut virer l'assistant, il n'est pas bon !

M. Gilles de Robien. Même si certains sont solidaires des grévistes, ils ne sont pas prêts à suivre les démagogues. Ils suivront ceux qui leur tiennent le langage de la vérité et de la responsabilité, et qui s'y tiennent !

M. Claude Bartolone. L'UDF, bien entendu !

M. Gilles de Robien. Dans leur grande majorité – il est vrai souvent silencieuse – les Français ne veulent plus revivre les errements du passé. Cette page-là est tournée, ne vous faites pas d'illusion ! Ils savent très bien que les dérives, qu'il faut stopper avec courage, proviennent tout simplement de la gestion socialiste et qu'il leur faut, aujourd'hui, hélas, payer le prix fort, trop fort pour surmonter douze années de laxisme socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, plus encore que vos divisions, messieurs les socialistes, c'est le poids de votre passé aux affaires du pays qui devrait vous imposer quelque retenue !

M. Claude Bartolone. Parlez de votre passé, vous n'avez pas d'avenir !

M. Gilles de Robien. Le droit à l'erreur impose pour le moins un peu de pudeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Christian Bataille. Mais il est très mauvais !

M. Gilles de Robien. Vous le savez bien, mesdames, messieurs les socialistes, ce qui est écrit dans votre motion n'est pas exact. Les déficits ne sont pas, tout à coup, tombés du ciel il y a six mois. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Il est nul !

M. Gilles de Robien. Revenons en arrière pour rafraîchir les mémoires. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous n'aimez pas écouter ces chiffres-là ! Ils vous font de la peine car ce sont les vôtres !

Année 1980 : 30 milliards de déficit budgétaire ; année 1993 : 341 milliards ; année 1980 : 418 milliards de dette de l'Etat ; année 1993 : 2 500 milliards.

M. Martin Malvy. 1995 : 3 100 milliards !

M. Gilles de Robien. Quant aux prélèvements sociaux, dont vous parlez dans votre motion de censure, ils n'ont pas progressé en six mois comme vous le dites. Ils ont progressé de 70 p. 100 entre 1980 et 1992. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Parlez-nous de de Veyrinas !

M. Pascal Clément. Monsieur le président, faites-les taire, s'il vous plaît !

M. le président. Le problème, monsieur Clément, c'est que lorsqu'un côté de l'hémicycle commence, l'autre répond ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) M'étant tout à l'heure efforcé de calmer un côté de l'hémicycle, je m'efforce maintenant de calmer l'autre. Veuillez poursuivre, monsieur de Robien.

M. Gilles de Robien. Dans certains cas, il serait judicieux d'inventer une censure rétroactive pour répondre à cette question simple : à qui incombe la plus grande part de responsabilité concernant la situation actuelle ? A ceux qui, avec le Gouvernement, tentent aujourd'hui de sauver notre système de protection sociale et doivent faire face avec courage à la continuelle dégradation des comptes sociaux ? Ou bien à ceux qui ont l'aplomb de faire des effets de manche en voulant censurer le Gouvernement et s'efforcent ainsi de faire oublier leurs propres turpitudes ?

M. Jean-Pierre Balligand. 1993 : 56,4 milliards de déficit !

M. le président. Je vous en prie !

M. Didier Boulaud. Mais il n'arrête pas de mentir !

M. le président. Monsieur Boulaud, je vous en prie !

M. Gilles de Robien. Nouveaux pauvres, c'est vous ! Argent-roi, c'est vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Boulaud, monsieur Balligand, monsieur Bataille, s'il vous plaît ! Ne me faites pas citer tout le groupe socialiste !

M. Jacques Myard. Remarquez, ce serait vite fait !

M. Gilles de Robien. En effet, ils ne sont pas nombreux !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur de Robien !

M. Gilles de Robien. Nouveaux pauvres, argent-roi, service public à la dérive... Est-ce vraiment le plan Juppé ou les vraies conséquences de votre triste bilan, les blessures engendrées par votre trop longue politique, qui mettent aujourd'hui des milliers de Français dans la rue ?

M. Claude Bartolone. La prochaine fois, il faudra venir avec des coloriage !

M. Gilles de Robien. La vraie motion de censure, mes chers collègues, elle a eu lieu à deux reprises : en 1993, puis en 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de*

l'Union pour la démocratie française et du centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Si les Français se sont tournés vers notre majorité, c'est qu'ils ont voulu, et pour longtemps, sanctionner les échecs du pouvoir socialiste. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils savent que notre majorité a la volonté d'assurer durablement la cohésion sociale du pays en le tournant délibérément vers l'avenir. Il faut le dire haut et fort, mes chers collègues, même si d'autres braillent de façon intempestive : les Français n'ont pas à subir le contrecoup de divisions partisans socialistes, pas plus qu'ils n'ont à faire les frais de certaines surenchères syndicales. (« *Balla-dur !* » *sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils ont simplement envie que l'on sauve la sécurité sociale. Ils ont juste besoin d'être rassurés sur leur avenir et celui de notre pays. Sur ce premier point, nous pouvons les rassurer : le plan de réforme de la sécurité sociale est juste et efficace.

M. Claude Bartolone. L'UDF est abattue !

M. Gilles de Robien. Notre plan est juste parce qu'il maintient le système social à la française. Il respecte le paritarisme, fondement partenarial indispensable de notre lien social. Il intègre aussi le contrôle du Parlement, fondamentalement de notre République, qui ne remet nullement en cause le partenariat.

Notre plan est juste parce qu'il permet aux plus démunis des Français de disposer aussi d'une protection sociale sans efforts supplémentaires, grâce à la solidarité des autres.

M. Claude Bartolone. Il a un tel talent qu'il pourrait être membre du Gouvernement !

M. Gilles de Robien. Notre plan est juste parce qu'il exonère 9 millions de retraités et de chômeurs de l'effort exceptionnel nécessaire pour résorber les déficits.

Notre plan est juste, enfin...

M. Louis Mexandeau. Abrégez le supplice !

M. Gilles de Robien. Ecoutez bien parce que vous dites le contraire dans la presse et dans les réunions publiques ! Notre plan est juste parce que, pour la première fois, les revenus autres que salariaux, les revenus financiers enfin, contribuent aussi à l'effort de solidarité.

M. Claude Bartolone. Il a toutes les qualités pour être au Gouvernement : il est nul !

M. le président. Un peu de calme s'il vous plaît !

M. Gilles de Robien. Les Français nous avaient demandé de sauver la sécurité sociale en respectant les principes qui leur sont chers. Eh bien, ce contrat est respecté. C'est la raison essentielle pour laquelle nous soutenons avec fermeté le plan présenté par le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. De Robien ministre !

M. le président. Monsieur Mexandeau, un peu de calme !

M. Gilles de Robien. Mais les Français, nous le voyons tous aujourd'hui, nous adressent d'autres signes. C'est aussi notre devoir de répondre à ces signaux de détresse qui sont, en majeure partie aussi, des angoisses face à l'avenir. Interrogation sur le métier, avenir de leur entreprise, maintien du service public, rôle de l'université, maintien des retraites et des régimes particuliers : ne traitons pas à la légère ces inquiétudes, ne prenons pas l'attachement à une profession, à une histoire, à une culture d'entreprise, fut-elle publique, pour l'expression bornée

d'un corporatisme ! Les salaires des cheminots et leurs conditions de travail sont-ils tels que l'on puisse, à la légère, parler de privilèges en évoquant leur retraite ? (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Loin de moi l'idée de refuser une quelconque réforme au nom d'un certain passéisme. Ce que je souhaite simplement, c'est que l'on s'interdise de montrer du doigt telle ou telle catégorie de Français, surtout quand ces prétendus privilégiés gagnent 8 000 francs par mois, ou moins. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les situations sociales méritent d'être examinées avec précision, quasiment au cas par cas, en particulier pour les régimes de retraite. Telle est d'ailleurs la méthode arrêtée : examen et concertation avec les syndicats. Ainsi, la voie du dialogue est ouverte en vue de tracer les pistes d'éventuelles réformes.

M. Jean-Claude Lefort. La négociation, ce n'est pas pareil !

M. Gilles de Robien. Alors... pourquoi aujourd'hui bloquer un dispositif qui a justement pour objet de débloquent des systèmes en crise ? Pourquoi faire barrage à ce qui doit permettre, plus largement, de débloquent la société française ?

M. Jean-Claude Lefort. Qui est-ce qui débloquent ?

M. Gilles de Robien. Les Français se posent la question. Ils considèrent majoritairement que les crispations conservatrices doivent maintenant être dépassées et que l'approche concrète des problèmes doit désormais prévaloir. Il nous faut donc trouver les bons moyens de sortir de la crise. Celle-ci a en effet beaucoup trop duré pour des millions de Français, pour ceux, souvent les plus modestes, qui doivent se lever à quatre heures du matin pour aller travailler, pour ceux qui préfèrent coucher à l'hôtel ou sur leur lieu de travail plutôt qu'affronter une telle épreuve chaque jour.

Bien sûr au groupe UDF, nous croyons qu'il faudra bien un jour mettre en place, avec la collaboration des partenaires sociaux, un service minimum de transport public mais, pour l'heure, chaque Français souhaite avant tout que notre pays sorte de cette crise. Pour cela, un seul moyen ...

M. Jean-Claude Lefort. Négocier !

M. Gilles de Robien. ... renouer le dialogue qui a fait défaut.

M. Jean-Claude Lefort. Pas de dialogue, des négociations !

M. Gilles de Robien. Dialogue avec les Français d'abord, pour leur expliquer notre objectif – sauver notre sécurité sociale – et nos solutions. J'ai rappelé tout à l'heure que ces solutions étaient justes et efficaces. Il importe maintenant de les faire partager par tous.

Dialogue avec les partenaires sociaux évidemment, pour dissiper ce climat imprégné de méfiance et de malentendus. Pourquoi demander le retrait du plan Juppé...

M. Jean-Claude Lefort. Parce que personne n'en veut !

M. Gilles de Robien. ... alors que celui-ci ne remet aucunement en cause l'avenir du service public ou les régimes spéciaux de retraite ?

Mme Martine David. Mais si !

M. Gilles de Robien. C'est donc à nous, membres actifs et solidaires de la majorité, c'est à nous, défenseurs déterminés de la cohésion sociale du pays, d'aller plus

encore à la rencontre des Français pour leur expliquer le sens réel des efforts collectifs. C'est à nous d'expliquer, de mieux expliquer les enjeux de la réforme,...

M. Jean Glavany. Vous avez du boulot !

M. Gilles de Robien. ... de sortir de l'esprit partisan et de dégager des perspectives.

Ce n'est certainement pas à l'heure des épreuves que nous renoncerons à notre volonté de réforme.

M. Jean Glavany. Quel brio !

M. Gilles de Robien. Nos convictions sont intactes pour que chaque Français sorte de la crise avec le sentiment d'avoir servi l'intérêt de tous. Sachez, monsieur le Premier ministre, que le groupe UDF ne vous comptera pas son soutien.

Mes chers collègues, je vous demande évidemment de rejeter cette motion de censure, et, bien plus, de la transformer en une véritable motion de confiance pour le Gouvernement, en une motion d'explications pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Bougez-vous !

M. Gilles de Robien. Dans un moment, nous allons rejeter cette motion de censure. Comme l'ensemble de la majorité, le groupe UDF estime que les Français attendent...

M. Louis Mexandeau. Abrégez !

M. Gilles de Robien. ... des explications plutôt que des affrontements partisans, des mesures concrètes plutôt qu'un jeu politicien, des solutions durables et justes plutôt que la précarité d'une insécurité sociale non réformée.

M. Claude Bartolone. Arrêtez de les faire souffrir !

M. Gilles de Robien. Nos prédécesseurs – ceux de 1945 – ...

M. Christian Bataille. De 1940 !

M. Gilles de Robien. ... ont su, eux, faire preuve d'audace pour créer par ordonnances un système de protection sociale qui a fait ses preuves et qui est aujourd'hui menacé. Cette belle construction, qui a soigné des générations de compatriotes, leur a assuré retraites, indemnités, soins, allocations diverses, qui les a aidés à surmonter les épreuves de la vie, qui a accompagné des naissances, a adouci leurs souffrances, cette belle construction a besoin d'être confortée.

Nous allons avec vous, monsieur le Premier ministre, consolider les fondations de la sécurité sociale. Malgré l'opposition, et cinquante ans après, nous allons ensemble assumer et assurer pour longtemps la protection sociale des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Les députés socialistes s'exclament et brandissent des papiers sur lesquels est écrit : Zéro.*)

M. le président. Je vous en prie mes chers collègues !

M. Charles Ehrmann. Réaction lamentable !

M. Yves Nicolin. Des gamins !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Le 15 novembre, monsieur le Premier ministre, à seize heures, vous présentiez ici même votre réforme de la protection sociale. Votre majorité,

debout, lui réservait un accueil enthousiaste. On a les applaudissements que l'on mérite... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Doligé. Et ce n'est pas fini. Ça va recommencer !

M. Jacques Brunhes. Or, voici que, vingt jours après, pour s'y opposer, le pays traverse le mouvement social le plus fort, le plus puissant, le plus unitaire que la France ait connu depuis des décennies.

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. Jacques Brunhes. Et voici que, malgré les médiocres et dangereuses tentatives de dénigrement des mouvements, malgré les gênes occasionnées...

M. Lucien Degauchy. Grâce à la CGT !

M. Jacques Brunhes. ... et les sacrifices financiers énormes consentis par ceux qui luttent, le mouvement s'étend, les appels à la grève se multiplient, se généralisent.

Samedi, un grand quotidien titrait que 62 p. 100 des Français soutenaient les mouvements sociaux et les grèves...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. 62 p. 100 ? Vous êtes en retard !...

M. Jacques Brunhes. ... et que 65 p. 100 ne faisaient pas confiance au Gouvernement pour résoudre la crise. Votre plan a joué le rôle de détonateur de mécontentements multiples, aiguissant les inquiétudes.

M. Jean Glavany. Très juste !

M. Jacques Brunhes. Vous avez réussi ce tour de force de susciter un mouvement de mécontentement d'une ampleur et d'une profondeur rares.

Monsieur le Premier ministre, vous avez mis la barre très haut, ce 15 novembre.

M. Jean-Claude Lefort. Trop haut.

M. Jacques Brunhes. Vous avez presque « avec passion » – je vous cite – dit : « C'est un enjeu national qui est en cause. »

M. le Premier ministre. C'est vrai.

M. Jacques Brunhes. Eh bien, sur ce point au moins, soyez rassuré : vous avez été entendu.

M. le Premier ministre. Merci.

M. Jacques Brunhes. Un véritable choix de société est aujourd'hui en débat,...

M. Jean-Claude Lefort. Oui.

M. Jacques Brunhes... et pas seulement à l'Assemblée nationale, mais dans tout le pays. Les Français en ont conscience.

M. Jean Glavany. Exactement.

M. Jacques Brunhes. Des millions de salariés, d'étudiants, de retraités, que l'on avait oublié d'inviter dans les forums régionaux, ou exclus des discussions sur les contrats de plan, les statuts, ou encore l'avenir de l'Université, manifestent dans toute la France leur détermination à défendre la sécurité sociale et les services publics, des cheminots aux hospitaliers, des fonctionnaires aux étudiants et aux salariés du privé. Ils le font contraints et forcés par votre politique. Ils le font avec esprit de responsabilité, conscients que c'est l'avenir de la protection sociale de tous les Français qui est en question.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Or, face à cet enjeu, il est inacceptable mais surtout terriblement dangereux pour la démocratie, pour la France, de jouer le pourrissement. C'est pourtant la voie que vous avez délibérément choisie. Depuis quinze jours, c'est le blocage d'un prétendu dialogue au cours duquel vous ressassez les mêmes rengaines. Les portes sont ouvertes, vous vous dites prêts au dialogue, mais celui-ci consiste à décliner les mêmes propositions sans jamais écouter celles des millions d'autres.

Votre attitude pourrait n'être que l'illustration caricaturale de ce qu'écrivait hier Michel Crozier dans *Les Echos* : « Les élites ne savent pas écouter parce qu'elles ont été formées à tout savoir et, donc, à ne pas écouter. »

M. Jean Glavany. Très bien.

M. Jacques Brunhes. Mais elle est, en l'instant, plus grave que cela : vous avez délibérément choisi la surdité ou la confrontation.

Comment ne pas relever l'initiative absurde et dangereuse du RPR, du RPR que vous présidez, monsieur Juppé, de jeter les catégories de Français les unes contre les autres, par la création, bien difficile au demeurant, de comités d'usagers ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Balkany. Et vous, vous faites quoi ?

M. Jean-Claude Lefort. M. Brunhes a raison !

M. Jean-Paul Charié. Et les piquets de grève de la CGT ?

M. le président. Mes chers collègues, laissez s'exprimer M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Comment ne pas relever que le seul dialogue que vous proposiez est le dialogue univoque ?

Monsieur le Premier ministre, tout peut rentrer dans l'ordre demain,...

M. Charles Ehrmann. Tu parles !

M. Jacques Brunhes. ...immédiatement. La machine économique peut repartir, immédiatement. Les grèves cesser, immédiatement.

Pour cela, la balle est dans votre camp, monsieur le Premier ministre. Retirez votre plan. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ouvrez de vraies et nécessaires négociations, disent des millions de voix de grévistes et de non-grévistes.

M. Jean-Claude Lefort et M. Daniel Colliard. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Ce n'est pas vers cela que vous vous orientez et vous prenez, dès lors, une très lourde responsabilité pour le pays, pour notre avenir.

Je dirai, pour être plus précis, que ce n'est pas le chemin que vous prenez. Il peut être imposé demain, à vous-même ou à d'autres, car c'est le seul chemin possible.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Monsieur le Premier ministre, les Français n'ont pas confiance, ils se sentent incompris, dédaignés, pour reprendre les termes du candidat Chirac, qui disait aussi : « Le peuple est devenu l'oublié d'une démocratie du simulacre et de l'apparence : voilà la cause principale du mal français. »

La démocratie du simulacre et de l'apparence, monsieur le Premier ministre, n'est-ce pas d'abord quand les promesses électorales, le programme proposé par l'homme politique sont tournés ou trahis comme si cela n'avait pour objet que d'appâter le citoyen ?

« Dès lors que tu dois gérer les affaires de la République comme il faut, ce qu'il est nécessaire que tu donnes à nos concitoyens, c'est la vertu ! », disait Socrate.

Et la vertu, en politique, c'est d'abord de tenir les engagements pris devant ses mandants et devant les citoyens. (« *Très bien !* » sur divers bancs du groupe socialiste.)

Or, je le dis à nouveau à cette tribune, nous avons vécu, fin octobre, un véritable tournant avec le reniement des promesses du Président de la République.

La contradiction entre les engagements pris et la réalité des actes a été si rapide, si profonde, qu'elle a entraîné une chute vertigineuse de la crédibilité du Président de la République et de la vôtre, monsieur le Premier ministre, dans l'opinion. Des catégories les plus diverses manifestent depuis leur mécontentement, souvent leur désarroi et leur colère, avec une ampleur croissante. En fait, tous ces éléments témoignent de la crise profonde provoquée par votre politique.

Et cette crise profonde tient fondamentalement à votre soumission, pour ne pas dire à votre capitulation en rase campagne, aux pressions des marchés financiers et de tous ceux qui, de la Bundesbank à l'OCDE, entendent dicter ses choix à marche forcée à la France et imposer au passage les critères de convergence de Maastricht. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Jacques Brunhes. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, toutes les politiques monétaristes, en France comme ailleurs, mènent inéluctablement aux mêmes conséquences : chômage, paupérisation, détérioration des services publics, bradage du potentiel économique, chute de la production et du revenu national, déséquilibre de la balance des paiements.

Et vos recettes monétaristes, monsieur le Premier ministre, se traduisent par des mesures d'austérité sélectives – je l'ai dit au moment de la discussion du budget – qui rappellent la formule cynique du ministre banquier du XIX^e siècle : « Faisons payer les pauvres, ils sont plus nombreux. »

M. Jean-Paul Charié. M. Brunhes a des lettres ! (*Sourires.*)

M. Jacques Brunhes. Avant d'aborder le problème des déficits, permettez-moi de brèves réflexions sur votre méthode et sur les institutions. Nous y reviendrons longuement lors de la discussion de la loi d'habilitation.

D'abord, votre choix de gouverner par ordonnances, sur ce sujet si sensible et si vital de la protection sociale, alors même que le Président de la République dans un message lu ici-même faisait état de la nécessité de rééquilibrer les pouvoirs. Le professeur Duverger rappelait que les pleins pouvoirs ont toujours été considérés comme un procédé exceptionnel permettant de pallier l'insuffisance des procédures parlementaires. Mais aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, avec la session unique du Parlement, rien, ni l'urgence ni la complexité d'un problème ne peut empêcher le déroulement de la procédure législative ordinaire.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Alors que le Parlement siège maintenant de droit jusqu'au mois de juin, rien ne justifie qu'on légifère dans son dos. Ce n'est en tout cas pas un signe de force établi sur la confiance.

Ensuite, le contraste n'est-il pas saisissant entre ce qui se passe aujourd'hui dans le pays et ce qui se passe aujourd'hui, ici, dans l'Assemblée, avec une majorité de droite écrasante qui ne reflète pas l'image politique du pays ?

M. Jean Glavany. En effet, il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé dimanche !

M. Jacques Brunhes. Quand le Président abandonne ses promesses six mois après avoir été élu au suffrage universel, quand la loi électorale creuse le fossé entre le pays réel et la France politique officielle, mesure-t-on combien nos institutions sont fragiles et les risques que cela peut faire courir à la démocratie ?

Ce devrait être là, je le dis avec gravité, une source de réflexion pour tous ceux que préoccupent l'extrême-droite et l'avenir de la démocratie pluraliste.

Nous demandons depuis des années une vraie réforme de la protection sociale fondée sur la justice et l'équité.

Tous les observateurs, tous les spécialistes ont souligné, comme Pierre Laroque, la force et les potentialités de démocratie sociale dont le système français était porteur.

C'est cette force de la démocratie sociale que nous voulons préserver non dans le *statu quo* mais avec les améliorations indispensables.

Je résume : la première raison de notre opposition, c'est que vous faites le choix de l'autoritarisme contre la démocratie sociale.

La deuxième raison majeure de notre opposition, c'est que le plan du Gouvernement ne peut pas réussir. Il est miné par avance par ses propres contradictions. En cassant l'architecture et la philosophie sociales en cherchant un équilibre précaire par un racket sur le pouvoir d'achat des salaires et des pensions, il prépare seulement une récession accrue et l'aggravation du chômage, qui, à son tour, va creuser un nouveau déficit.

Personne n'ose nier que la clé de l'équilibre, c'est l'emploi. Encore faut-il mettre la politique en accord avec cette priorité.

Si le Gouvernement arbitre en faveur de la monnaie unique contre l'emploi, ses choix sont totalement encadrés par les critères de Maastricht de réduction des déficits. Les marchés boursiers, la Bundesbank, l'OCDE ont dicté une méthode de réduction des déficits par l'écrasement de la consommation populaire. Elle n'est pas seulement critiquable parce que mécaniste, mais parce qu'elle constitue la voie de l'aggravation du chômage et de la casse des atouts industriels de la France.

Ainsi, le Gouvernement peut bien évoquer l'exigence de la justice, les ordonnances n'attaquent en rien les causes véritables de la crise. Au contraire, elles l'aggravent.

Pour nous, le progrès social doit être le but et le moyen du développement économique. Outre l'emploi pour tous, cela passe par le relèvement du pouvoir d'achat, la réduction des inégalités, la promotion des droits fondamentaux qui doivent être reconnus comme des droits vitaux, au sens propre du terme.

Les pays qui ont les salaires les plus élevés, comme l'Allemagne, ou une forme de garantie de l'emploi, comme le Japon, résistent mieux à la crise. La France,

quant à elle, est un pays de bas salaires. Ce qui fait rêver le patronat français, c'est la force de travail réduite à son essence et incarnée par le marin pakistanais sur un navire battant pavillon des Kerguelen, ces îles magiques où il n'y a pas un seul habitant et où le droit du travail n'existe pas.

La lutte pour l'emploi et la lutte pour la protection sociale sont bien un seul et même combat.

Quand des entreprises annoncent licenciements et suppressions d'emploi, elles creusent le déficit. Dès lors que le Gouvernement laisse se développer un cycle infernal dans lequel le chômage engendre le chômage et les exonérations de charges patronales la précarité, les ordonnances ne régleront rien. Au contraire, ce sont des créations massives d'emplois qui s'imposent.

Raisonner en termes financiers, c'est non seulement méconnaître ce que la sécurité sociale apporte en termes d'égalité, de cohésion sociale, de progrès médical, de niveau de vie mais aussi d'activité économique et d'emplois.

La troisième raison majeure de notre opposition, donc de notre accord profond avec le mouvement social, c'est que le Gouvernement fait le choix des inégalités contre la solidarité.

Les ordonnances, ce sont d'abord une inégalité accrue pour les retraités dont le pouvoir d'achat, entre l'augmentation des cotisations maladie et l'impôt sur la dette, baisserait sensiblement.

L'agression délibérée contre les régimes spéciaux, c'est la mise en cause de droits justifiés d'abord par des conditions de travail contraignantes. Ce ne sont pas les trente-sept ans et demi de cotisations des fonctionnaires pour la retraite qui sont injustes, c'est au contraire que la durée de cotisations ait été prolongée pour les salariés du régime général, alors que le chômage des jeunes s'accroît. A terme, la création d'une caisse pour les fonctionnaires c'est, à travers la débudgétisation, une augmentation programmée de 20 p. 100 de leurs cotisations.

Relever les bas salaires, les pensions et les allocations est une condition immédiate de la relance économique alors que la récession s'installe à nouveau.

Les inégalités sont aussi accrues pour les familles, avec le gel en 1996 et la fiscalisation en 1997 des allocations familiales, mesures qui vont, à l'évidence, pénaliser le plus ceux dont les revenus sont les plus bas.

Deux ordonnances particulièrement dangereuses concernent la maîtrise des dépenses de santé et les structures hospitalières.

La qualité des soins n'est pas négociable, avez-vous dit.

Nous ajoutons : responsabilité, oui ; culpabilisation, non. Il est plus que déplaisant de voir ceux-là même qui ont rétabli la manne du secteur privé à l'hôpital et favorisé la concurrence déloyale des cliniques privées définir ce que serait la bonne pratique médicale par un médecin dont les rémunérations deviendraient conditionnelles. Comment l'intérêt du malade qu'un généraliste bordelais traitera au mois de décembre pourrait coïncider, autrement que par pur hasard, avec un planning de productivité découlant d'un critère d'objectif quantifié au mois de décembre de l'année précédente par la majorité de l'Assemblée nationale ?

Pour nous, la santé pour tous est un choix de société. La santé ne doit pas être une marchandise mais un droit, avec l'égalité d'accès aux soins, la liberté de choix des assurés, la liberté des prescriptions et l'indépendance du médecin.

Il est bien entendu possible de trouver des gisements d'efficacité au sein même des dépenses. Mais il est erroné de fonder la recherche de cet équilibre sur cette seule exigence. Au mieux, les gains obtenus permettraient de combattre un certain nombre d'inégalités sociales et régionales.

Dépenser plus et mieux pour la santé, c'est le bon sens.

L'hôpital public est la clé de voûte du système de soins. L'Etat doit lui donner les moyens d'assumer sa mission de service public.

Enfin, la quatrième raison de notre opposition porte sur les trois ordonnances concernant le financement qui aggraverait les injustices.

Le Gouvernement orchestre un psychodrame médiatique sur la nature et l'ampleur du déficit. Certes, il existe bien.

Mais mesurons bien que la croissance structurelle des dépenses correspond pour une large part à l'accroissement des besoins. Qu'elle soit liée aux progrès technologiques qui permettent de mieux se soigner mais à un coût supérieur, ou aux évolutions profondes de la société telles que le vieillissement de la population, ou encore aux besoins sociaux fondamentaux comme la santé, cette tendance correspond à une exigence de développement social.

Enfin, la montée du chômage et la prise en charge par la protection sociale des dépenses de redistribution contribuent principalement à cette situation difficile.

Votre plan impose une nouvelle ponction très importante sur les salariés. Le seuil du tolérable est dépassé, comme l'attestent les manifestations d'aujourd'hui. En trois ans, avec la TVA entre autres, les prélèvements auront atteint 150 milliards de francs et 3 p. 100 du revenu disponible des ménages.

La croissance est gravement affaiblie.

Les prélèvements prévus par votre plan sont de plus inégalitaires. Ils vont frapper les catégories les moins favorisées – je sais bien que M. Barrot n'aime pas qu'on le répète, mais c'est pourtant la vérité –, celles mêmes qui sont proches de l'exclusion, dont les ressources sont comprises entre le RMI, le minimum retraite et un peu plus que le SMIC.

M. Louis de Broissia. C'est faux !

M. Jacques Brunhes. Or ce sont ces familles qui ont le plus de mal à accéder aux soins. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faudrait, au contraire, élargir l'assiette de la contribution patronale en soumettant à cotisation les profits bruts. Cette mesure serait efficace économiquement car elle soutiendrait l'emploi. Elle irait dans le sens de la solidarité et de la justice. Mais vous avez choisi la voie inverse.

Dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, prôner les médicaments génériques ne suffit pas. Même aux Etats-Unis, le secteur hospitalier dénonce le prix de certains médicaments qui atteint plus de trente fois leur coût.

Au fil des années, à travers l'assurance et une fiscalisation insidieuse, on a voulu faire croire aux Français que l'on pouvait indifféremment avoir recours à l'une ou à l'autre. La réalité, c'est que si les Français ont un emploi stable, l'assurance n'a pas besoin de béquille ; elle est à même d'équilibrer les différentes branches du régime général. En revanche, la fiscalité contribue au désengagement financier du patronat contre l'emploi et l'intérêt général.

Objectivement, la création de la CSG a fragilisé la sécurité sociale et favorisé les attaques d'aujourd'hui. La participation des revenus financiers à l'effort est totalement dérisoire. Leur participation de 2,4 p. 100 à travers la CSG et de 0,5 p. 100 demain avec le RDS reste cinq fois inférieure à celle des salaires.

C'est pourquoi nous proposons de créer une contribution sur les revenus financiers, hors épargne populaire, au même taux que sur les salaires, qui rapporterait au régime général près de 80 milliards et se substituerait à la CSG.

Les baisses et exonérations de cotisations patronales coûtent 53 milliards au budget de l'Etat. Elles n'ont pourtant créé aucun emploi alors qu'elles accélèrent la précarité. Il faudrait impérieusement un contrôle des fonds publics pour l'emploi et la formation, par les salariés eux-mêmes, avec l'obligation de créer des emplois stables. Les dettes patronales récupérables sont supérieures à 40 milliards. La Cour des comptes vient de dénoncer ce scandale.

Ces mesures permettraient de mettre un terme au déficit sans pénaliser les salaires et les pensions, tout en créant les conditions d'un équilibre durable, alors que la voie choisie, chacun ici en est convaincu, n'apurera la dette ni en treize ans ni en vingt ans.

Voilà les raisons essentielles de notre opposition au plan gouvernemental. Voilà ce qui motive l'inquiétude croissante des Français. Une protection sociale de haut niveau est une chance pour notre pays. Sa modernisation est indispensable pour aller de l'avant. La mettre en pièces serait, au contraire, un recul de civilisation en niant le devoir de solidarité qui est au cœur de notre société.

Ceux qui animent l'action ont fait des propositions responsables. Ce que demandent aujourd'hui des millions de salariés, c'est le retrait de votre plan et l'ouverture de véritables négociations. Je le répète, la balle est dans votre camp, monsieur le Premier ministre.

Nous censurerons votre gouvernement, nous mettant en phase, par notre vote, avec le mouvement social. Au-delà de la discussion de ce jour, nous poursuivrons inlassablement notre action parlementaire si votre plan était maintenu. Solidaires de tous ceux qui, dans leur diversité, ont à cœur de faire vivre la protection sociale à la française, les députés communistes se préparent, monsieur le Premier ministre, à une grande bataille d'amendements sur le projet d'habilitation des ordonnances que le Gouvernement aurait voulu bâcler en quelques heures.

Nous ferons tout ce qui dépend de nous pour en faire un véritable débat de fond. Notre seul souci, je le répète, c'est d'être utiles au mouvement social et de contribuer, dans l'urgence, à construire un rassemblement assez fort pour sauver et moderniser la protection sociale et le service public, pour réduire la « fracture sociale » et relever les déficits de notre temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention n'engage pas l'ensemble du groupe République et Liberté. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je m'exprime en mon nom personnel et au nom des députés du Mouvement des

citoyens, et de tous ceux, de plus en plus nombreux, qui partagent leurs analyses, bref en républicain soucieux de l'avenir de mon pays.

M. Pierre Micaux. C'est aussi notre cas !

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le Premier ministre, l'heure de vérité a sonné, non seulement pour vous et votre majorité, mais sans doute aussi pour le pays tout entier et pour tous ceux, je dis bien tous ceux, qui le dirigent, l'ont dirigé...

M. Francis Delattre. Ah !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... ou aspirent à le diriger. Il nous faut d'abord poser le bon diagnostic sur la signification de la crise actuelle, avant de pouvoir tracer les lignes de force d'une politique capable de sortir par le haut de la situation présente. Ne choisissez pas la voie de l'affrontement. Souvenez-vous du mot de Jaurès : « Les sociétés humaines trouvent leur équilibre vers le haut et la République se situe dans la direction des hauteurs. »

Réduire le mouvement social à une série de revendications catégorielles et au mécontentement d'un secteur public qui serait arc-bouté sur ses avantages acquis constituerait une erreur fondamentale d'analyse.

Non, monsieur le Premier ministre, la crise actuelle n'est ni une poussée corporatiste ni l'affrontement entre la France protégée et la France exposée. Il s'agit d'un mouvement beaucoup plus profond, qui vient de loin, un mouvement de ras-le-bol général de ceux qui vivent de leur travail ou qui voudraient en avoir un, et qui subissent depuis plus de vingt ans les conséquences d'une politique de rigueur, au nom d'une conception de l'Europe par la monnaie mise sur les rails en 1978 par M. Giscard d'Estaing et M. Barre et codifiée dans le traité de Maastricht.

M. Pierre Mazeaud. Eh oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. Politique que vous poursuivez. Toute la politique de la France a été subordonnée à un accrochage artificiel du franc au mark. Cette politique d'argent cher et d'emploi rare...

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... vous l'avez reprise à votre compte.

Au nom de ce choix fondamental, ai-je besoin de vous rappeler toutes les décisions qui ont été prises : libération des capitaux sans contrepartie fiscale, directives de la Commission de Bruxelles instaurant dans tous les secteurs, des transports à la santé, une concurrence sans frein ni régulation, traité de Maastricht, indépendance de la Banque de France, signature du GATT et de l'OMC sans garantie contre les variations monétaires. Aujourd'hui, vous demandez aux Français, au nom d'un hypothétique Eldorado européen, sacrifices et remises en cause des acquis sociaux.

Mais la politique du franc fort fait la France faible. Certes, elle produit des privilégiés. Mais ce ne sont ni les cheminots, ni les infirmières, ni les postiers, mais les détenteurs de portefeuilles. S'il y a deux France en opposition, monsieur le Premier ministre, c'est la France de l'argent et de la rente financière, et celle du travail. Rien ne sert de vouloir opposer, comme je le vois sur les écrans de télévision, les artisans et les patrons de PME, d'une part, et les salariés, de l'autre. Tous, en effet, ont les mêmes intérêts et souffrent de la même manière du carcan dans lequel vous voulez les maintenir enfermés, celui des critères de convergence du traité de Maastricht.

Le mouvement social, si l'on veut bien poser ce diagnostic, a un sens : il est l'exigence de ceux qui veulent que la France vive et qui veulent vivre dans cette France.

M. le Premier ministre. Quel rapport avec la « sécu » ?

M. Jean-Pierre Chevènement. J'y viens, monsieur le Premier ministre.

Cette politique vous conduit à présenter un ensemble de mesures précipitées : budget, plan sur la sécurité sociale, bientôt réforme fiscale, contrat de plan sur la SNCF, alors que tous les freins sont bloqués par ailleurs. Qui ne voit la logique de cette situation ? Oui, nous sommes d'accord pour réformer, mais pour faire des réformes sérieuses, étudiées, débattues en public par le Parlement ! La gauche elle-même, lorsqu'elle avait entrepris de grandes réformes, telles la décentralisation ou les nationalisations, avait-elle procédé par ordonnances ?

M. Pierre Mazeaud. Oh ! la décentralisation...

M. Jean-Pierre Chevènement. Non !

M. André Fanton. Vous n'avez pas de mémoire, monsieur Chevènement !

M. Jean-Pierre Chevènement. Elle avait choisi la voie du débat démocratique !

M. le Premier ministre. La Nouvelle-Calédonie, c'était par ordonnances !

M. Pierre Mazeaud. Quant à la décentralisation...

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président de la commission des lois, moi je me souviens des amendements que les uns et les autres avaient déposés à l'époque ! Evidemment, cela ne faisait pas avancer le débat...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Retenez la leçon, messieurs de l'opposition !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... mais, du moins, la gauche s'était soumise à cette contrainte de la démocratie. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je constate aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, que vous semblez parier sur le pourrissement de la grève. Pendant que vos ministres parlent de dialogue, le parti dont vous êtes le premier responsable organise des manifestations « spontanées » d'usagers en colère. Cette démarche peut conduire à des affrontements dangereux dont vous porterez toute la responsabilité.

Mes chers collègues, pourquoi, depuis 1981, jamais les Français n'ont accordé deux fois de suite leur confiance à la même majorité parlementaire ? La réponse est simple : ils cherchent une alternative et ne trouvent que des alternances ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est très commode, l'alternance ! On prend sa place dans le train, on va au salon-bar, et on descend à la gare suivante ! Mais telle n'est pas ma conception de la République qui est de servir le peuple, de servir la nation, ...

M. François Asensi. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... de la sortir de l'ornière où elle s'enfonce. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Alors passez donc à l'acte, plutôt que de vous faire les exécuteurs des dispositions d'un traité que les Français n'ont d'ailleurs approuvé que du bout des lèvres et sans savoir ce qu'il signifiait ! Comprenez bien que si, aujourd'hui, le secteur public est à la tête du conflit actuel, c'est que votre politique, inspirée par les directives de Bruxelles, s'attaque à l'une des caractéristiques du modèle républicain, ce service public qui est au cœur de la nation française moderne ! Toutes les entreprises publiques, fleuron de notre progrès technologique – sans elles où en serait la filière électronucléaire, le TGV, les télécommunications, l'aéronautique, l'espace ? – se sentent menacés par la dérégulation. Toutes les grandes maisons qui font la force et la fierté de la France moderne – EDF-GDF, la SNCF, France Télécom, La Poste – ont le sentiment qu'on veut d'abord les casser.

M. Pierre Mazeaud. Elles seront défendues !

M. Henri de Richemont. Absolument !

M. Jean-Pierre Chevènement. La France est une nation éminemment politique, fondamentalement allergique à l'idée qu'il n'y aurait qu'une seule politique possible. Aujourd'hui, vous le sentez bien, la culture républicaine, qui légitime l'intervention publique dans l'économie, se heurte fondamentalement avec la conception ultralibérale qui nous vient de Bruxelles.

M. Henri de Richemont. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. Voyez, par exemple, comment les amendements de M. Thomas destinés à grappiller 2 milliards à coups de suppressions de postes et de crédits d'investissements, qui ont fait les délices des tenants de la pensée unique, ont été balayés par la pression de la jeunesse qui vous demande de l'argent pour l'éducation et une loi de programmation pour les universités.

M. Francis Delattre. Les 2 milliards de Thomas sont chez Bayrou !

M. Jean-Pierre Chevènement. Et, vous le savez bien, la jeunesse a raison...

M. Jean Ueberschlag. C'est démagogique !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... car son exigence rejoint les exigences de l'avenir et de l'intérêt national qui est de faire le pari sur l'intelligence. Vous savez qu'un étudiant français coûte deux fois moins qu'un étudiant américain ou japonais.

M. le Premier ministre. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le Premier ministre, les chiffres sont là !

M. le Premier ministre. Les étudiants américains ont-ils une protection sociale, monsieur Chevènement ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Je vous renvoie aux statistiques du ministère de l'éducation nationale, M. Bayrou nous départagera ! Je suis prêt à me soumettre à un jury d'honneur ! (*Rires.*)

M. le Premier ministre. Combien paie un étudiant américain pour aller en fac ?

M. Jean-Pierre Chevènement. De la même manière, monsieur le Premier ministre, les cheminots refusent de subir, à coups de suppressions d'emplois et de remises en cause de leur statut les conséquences d'une politique qui fait porter à la charge d'une dette de 170 milliards et ses

12 milliards d'intérêts annuels générés par des taux d'intérêt assassins. La révolte des cheminots est légitime, car c'est celle de tous ceux qui voient que la finance régente tout. Quand on sait que l'on veut fermer la ligne Nancy-Belfort via Epinal, monsieur le président, même déficitaire,...

M. Bernard Pons, *ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme*. Qui veut faire cela ?

M. Jean-Pierre Chevènement. ... en réalité, c'est toute la politique d'aménagement du territoire qui est en cause !

M. le Premier ministre. Qui veut la fermer, monsieur Chevènement ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Il n'est pas question de la fermer !

M. Jean-Pierre Chevènement. Des menaces pèsent !

M. le Premier ministre. Ce sont des fantômes !

M. Jacques Brunhes. Ne prenez pas les gens pour des imbéciles ! Ce ne sont pas des fantômes !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je me réjouis de votre démenti, monsieur le ministre des transports.

Qu'est-ce que la retraite, monsieur le Premier ministre ? C'est le patrimoine de ceux qui n'ont pas de patrimoine. Les salariés de ce pays ne veulent pas faire les frais de fautes qu'ils n'ont pas commises. Depuis des années, la pensée unique assène que les taux d'intérêt élevés résulteraient du déficit public et j'ai cru comprendre que vous en aviez persuadé le Président de la République. Mais ce n'est pas vrai ; les taux d'intérêt étaient déjà élevés en 1990-1991, avant que ne se creusent les déficits publics. En réalité, le niveau élevé des taux d'intérêt tient tout simplement à la libération des mouvements de capitaux qui a fait des marchés financiers des marchés d'offre où les détenteurs de capitaux jouissent d'un rapport de force favorable par rapport aux emprunteurs.

M. Francis Delattre. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il faut réduire les déficits publics, mais pas avec les taux d'intérêt actuels. Au lieu de choisir la croissance pour réduire ces déficits, vous bloquez tous les freins, monsieur le Premier ministre. Vous allez au-devant d'un échec programmé. Il peut y avoir du courage à choisir l'impopularité, mais pas pour une politique sans chance. Un taux de change n'est pas un horizon. La monnaie unique n'est pas un projet de société...

M. Henri de Richemont. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... car, vous le savez bien, elle ne se fera qu'aux conditions fixées par la Bundesbank et les banques allemandes.

M. Pierre Mazeaud. Oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le Premier ministre, on s'accorde, en général, à vous reconnaître une grande intelligence...

M. Pierre Mazeaud. Oui !

M. le Premier ministre. Tout le monde ne semble pas le penser, monsieur Chevènement ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et je souhaiterais que vous la mettiez au service d'un autre projet que la construction du pont de la rivière Kwai.

Pourquoi le Gouvernement s'est-il dessaisi d'outils précieux pour relancer l'économie : les taux d'intérêt au profit d'une Banque de France indépendante de toute volonté démocratique, mais pas des marchés financiers, et le taux de change, au prétexte de la monnaie unique ? Parce que vous avez accepté d'être les exécuteurs des dispositions de ce traité que j'évoquais tout à l'heure !

Les Français ne croient plus à vos promesses, ils ne croient pas au poteau salvateur de 1999, à la terre promise de la monnaie unique. D'ailleurs, il suffit de lire ce qu'écrit la Commission dans son Livre vert ou ce que demande le ministre allemand des finances pour l'avoir compris. M. Chirac avait senti dans la campagne présidentielle le ras-le-bol de nos concitoyens. Il avait, d'une certaine manière, revalorisé l'idée de la politique...

M. Pierre Lellouche. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... y compris dans l'esprit de ceux qui n'avaient pas voté pour lui. Mais cinq mois après intervient le premier grand tournant du septennat. D'où vient-il, monsieur le Premier ministre ? Je ne vous l'apprendrai pas, il vient de Bonn ! Le jeu est biaisé à l'avance. De surcroît, cette politique repose sur une conception erronée de la construction européenne qui ne peut se faire contre les peuples.

Aujourd'hui, vous croyez trouver une porte de sortie dans la dramatisation des enjeux et l'appel à l'intérêt national. Mais comment mobiliser les citoyens autour de la nation France quand, d'une part, on ne leur offre aucun espoir et que, de l'autre, on leur serine depuis des années que la nation c'est fini et qu'à l'heure de la mondialisation la France ne peut plus rien.

Cette crise sociale est d'autant plus grave qu'elle se double d'une crise de la démocratie et d'une absence de perspective crédible évidente.

Il faut changer de politique, monsieur le Premier ministre. En vous appuyant pour une fois sur le peuple français, vous devriez utiliser le prochain sommet européen de Madrid, pour respecter l'un des engagements de votre discours d'investiture, qui consistait à mieux impliquer l'Union européenne dans la lutte contre le chômage. J'ai gardé cela dans l'oreille.

Plutôt que de vous embourber à Madrid dans les problèmes institutionnels de l'Union européenne, dont tous les peuples d'Europe n'ont que faire, vous devriez mettre l'emploi et la renégociation de l'Union économique et monétaire au centre du débat. Chacun voit bien, dans toute l'Europe, que le calendrier et les critères de convergence sont totalement impossibles à respecter. Aussi bien les Allemands nous le disent : la monnaie unique n'a de sens que si la France y participe. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais cela vous donne quelques marges de manœuvre et les moyens de poser vos conditions.

Le Président Chirac se rend après-demain à Baden-Baden. (*Sourires.*) J'espère qu'il ne prendra pas le chancelier Kohl pour le général Massu (*Sourires.*)...

M. Roland Nungesser. Mais vous souvenez-vous aussi de ce qui s'est passé au retour de Baden-Baden ?

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et trouvera avec lui le moyen de renégocier le calendrier et le contenu de l'Union économique et monétaire. Le Président de la République a le choix : confirmer ses engagements vis-à-vis du chancelier Kohl ou répondre à l'attente du pays. L'Allemagne n'a jamais considéré le calendrier de l'Union économique européenne comme l'essentiel. De nombreuses voix raisonnables se font entendre outre-Rhin et

d'abord celle du SPD dont le porte-parole Gerhard Schröder vient de demander l'étalement du calendrier de la monnaie unique.

Il est temps de répondre à l'attente du pays et de faire passer les engagements du Président de la République, c'est-à-dire de la démocratie, avant l'application aveugle d'un traité que le peuple a ratifié sans savoir ce qu'il impliquait – et à une très faible majorité, je vous le rappelle : il ne le ratifierait vraisemblablement pas aujourd'hui.

En vous donnant un peu d'air à Madrid sur le plan européen, monsieur le Premier ministre, vous ménageriez un espace pour négocier la sortie de crise. On ne peut continuer de mener de front des politiques monétaire, budgétaire et salariale restrictives. Il faut redonner l'espoir. Si vous parveniez à retrouver des marges de manœuvre, une solution négociée vous permettrait de préserver dans votre plan la partie maîtrise des dépenses de santé, le régime universel des soins et l'élargissement de l'assiette de cotisations sociales à tous les revenus.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. C'est un petit peu plus que cela !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il faut négocier, monsieur le Premier ministre, prendre le temps de la concertation, faire confiance à votre majorité – elle n'est pas mince – ...

M. André Fanton. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... en substituant aux ordonnances des projets de loi : ce serait conforme à la volonté affirmée de revaloriser le Parlement.

Il faut savoir prendre son temps pour faire des réformes sérieuses, débattues démocratiquement, au grand jour.

Mais cela supposerait aussi courage et volonté sur la scène européenne, pour faire comprendre à l'Allemagne que la cohésion sociale de la France lui est à elle aussi nécessaire comme elle est nécessaire à l'équilibre de l'Europe, pour faire admettre à la Commission de Bruxelles qu'on ne saurait sacrifier sur l'autel de la concurrence les grands services publics français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Seul un changement de politique, monsieur le Premier ministre, pourrait vous permettre de trouver une issue par le haut. Choisissez donc de dire la vérité sur vos raisons profondes, choisissez la démocratie dans la méthode, choisissez la justice quant au fond.

En quelques mois, monsieur le Premier ministre, vous avez gâché beaucoup des cartes maîtresses dont dispose toute nouvelle équipe au pouvoir. En cherchant à gagner à toute force la confiance des marchés financiers et celle de M. Trichet et M. Tietmayer, vous avez perdu celle des Français. C'est ce qui me conduit aujourd'hui, au nom du Mouvement des citoyens, à proposer à l'Assemblée nationale de voter la censure de votre gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean Geney. La fin est moins bien !

M. Pierre Mazeaud. Mauvaise conclusion ! Illogique !

M. Henri de Richemont. Le discours était bien, mais pas la fin !

M. le président. La parole est à M. André Fanton.

M. André Fanton. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, décidément nous aurons tout entendu.

Les socialistes se font les défenseurs de la modération fiscale, eux qui auront tant fait pendant si longtemps pour augmenter les prélèvements de toute sorte. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les socialistes gémissent sur l'aménagement du territoire, selon eux négligé, eux qui l'ont totalement ignoré pendant deux septennats, alors que le Gouvernement précédent et le vôtre, monsieur le Premier ministre, en ont fait une de leurs priorités.

M. Jean-Pierre Balligand. Jamais le budget de l'aménagement du territoire n'a été aussi bas, monsieur Fanton ! Vous n'avez pas le droit de dire n'importe quoi !

M. Henri de Richemont. C'est pourtant vrai !

M. André Fanton. Les socialistes s'adonnent à un humour que ceux qui marchent en ce moment dans Paris et sa banlieue apprécieront, en se plaignant de ce qu'ils appellent pudiquement une atteinte aux transports ferroviaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les socialistes s'apitoient enfin sur les universités et leur manque de moyens, comme si les étudiants d'aujourd'hui n'avaient pas existé comme élèves des lycées et collèges alors que des ministres socialistes dirigeaient l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

M. Jean-Pierre Balligand. Nous avons fait la décentralisation ! La France des collèges et des lycées, c'est nous ! Pas vous ! C'est nous, grâce à la décentralisation en 1981 ! On n'a pas le droit de dire n'importe quoi !

M. André Fanton. Calmez-vous, monsieur Balligand.

M. Jacques Baumel. Il n'y a que la vérité qui blesse !

M. le président. Monsieur Balligand, enfin ! Mes chers collègues, il faut vous faire à l'idée que tout le monde ici ne pense pas de la même manière, soyez tolérants !

Poursuivez, monsieur Fanton.

M. André Fanton. M. Fabius vous reprochait tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, de recourir aux ordonnances, disant qu'il s'agissait d'une violation de la démocratie.

M. Augustin Bonrepaux. Bien sûr !

M. André Fanton. Je voudrais rappeler à M. Fabius et au groupe socialiste que, devant les périodes 1981-1988 et 1988-1993, nous avons connu huit lois d'habilitation et soixante-dix ordonnances, messieurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais les sommets sont atteints dans cette motion de censure lorsqu'il s'agit d'évoquer ce qui, me semble-t-il, explique notre débat d'aujourd'hui, je veux dire la réforme de la protection sociale.

La motion prétend que « le Gouvernement diminue considérablement le pouvoir d'achat des personnes âgées », ...

M. Augustin Bonrepaux. C'est vrai !

M. André Fanton. ... ce qui est une contre-vérité tellement évidente que personne ne la soutient sérieusement.

Le gel des allocations familiales est le seul reproche que les socialistes ont trouvé à faire à cette partie de la réforme.

Quant à l'assurance maladie, c'est presque, monsieur le Premier ministre, un soutien qu'ils vous apportent, puisqu'ils vous reprochent « quelques idées que les responsables d'aujourd'hui auraient combattus en d'autres temps », ...

M. Augustin Bonrepaux. C'est vrai !

M. André Fanton. ... ce qui, en français clair, signifie qu'elles étaient les leurs, donc naturellement bonnes.

Ils vous accusent enfin de n'avoir pour l'assurance maladie que de bonnes paroles : cela, on en conviendra, ne mériterait pas en des temps ordinaires de censurer un gouvernement. Cette partie du texte fait penser à une recette de cocktail où l'on trouverait un tiers d'Evin, un tiers de Dray, un tiers de Jospin et une larme de Fabius. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. C'est nul !

M. André Fanton. En vérité, messieurs, vous voulez censurer le Gouvernement parce qu'il entreprend enfin ce que vous avez si souvent annoncé et jamais accompli.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. André Fanton. Vous voulez censurer le Gouvernement parce qu'il a eu le courage de dire aux Françaises et aux Français qu'un pays moderne ne saurait vivre sur des habitudes et des structures anciennes.

M. Augustin Bonrepaux. Démagogie !

M. André Fanton. Vous voulez censurer le Gouvernement parce qu'il se décide enfin à faire de la réforme la pierre de touche de sa politique.

Nous avons été élus – faut-il le rappeler ? – pour sortir le pays des difficultés dans lesquelles les signataires de cette motion de censure l'avaient plongé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Président de la République a été élu pour lutter contre la fracture sociale, pour remettre la France debout et rendre l'espoir aux Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Augustin Bonrepaux. Démagogie ! Démagogie !

M. le président. Monsieur Bonrepaux, je vous en prie !

M. André Fanton. L'idéologie qui a dicté l'action des gouvernements socialistes des années 1980, puis le laisser-aller qui a caractérisé le pouvoir socialiste des années 1990 ont laissé la France exsangue et à demi ruinée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann et M. Gérard Léonard. C'est vrai !

M. Didier Boulaud. Cela vous a permis de dissiper des milliards !

M. André Fanton. Certes, à deux reprises, des gouvernements dont nous avons soutenu l'action ont essayé de redresser la barre et ce, malgré le handicap d'une cohabitation qui interdisait de mettre en œuvre en totalité la politique dont la France avait besoin.

M. Augustin Bonrepaux. C'est faux !

M. André Fanton. Mais cela n'a pas suffi. Le bilan des deux septennats socialistes est lourd.

M. Jean-Claude Bateux. Vous ne savez dire que cela !

M. André Fanton. Des déficits publics aggravés, un système de protection sociale menacé, des entreprises publiques à la dérive menacent aujourd'hui l'équilibre du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Fromet. Vous, vous avez multiplié par deux le déficit !

M. André Fanton. Et pourtant, malgré ces handicaps, notre économie a progressé ; malgré ces handicaps, nos entreprises se sont développées...

M. Yves Nicolin. Elles ont eu du mérite !

M. André Fanton. Malgré ces handicaps, nos capacités d'exportation se sont accrues, malgré ces handicaps, notre pays reste capable de jouer son rôle dans le concert des nations, comme les premiers mois du septennat de Jacques Chirac le démontrent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Mathus. Ah oui ! Un vrai succès !

M. André Fanton. Mais la France traîne ces handicaps comme un boulet qui retarde sa marche en avant. Faut-il rappeler que chaque fois qu'un effort supplémentaire doit être demandé aux Françaises et aux Français pour combler un déficit, c'est aussitôt moins de consommation, c'est naturellement moins d'investissement...

M. Didier Boulaud. Et d'emplois. Et la TVA ?

M. André Fanton. ... c'est donc, hélas, moins d'emplois. Voilà pourquoi il nous faut lutter contre tous les déficits.

Mais que le Gouvernement décide de s'attaquer aux déficits publics, de lutter contre la détérioration du système de protection sociale et contre l'aggravation des déficits des entreprises publiques, et aussitôt les féodalités se révoltent.

M. Claude Bartolone. Oh !

M. André Fanton. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, mes chers collègues. Ceux qui, au fil des années, ont profité de l'affaiblissement de l'Etat, ceux qui se sont peu à peu taillés des fiefs à leur mesure se soulèvent dès lors que l'autorité de l'Etat se fait à nouveau sentir.

M. Didier Boulaud. C'est honteux !

M. André Fanton. Quand un dirigeant syndical déclare que la réforme de la sécurité sociale est « la plus grande opération de rapt de l'histoire de la République » et qu'il affirme que « c'est la fin de la sécurité sociale », on pourrait penser qu'il ne s'agit que d'un discours de mobilisation de ses troupes.

Quand il n'hésite pas à proclamer qu'en décidant que le Parlement allait donner les orientations de la protection sociale, il « raffe » – je cite – 2 200 milliards constitués par les cotisations sociales aux gestionnaires de la sécurité sociale, il montre le bout de l'oreille.

M. Pierre Lellouche. Oui, c'est scandaleux !

M. Jacques Myard. Inadmissible !

M. Julien Dray. M. Fanton connaît ses classiques !

M. le président. Monsieur Dray, je vous en prie.

M. André Fanton. Et lorsqu'il ajoute...

M. Julien Dray. Et le Conseil national de la résistance ?

M. André Fanton. Monsieur Dray, écoutez-moi.

M. Julien Dray. Vous n'avez plus rien à voir avec cela !

M. le président. Monsieur Dray, taisez-vous ! Poursuivez, monsieur Fanton.

M. André Fanton. Vous ne voulez pas entendre la dernière phrase, monsieur Dray ! Vous avez peur !

M. Julien Dray. Entendez ceux qui sont dans la rue !

M. Charles Ehrmann. Allez-y, monsieur Fanton !

M. le président. Monsieur Dray, je vous en prie, un peu de calme !

M. André Fanton. Et lorsqu'il ajoute : « Nous disons qu'il était temps de réagir pour essayer de sauvegarder la sécurité sociale, mais on nous la vole... »

M. Julien Dray. Oui !

M. André Fanton. ... c'est un rapt », on comprend que, pour lui, la sécurité sociale est sa chose et non pas celle de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. C'est celle des travailleurs !

M. Jacques Myard. Et vous êtes complices, monsieur Dray !

M. André Fanton. Il faut aujourd'hui revenir à la raison. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Surtout Chirac !

M. André Fanton. Il faut aujourd'hui tourner la page de ces années de déclin et d'affaissement de l'esprit public qu'on a pu appeler « les années fric » ou « les années frime », ces années qui ont été pour ceux dont on disait alors... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Écoutez donc mes citations, messieurs, cela va vous faire plaisir !

Ces années ont été pour ceux dont on disait alors qu'ils s'enrichissent en dormant leur heure de gloire, ces années où tel chef d'entreprise était donné en exemple aux jeunes de ce pays : télévision, médias de toutes sortes, gouvernants même, donnaient complaisamment la parole et même parfois le pouvoir à ceux qui, en d'autres temps, se seraient fait discrets pour poursuivre leur besogne.

M. René André. Très bien !

M. André Fanton. Comment s'étonner alors que les jeunes d'aujourd'hui, lorsqu'ils voient comment cela finit, se révoltent contre ce qu'ils croient être la société qu'on leur prépare ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Contre vous !

M. André Fanton. Monsieur le Premier ministre, adressez-vous à eux, car ce sont eux qui, aujourd'hui, avec parfois beaucoup de candeur, mais toujours une totale sincérité, manifestent leurs angoisses devant un avenir dont ils ne voient plus les contours. Dites-leur que si nous ne luttons pas aujourd'hui contre les déficits, nous ne leur léguerons demain que des déficits alors que notre devoir est de leur transmettre une nation debout, prospère et pleine d'espérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. Ils n'ont pas bien compris !

M. André Fanton. Certes, des récupérations politiques ont eu, ont et auront lieu à leur égard.

M. Julien Dray. Celles du RPR !

M. André Fanton. Chacun le voit bien.

M. Thierry Mariani. Eh oui !

M. André Fanton. Combien d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, parmi vos censeurs d'aujourd'hui sont les manipulateurs d'hier ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. Et le SAC et les CDR ?

M. André Fanton. 1968 ou 1986, monsieur Dray, cela doit vous rappeler des souvenirs !

Mais le problème est ailleurs. Il nous faut rendre l'espoir à la jeunesse de France. Sachez, monsieur le Premier ministre, bousculer les conservatismes, sachez surmonter les obstacles qui sont dressés devant votre action par ceux qui se prétendent raisonnables, par ceux qui se disent spécialistes ou experts en tout, par ceux qui n'ont jamais pris d'initiatives pour ne pas prendre de risques, par ceux qui ne voient que les difficultés d'agir plutôt que l'exaltation d'avancer.

Prenez garde aussi à tous ces bons apôtres qui, après vous avoir reproché pendant des semaines de ne pas agir, vous reprochent aujourd'hui d'agir trop vite ou trop fort, comme si l'urgence ne commandait pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qui peut affirmer que la protection sociale pourra rester ce qu'elle est si, année après année, le déficit s'accroît, et si, jour après jour, elle succombe sous les dettes ?

M. Charles Ehrmann. Il a raison !

M. André Fanton. Quel responsable politique ou syndical peut-il admettre une telle situation ?

Messieurs les censeurs, avez-vous oublié ce que Michel Rocard disait le 31 mai 1982...

M. Didier Boulaud. Oui, on a oublié !

M. André Fanton. Vous l'avez oublié, naturellement ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Eh bien, moi, je vais vous le rappeler. Il faut que vous vous souveniez de vos grands auteurs et de vos ancêtres.

M. Didier Boulaud. Vous en avez aussi !

M. André Fanton. « La France, disait-il, vit un taux de garantie sociale qui est au-dessus de ses moyens. »...

M. Thierry Mariani. Absolument !

M. André Fanton. « Elle ne peut plus, ajoutait-il, supporter les dépenses de santé sans limites, quelle que soit la nature de ces dépenses. » Ce n'est pas de votre côté de l'hémicycle que cela a été dit, mais de votre côté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si redresser la protection sociale était si facile, pourquoi ne l'avez-vous pas fait pendant ces deux septennats socialistes où l'on proclamait, à tout propos et hors de propos, que la défense des acquis sociaux était l'alpha et l'oméga de la politique du pouvoir ?

M. Jacques Myard. Misérables !

M. André Fanton. Monsieur le Premier ministre, lorsque vous avez présenté votre plan de redressement de la protection sociale, chacun s'est accordé à reconnaître qu'il était plus qu'un simple replâtrage car il s'attaquait aux vraies causes du déficit.

Certes, on peut critiquer telle ou telle intention, regretter l'absence de telle ou telle autre, mais nul ne conteste qu'il s'agit d'un vrai plan et qu'il s'agit de décisions courageuses.

Donner au Parlement, représentant de tous les Français, la responsabilité de se prononcer sur les 2 200 milliards que représente le budget de la protection sociale est à l'évidence un progrès démocratique (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), dès lors qu'en même temps est prévue l'assurance-maladie universelle, dès lors que la politique familiale est menée dans l'intérêt de la nation tout entière et dès lors que, peu à peu, la situation de tous les retraités est appelée à s'harmoniser.

Si nous n'arrivons pas à une maîtrise médicale des dépenses de santé, nous risquons d'être un jour contraints à une maîtrise comptable de ces dépenses, et de cela nous ne voulons pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

En 1988, dans sa *Lettre à tous les Français*, M. Mitterrand écrivait... (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme, s'il vous plaît. Si vous voulez connaître la suite, taisez-vous !

M. Yves Nicolin. Ecoutez la parole !

M. Charles Ehrmann. Ils ont oublié !

M. André Fanton. Je voudrais le leur lire. Soyez gentils, laissez-les écouter. M. Mitterrand écrivait : « Il n'est bruit que du coût du régime de la retraite, de l'impossibilité où l'on serait bientôt de payer. »

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas le même niveau !

M. André Fanton. Ce n'est pas le même niveau, mais c'est la même conclusion !

« Affolement prématuré. Les retraites auront probablement besoin de ressources nouvelles dans les prochaines années, mais elles ne sont pas à bout de souffle. »

C'est avec des propos de cette nature que les pouvoirs publics et l'opinion se sont endormis sur le mol oreiller des certitudes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Gérard Léonard. C'est vrai !

M. André Fanton. Mais lorsque les chiffres sont là, au-delà des propos démagogiques, force est bien d'admettre que des mesures doivent être prises.

C'est d'ailleurs ce que n'hésitait pas à affirmer, quelques mois plus tard Michel Rocard. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*.)

Eh oui ! Il a été Premier ministre socialiste...

M. Jacques Myard. Tel Judas, les socialistes l'ont renié !

M. André Fanton. Pourquoi voulez-vous toujours oublier le passé ?

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

Poursuivez, monsieur Fanton.

M. André Fanton. M. Michel Rocard, en préface au livre blanc sur les retraites, n'hésitait pas à écrire : « Je le dis donc avec une tranquille assurance, ceux qui pour des

gains politiques à courte vue – il ne parlait pas du Président de la République naturellement – croiraient flatter l'opinion en niant le problème programmeraient sûrement une guerre des générations. » (« Et voilà ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Que dire d'autre, sinon que, après cette mâle déclaration, le pouvoir socialiste n'a rien fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

Les opposants à la réforme peuvent-ils nous expliquer pourquoi la Suède socialiste, pourquoi l'Espagne socialiste, pourquoi le Portugal socialiste...

M. Patrick Balkany. Cela fait trop de socialistes !

M. André Fanton. ... mais aussi l'Allemagne ou la Grande-Bretagne ont tous pris la même orientation et fait les mêmes choix, à savoir faire en sorte que l'âge de la retraite soit adapté à l'évolution du temps de vie car, chacun le sait, les Françaises et les Français, les Européennes et les Européens en général, vivent plus longtemps que leurs parents.

M. Pierre Lellouche. Même les socialistes ! (*Rires*.)

M. André Fanton. De ce fait, si on veut préserver les régimes de retraite, et surtout si on veut maintenir les retraites à leur niveau d'aujourd'hui qui correspond à l'effort contributif que les Françaises et les Français ont fait tout au cours de leur vie, il faut naturellement prendre les mesures nécessaires.

Le Gouvernement précédent a eu le mérite et le courage de décider que quarante ans de cotisations seraient désormais nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein.

Mme Véronique Neiertz. Et pour les cheminots ?

M. André Fanton. C'est d'ailleurs le niveau retenu par la quasi-totalité des pays européens, la Grèce exceptée. (« Eh oui ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Pourquoi ce qui a été accepté par les salariés du secteur privé serait-il choquant pour les serviteurs de l'Etat, des collectivités publiques ou de tel ou tel service public ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*.)

M. Augustin Bonrepaux. Vous êtes un provocateur !

M. Claude Bartolone. M. Pons est atterré en entendant de telles déclarations, qui disent le contraire de ce qu'il a dit !

M. le président. M. Bartolone, je vous en prie !

M. André Fanton. Oui, monsieur Bartolone, calmez-vous !

M. le président. Poursuivez, monsieur Fanton, et laissez-moi présider !

M. André Fanton. Certes, des adaptations s'imposent, mais elles doivent prendre en compte d'abord la réalité de ceux qui travaillent plutôt que le statut de leur entreprise.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. André Fanton. Un autre procès vous est fait, monsieur le Premier ministre : selon certains, vous voudriez démanteler le service public. (« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il faut être clair, et votre ministre de l'industrie l'a été cet après-midi.

M. Pierre Mazeaud. Remarquablement !

M. André Fanton. Quelles que soient les pressions extérieures, il faut toujours réaffirmer notre attachement au service public. (*« Bravo ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cet attachement ne signifie pas une gestion laxiste ou désordonnée. Il ne signifie pas davantage l'ignorance des conditions économiques. Il a pour corollaire, au contraire, à la fois une action rigoureuse et une attitude différente à l'égard de ceux qu'on a appelés beaucoup trop longtemps les usagers, en oubliant qu'ils étaient d'abord des clients. (*« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Rudy Salles. Très bien !

M. André Fanton. Ni les agents de la SNCF ou de la RATP ni les agents de La Poste ou des télécommunications ne sont les privilégiés que trop souvent on veut présenter.

M. Didier Boulaud. C'est vous qui les présentez comme des privilégiés !

M. Bernard Derosier. C'est Madelin !

M. André Fanton. En fait, le vrai problème pour ces entreprises est celui de la mentalité de ceux qui les dirigent.

Les traditions ont certes du bon et nous les défendons...

M. Claude Bartolone. Il va déclencher une grève !

M. André Fanton. ... mais lorsqu'elles deviennent routines et blocages, il faut les combattre et au besoin les faire disparaître.

M. Jean-Claude Lefort. Tirer sur tout ce qui bouge !

M. André Fanton. C'est à ce prix que nous pourrions maintenir ce service public à la française qui est l'honneur de notre pays...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. André Fanton. ... et qui, contrairement à une concurrence sauvage à laquelle on laisserait libre cours, assure aux Françaises et aux Français une égalité dont nous sommes, sachez-le, les défenseurs.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. André Fanton. Affirmer notre attachement au service public mécontentera peut-être les idéologues de Bruxelles ou d'ailleurs...

M. Pierre Mazeaud. On s'en fiche !

M. André Fanton. ... qui ne voient la solution à tous les problèmes que rencontre le monde d'aujourd'hui que dans ce qu'ils appellent la déréglementation, mot barbare qui cache à peine une idéologie venue d'ailleurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ne laissons pas cette idéologie nous corrompre.

N'écoutez pas trop monsieur le Premier ministre, les économistes en chambre ou les théoriciens de tous poils. Ne succombez pas aux pressions venues de l'extérieur.

Nous ne prétendons pas que, en matière de service public, notre approche soit universelle mais, osons le dire, le service public à la sauce américaine est au service

public à la française ce que « Mac Do » est à la gastronomie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ne nous laissons imposer ni l'un ni l'autre.

M. Jean-Claude Lefort. C'est un rassembleur !

M. André Fanton. Soyons, en Europe, ceux qui défendent l'identité culturelle...

M. Henri de Richemont. Bravo !

M. André Fanton. ... pas seulement à travers le cinéma, la littérature ou les arts, mais aussi, et peut-être surtout, à travers notre mode de vie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le peuple de France attend de son Gouvernement qu'il reste ferme, juste et déterminé pour redresser le pays.

M. Jean-Claude Lefort. Franchouillard !

M. André Fanton. Franchouillard, peut-être, mais fier de l'être ! Je ne vois pas pourquoi je ne défendrais pas les intérêts de la France ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il y a quelques jours, M. Robert Hue, s'adressant à vous, disait : « Retirez vos projets, car la rue n'en veut pas. »

M. Paul Mercieca. Il avait raison !

M. André Fanton. Monsieur le Premier ministre, nous vous disons : « Continuez, car la majorité n'est pas dans la rue. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons la passion de la justice et la passion du progrès. Nous avons la passion de la France.

Monsieur le Premier ministre, le Rassemblement pour la République vous soutient et il vous soutiendra.

M. Henri Emmanuelli. Il est sauvé !

M. André Fanton. Mobilisés autour du Gouvernement et derrière le Président de la République, il nous appartient d'aller partout, dans nos villes et dans nos campagnes, à la rencontre de celles et de ceux que l'avenir inquiète pour leur montrer que cet avenir leur appartient...

M. Augustin Bonrepaux. Allez le leur dire dans la rue !

M. André Fanton. ... dès lors qu'ils sont décidés à s'affranchir des féodaux qui voudraient le leur confisquer et à le prendre en mains eux-mêmes.

Un député du groupe socialiste. La France s'enfoncé dans la grève !

M. André Fanton. Chamfort écrivait : « Les raisonnables ont duré, les passionnés ont vécu. »

M. Claude Bartolone. Et Fanton a terminé !

M. André Fanton. Vous le savez, monsieur le Premier ministre, nous sommes des passionnés. C'est pourquoi, aujourd'hui comme demain, vous pouvez compter sur nous. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Mesdames et messieurs les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent, applaudissent longuement en scandant « Juppé ! Juppé ! »*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, oui, la France est à la croisée des chemins ! Oui, la France n'a le choix aujourd'hui qu'entre le changement ou le déclin. Oui, elle peut et doit s'engager résolument dans la voie de réformes qui ont été trop longtemps différées !

Telle est mon intime conviction. Telle est la mission que le Président de la République a assignée au Gouvernement. Telle est ma raison d'être au poste de Premier ministre. Voilà pourquoi je l'affirme tranquillement devant vous : je maintiendrai mes projets de réforme. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jacques Brunhes. En êtes-vous sûr ?

M. le président. Monsieur Brunhes !

M. le Premier ministre. Si nous les retirions, vous et nous, nous irions contre l'intérêt de la France et contre l'intérêt des Français.

M. Jacques Brunhes. C'est faux !

M. le Premier ministre. Lorsque, le 15 novembre dernier, je vous ai présenté mon plan de réforme et de sauvegarde de la sécurité sociale, je vous ai dit, vous vous en souvenez : « Il faut le faire maintenant. Il faut le faire ensemble. » Vous m'avez alors répondu oui avec enthousiasme, et par un vote massif.

M. Pierre Mazeaud Très bien !

M. le Premier ministre. Votre détermination, comme la mienne, je le sais, aujourd'hui, n'a pas varié. Je le répète donc avec la même foi : il faut faire les réformes maintenant et il faut les faire ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous en prie !

M. le Premier ministre. Depuis quinze ans, c'est vrai, on a trop « laissé le temps au temps ». La formule était belle.

M. Jean-Claude Lefort. C'est ce qu'a dit M. Chirac au Bénin !

M. le Premier ministre. ... mais elle cachait une réalité qui l'était moins et les Français ont fini par s'en apercevoir.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre. Je n'ai pas, vous le savez, un goût immodéré pour les formules emphatiques, et parfois vous me le reprochez. J'exprime donc ce que je crois être une vérité toute simple en affirmant que, d'ici à deux ans, la France a rendez-vous avec l'Histoire et les Français avec leur destin. Il nous incombe d'écrire cette page de notre commune aventure.

M. Claude Bartolone. C'est avec la rue que vous avez rendez-vous !

M. le Premier ministre. Que se passera-t-il, en effet, dans les deux ans qui viennent ?

Ou bien nous aurons rétabli la santé de notre économie, ressoudé le pacte républicain entre les Français, et alors tous les espoirs nous seront permis. Nous jouerons en première division ou dans la cour des grands, selon l'image que vous préférez. La France, fidèle à elle-même,

sera forte de ses propres forces mais aussi de l'union avec ses grands partenaires européens. Les Français jouiront du bien-être et de l'harmonie que procure l'appartenance aux grands ensembles économiques du monde.

Ou bien nous continuerons à ployer sous les déficits dont nous avons hérité...

M. Claude Bartolone. De Balladur !

M. le Premier ministre. ... nous ne serons pas prêts à rejoindre nos partenaires les plus dynamiques, nous décrocherons en deuxième division ; bref, nous aurons pris la pente du déclin, lentement mais sûrement. Personne ne veut de ce scénario, ni vous ni nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous avons tous les moyens de l'éviter. Nous sommes en bonne voie pour réussir. Si nous le voulons vraiment, nous pouvons être prêts au rendez-vous que le peuple de France s'est fixé à lui-même. C'est donc bien, comme je le disais le 15 novembre dernier, un moment d'histoire que nous vivons.

M. Julien Dray. C'est du bla-bla-bla !

M. le Premier ministre. Certes, les choses ne se feront pas toutes seules. Il nous faudra d'abord, pour assurer la réussite, qui est à notre portée, le courage de la lucidité. Osons regarder en face la situation financière de l'Etat, de la sécurité sociale, des entreprises publiques, que ce soit Air France, la SNCF, d'autres encore, de nos industries d'armement, par exemple. On a partout laissé se creuser des déficits abyssaux. Et qu'on ne vienne pas me dire qu'il s'agit là d'une approche comptable ou technocratique. Je refuse l'illusion lyrique. Le vrai lyrisme n'y trouve guère son compte et l'illusion cache, en réalité, le mensonge qu'on a entretenu pendant tant d'années ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) J'imagine que certains sur ces bancs se réveillent la nuit hantés par le cauchemar de Maastricht.

M. Henri Emmanuelli et M. Didier Boulaud. Il en est un derrière vous !

M. le Premier ministre. Eh bien, Maastricht ou pas Maastricht, je vous le dis, il n'est pas vrai qu'un pays puisse vivre durablement libre et prospère quand il est perdu de dettes. Je ne me laisserai pas de le dire aux Françaises et aux Français, parce que c'est la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Outre le courage de la lucidité, il faut le courage de l'action. Et l'action, ce sont les réformes que vous propose le Gouvernement. Il faut les faire maintenant, je l'ai dit, il faut aussi les faire ensemble, c'est-à-dire avec les Françaises et les Français.

M. Jean-Claude Lefort. C'est réussi !

M. le Premier ministre. Pour réussir des réformes ensemble, il faut, selon moi, remplir plusieurs conditions : dire la vérité, pratiquer la concertation, agir dans la durée. Depuis plusieurs jours, on ment aux Français pour leur faire peur (« Vous ! » *sur les bancs du groupe socialiste*) et nous en avons eu tout à l'heure quelques démonstrations tout à fait éclatantes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie*

française et du Centre.) Notre première tâche est donc de rétablir la vérité, et d'abord la vérité sur la réforme de la sécurité sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est une réforme qui a été précédée d'un large débat dans le pays et ici, au Parlement, pendant plusieurs jours. Il n'est pas vrai que le Gouvernement cherche à passer en force. (« Si ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.) Ce n'est pas vrai !

Un député du groupe socialiste. Et les ordonnances ?

M. le Premier ministre. Nous avons mis, par ailleurs, tout notre cœur...

Un député du groupe socialiste. Il est à droite !

M. le Premier ministre. ... à concevoir une réforme juste, à répartir équitablement les efforts demandés. Il n'est pas vrai, contrairement aux mensonges répandus ici ou là, que ce sont les petits qui paieront. (« Si, c'est vrai ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – « Non ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Chacun apportera une contribution proportionnée à ses moyens. Et je le prouve.

On a dit un jour que comparaison n'était pas raison. Vocifération non plus n'est pas raison !

A preuve, il n'y aura pas de remboursement de la dette sociale pour les cinq millions de personnes les plus modestes, les exclus de la société française, que nous voulons ramener dans la communauté nationale. Et dire le contraire, c'est les tromper ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Myard. Ça, c'est la vérité !

M. le Premier ministre. Il n'y aura pas d'augmentation de la cotisation maladie pour plus de 6 millions de retraités non imposables et pour 2,5 millions de chômeurs dont les ressources sont inférieures au SMIC. Quand vous dites le contraire, vous mentez ! (« Menteurs ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Bernard Davoine. Et pour les autres ?

M. le Premier ministre. C'est une réforme juste, nécessaire et urgente.

M. Julien Dray. C'est une réforme nulle !

M. le Premier ministre. Si nous ne faisons rien aujourd'hui, la sécurité sociale sera en cessation de paiement demain, et nous en souffrirons tous.

M. Lucien Degauchy. Très bien !

M. le Premier ministre. Si nous réalisons aujourd'hui la réforme que je vous propose, la sécurité sociale sera sauvegardée.

Où est l'alternative ?

M. Jacques Myard. Il n'y en a pas !

M. le Premier ministre. Où est l'autre réforme ?

M. Jean-Claude Lefort. Il y en a ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues.

Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Permettez-moi de citer, mesdames et messieurs les députés, M. Davant, président de la Mutualité française : « Nous sommes donc fondés à reconnaître aujourd'hui que le plan Juppé va dans le bon sens. » Avec la CFDT, l'UNSA, l'UNIOPSS, Médecins du monde et la Fédération nationale des accidentés et des handicapés du travail, cela fait du monde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je cite toujours les propos de M. Davant, président de la Mutualité française, et ce sont des citations que vous allez essayer de couvrir de vos voix, mais vous n'y parviendrez pas.

M. Jacques Myard. Ils ne veulent pas entendre la vérité !

M. le Premier ministre. « Regardons les plans de sauvegarde précédents. Le plan Bianco, en 1991, c'était uniquement une augmentation, considérable, de la cotisation des salariés et un accroissement de 50 p. 100 du forfait hospitalier. »

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. le Premier ministre. « Le nouveau plan Juppé a, au moins, lui, le mérite de tracer des perspectives d'avenir. » (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le choix proposé à la France est donc clair : soit rien faire, soit appliquer la seule réforme qui vaille, celle dont vous avez massivement approuvé les principes.

Je voudrais aussi rétablir la vérité sur les régimes spéciaux de retraite. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je le dis avec force, et je mets quiconque au défi de citer une phrase de moi allant dans l'autre sens, il n'a jamais été question de supprimer les régimes spéciaux des fonctionnaires, des cheminots, des agents de la RATP et des autres.

M. Julien Dray. A quoi sert la commission Le Vert alors ?

M. le Premier ministre. Il n'a jamais été question de les aligner sur le régime général, tout simplement parce que les métiers qu'ils concernent ont leur spécificité : celle des services publics.

Mais il n'est pas question non plus de rien faire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. Je vais, comme M. Fanton, citer M. Rocard, qui, du temps où il était réformateur, l'expliquait fort bien : « Ne rien faire aujourd'hui conduirait à terme à la condamnation de la répartition et à la rupture des solidarités essentielles. Ceux qui, pour des gains politiques à courte vue, croiraient flatter l'opinion en niant le problème, programmeront sûrement une guerre de générations. »

Que n'avez-vous, messieurs, mis en pratique ces fortes maximes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faudra donc une réforme, sans bouleversements brutaux bien sûr, dans la durée et dans la concertation, mais une réforme.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le Premier ministre. Je voudrais en troisième lieu rétablir quelques vérités sur la SNCF.

M. Jacques Myard. Les socialistes n'aiment pas ça !

M. le Premier ministre. Il n'est évidemment pas question de porter atteinte au statut de cette entreprise publique ni de remettre en cause sa mission de service public. Le contrat de plan dit le contraire !

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le Premier ministre. J'ai été le premier à déclarer, ici même, au mois de juillet, que le Gouvernement défendrait les services publics à la française à Paris comme à Bruxelles. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) La pugnacité des ministres qui expriment nos positions dans les instances communautaires ne saurait être mise en doute. Elle ne l'est pas en tout cas par nos partenaires européens. S'il le faut, nous inscrirons la notion de service public dans nos textes fondamentaux, qu'ils soient nationaux ou européens. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mesdames, messieurs les députés, le moment que nous vivons est grave. Il mérite un peu d'attention.

M. Jean-Pierre Kucheida. Grave pour vous !

M. le Premier ministre. Non, il n'est pas grave pour moi ! Il serait grave pour le pays si nous ne faisons pas les réformes que nous nous sommes engagés à faire.

Il n'est pas question de supprimer ou de diminuer les garanties statutaires des cheminots. Les rumeurs que l'on fait courir à ce sujet relèvent du fantasme ou, là encore, du mensonge. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais à la SNCF aussi il faut des réformes.

M. Gilbert Gantier et M. Hervé Novelli. Très bien !

M. le Premier ministre. Ne rien faire serait condamner l'entreprise à la faillite. On ne peut vivre indéfiniment – Maastricht ou pas Maastricht, monsieur Chevènement – avec 175 milliards de francs de dettes, des déficits annuels qui s'aggravent, et un recul commercial qui devient de plus en plus préoccupant.

Le contrat de plan que propose le Gouvernement est conçu pour aider les cheminots et la SNCF à s'en sortir, et pour rien d'autre, pas pour les brimer ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il comporte un effort immédiat et sans contrepartie des contribuables, c'est-à-dire des Françaises et des Français, qui allégeront la dette de 37 milliards de francs, dès 1996.

A cette aide s'ajoute l'engagement de réduire la dette résiduelle chaque année pendant cinq ans, au fur et à mesure que l'entreprise redressera sa situation. Pour un franc de déficit en moins, l'Etat prendra à sa charge un franc d'intérêt, c'est-à-dire douze francs de dette.

Le contrat de plan, je l'ai dit tout à l'heure pour mettre un terme à certaines allégations mensongères, ne gèle pas les rémunérations. Il les renvoie, comme c'est normal dans une entreprise publique, aux négociations salariales actuelles.

Là encore, dire le contraire est fantasme ou mensonge, le contrat de plan ne fixe aucune liste de lignes à supprimer. Il s'en remet à la discussion avec les régions dans le cadre d'un schéma ferroviaire national qui déterminera les lignes prioritaires et celles qui sont d'intérêt local. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Il n'y a plus d'égalité !

M. le président. Un peu de calme !

M. le Premier ministre. Je vois que la régionalisation vous donne des boutons ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Que demande ce contrat à l'entreprise ? De se moderniser, de motiver tous ses collaborateurs, de développer son dynamisme commercial pour reconquérir les parts de marché qu'elle a perdues ! N'est-ce-pas la moindre des choses ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est sûr !

M. le Premier ministre. Voici la vérité sur le contrat de plan.

Qui, de bonne foi, peut nier que c'est un effort considérable de la nation pour redresser son entreprise de chemins de fer, entreprise dont elle est légitimement fière ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Brunhes. Vous prenez les cheminots pour des imbéciles !

M. le Premier ministre. Telle est la vérité sur l'assurance maladie, sur les régimes spéciaux de retraite, sur l'avenir de la SNCF. Assez de fausses nouvelles ! Assez de mensonges ! Assez de confusion. Les Français ont besoin d'un langage de vérité et de responsabilité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce qui me réjouit profondément, c'est que certains, à droite comme à gauche, se sont grandis en le comprenant, pas tous, mais certains ! (*Applaudissements sur de très nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Réussir les réformes, c'est aussi pratiquer la concertation. Les ministres compétents, auxquels je tiens à rendre hommage, parce que, depuis des jours et des jours, ils sont en première ligne – M. Barrot, M. Gaymard, M. Pons, Mme Idrac, M. Perben, M. Bayrou – n'ont pas un seul jour cessé de rencontrer les organisations syndicales pour les éclairer sur les intentions du Gouvernement.

M. Didier Boulaud. On voit le résultat !

M. le Premier ministre. Nous continuerons sans désespérer (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*), parfois d'ailleurs avec des perspectives de succès non négligeables, comme le ministre de l'éducation nationale vient de le démontrer dimanche ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Puisqu'il subsiste des malentendus, je propose une relance de cette concertation (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) selon les modalités suivantes :

M. Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, recevra à ma demande, dans les prochains jours, les dirigeants des grandes confédérations syndicales et des organisations professionnelles.

M. Jean-Pierre Kucheida. Blondel !

M. le Premier ministre. Sur la base des principes que vous avez adoptés, il leur proposera d'examiner les modalités d'application des réformes, les méthodes de consultation et de dialogue pour la mise au point des textes maintenant nécessaires.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il serait temps !

M. le Premier ministre. S'agissant en particulier des ordonnances prévues par la loi d'habilitation que vous examinerez jeudi prochain, je me suis engagé à les élaborer en consultant les commissions parlementaires concernées. Les partenaires sociaux seront également consultés.

Pour les régimes spéciaux de retraite, je viens d'adresser au président de la commission de réforme, M. Le Vert, une lettre de mission qui précise l'objectif de sa réflexion et son mode de travail, de telle façon que les partenaires sociaux trouvent leur place dans ce processus de mise à plat, préalable aux décisions qui seront arrêtées le moment venu, sur la base d'une discussion approfondie avec eux pour parvenir à l'accord le plus large possible sur une réforme indispensable. (*« Bravo ! » et applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

S'agissant, enfin, de la défense du service public à la française, le Gouvernement et le Parlement y travaillent. Les organisations syndicales et professionnelles, et notamment celles des entreprises de service public, seront associées, dans le cadre d'une table ronde autour du ministre de l'industrie, à cette réflexion qui touche au cœur d'une réalité française dont, toutes sensibilités confondues, nous sommes déterminés à préserver l'originalité. Là encore, la problématique est claire : comment évoluer pour sauvegarder ? Car l'immobilisme est mortel.

Nous aurons, dans les mois qui viennent, une application concrète de grande portée dont ont parlé tout à l'heure M. Borotra ou M. Fillon : je pense à France Télécom. Il n'est pas question que l'Etat renonce à la majorité du capital de cette entreprise. Il n'est pas question que son personnel actuel soit privé de son statut actuel. Mais, dans le même temps, l'entreprise doit adapter son organisation pour rester, dans la concurrence internationale, que personne ne peut éviter, l'une des premières du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Elle a toujours été compétitive !

M. le Premier ministre. Réformer, c'est enfin agir dans la durée.

Le Gouvernement a une vision claire de ce qu'il faut faire et de ce qu'il veut faire pour donner à la France toutes ses chances de réussite. Ce plan d'ensemble devait être exposé à la représentation nationale et au pays. Il l'a été. Vous l'avez approuvé. Sa mise en œuvre doit évidemment maintenant s'étaler sur les mois qui viennent.

Je voudrais rappeler notre calendrier :

La révision constitutionnelle sera lancée dès janvier, car c'est la clef de voûte de la réforme.

La priorité doit aller ensuite à l'assurance maladie. La loi d'habilitation nous permettra de prendre les ordonnances nécessaires dans les délais requis, c'est-à-dire avant la fin du mois d'avril.

Dans le courant du premier semestre de 1996, vous seront soumis les projets de loi qui compléteront le dispositif, notamment celui qui instituera le régime universel d'assurance maladie : réforme de justice et d'équité s'il en est.

Les dispositions fiscales qui conditionnent la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale devront être prises pour que leur application intervienne dès le 1^{er} janvier 1997.

A ce propos, je crois utile de vous donner quelques précisions.

Je peux dès aujourd'hui dire ce que ne sera pas la réforme fiscale dont on parle tant, souvent sur la base de rumeurs infondées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jacques Brunhes. Arrêtez de prendre les gens pour des imbéciles !

M. le Premier ministre. Il ne saurait être question d'enlever aux salariés et aux contribuables dont les revenus sont exactement connus parce qu'ils sont déclarés par des tiers l'abattement général de 20 p. 100, et cela afin de réduire les taux les plus élevés du barème de l'impôt sur le revenu. Le Gouvernement n'a jamais eu cette intention ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre. – Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

De nombreux députés du groupe socialiste. Arthuis démission ! Arthuis démission !

M. le Premier ministre. Il convient aujourd'hui de mettre un terme aux spéculations ou procès d'intention qui courent à ce sujet ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jacques Brunhes. On l'a entendu à la télévision !

M. le président. Mes chers collègues, s'il vous plaît !

M. le Premier ministre. Vous lisez trop la presse, mesdames, messieurs les députés de gauche ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jacques Brunhes. Ce n'est pas la presse ! On l'a entendu à la télévision !

M. le président. Je vous en prie !

M. le Premier ministre. La presse et la télévision, c'est la même chose ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Quelle déception sur vos bancs ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Si vous y tenez, vous pourrez faire la réforme dans quelques années, lorsque vous aurez fait jouer l'alternance !

M. Pierre Mazeaud. ils n'y seront jamais !

M. le Premier ministre. Je peux également vous dire ce que prévoiront à coup sûr, le moment venu, les propositions fiscales du Gouvernement : une réforme de la CSG dont l'assiette sera élargie à tous les revenus, notamment à ceux des placements financiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine David. Voilà une bonne chose !

M. le Premier ministre. Applaudissez donc, mesdames, messieurs de la gauche ! Non, le sectarisme est plus fort que tout ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il y aura : un transfert vers cette CSG rénovée, point par point et année après année, des cotisations maladie des travailleurs, actuellement assises sur les seuls salaires, ce qui pénalise l'emploi ; un plan progressif de déductibilité de la CSG rénovée de sorte qu'elle devienne, comme je m'y suis engagé, une cotisation sociale à part entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Enfin, quand la commission de réforme des régimes spéciaux de retraite aura rendu son diagnostic, c'est-à-dire au printemps prochain, le Gouvernement en tirera des propositions qu'il soumettra alors à toutes les concertations utiles.

Réformer dans la vérité, réformer dans la concertation, réformer dans la durée, mais réformer sans reculer, voilà ma méthode.

Au bout du compte, quel est l'objectif ? Quelle est la perspective ?

En d'autres termes, réformer pour quoi faire ?

Je veux réformer parce que j'ai en tête et au cœur la même préoccupation de tous les instants : l'avenir de la France, l'avenir des Français.

Notre ambition, notre idéal, c'est de les rassembler (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), de ramener les exclus dans la communauté nationale (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), de resserrer le lien de fraternité sans lequel notre peuple ne peut être fidèle à lui-même, à son histoire, à ses ambitions, à ses qualités foncières faites de générosité, d'enthousiasme, d'intelligence, d'innovation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jacques Myard. Et de génie !

M. le Premier ministre. Pourquoi toutes ces forces qui sont en nous sont-elles aujourd'hui bridées ? Pourquoi nous abandonnons-nous au mauvais penchant de la division, de l'intolérance, et même de la violence qui est aussi dans notre nature ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Parce qu'une menace insidieuse pèse sur chacun d'entre nous, sur chacun de nos enfants, sur les jeunes des quartiers difficiles, sur les jeunes des lycées, sur les jeunes des universités. Cette menace, nous le savons bien, c'est le chômage.

M. Didier Migaud. Il augmente avec vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le Premier ministre. Comment osez-vous dire cela, vous qui, de 1981 à 1993, avez multiplié par trois le nombre de chômeurs en France ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et si quelqu'un ici a le remède miracle contre le chômage, qu'il se lève ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues. Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Cette menace, disais-je, c'est le chômage, qui engendre la peur de l'avenir, et qui dissuade donc le consommateur d'acheter, l'entrepreneur d'investir, l'épargnant de prendre des risques. La peur du chômage, à nouveau, compromet la croissance de notre économie.

Plus que jamais, notre priorité doit rester celle que j'avais mise au premier rang dès le mois de mai dernier : la lutte contre le chômage, la bataille pour l'emploi.

Depuis six mois, nous avons marqué quelques points (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.) : le chômage de longue durée a commencé à reculer ; le contrat initiative emploi a réussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En revanche, et je le dis en toute franchise, nous avons aussi subi des revers : le chômage des jeunes est à nouveau en progression et ce n'est pas acceptable.

M. Louis Mexandeau. Vous êtes des incompetents !

M. le Premier ministre. Les étudiants ont exprimé des demandes. Nous les avons écoutés et entendus. Avec mon accord, le ministre de l'éducation nationale a précisé les mesures d'urgence que nous avions préparées. Elles ont été généralement bien accueillies, et je m'en réjouis.

Mais qui ne voit que la racine du mal n'est pas là ?

La véritable angoisse, la seule interpellation réelle qui nous est lancée, c'est celle du lendemain.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Sans vous !

M. le Premier ministre. Un sociologue le disait éloquentement mercredi dernier à la télévision.

« A quoi serviront les diplômes que nos études nous auront permis d'acquérir ? » nous disent les jeunes. C'est à cet appel qu'il faut répondre. D'où la nécessité, là encore, de réformes profondes qui n'ont pas été faites. Nous allons les engager et j'en cite trois parmi les plus importantes : préparation au choix d'une formation, orientation dès l'entrée au lycée, ...

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le Premier ministre. ... édification d'une vraie filière technologique et professionnelle, à dignité égale avec les filières classiques (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) ; diversification des premiers cycles universitaires parce que l'université française ne doit pas se fermer aux jeunes. Elle doit se diversifier pour les accueillir et leur donner à tous leurs chances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il nous faut aussi entendre le cri des jeunes des quartiers difficiles, qui ne sont pas tous, loin s'en faut, dans nos universités. A ces jeunes aussi, il faut que nous donnions une perspective. Ce sera l'enjeu de notre programme d'intégration urbaine.

M. Henri Emmanuelli. Et vous êtes là depuis trois ans !

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la bataille, je le sais, sera dure et longue. Raison de plus pour ne pas affaiblir nos chances.

M. Louis Mexandeau. Vous avez tellement dérapé !

M. le Premier ministre. Le droit de grève est l'une des libertés fondamentales que garantit la République. Je sais que, pour de nombreux salariés modestes, s'engager dans

la grève est un sacrifice (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) et qu'on ne prend pas une telle décision à la légère.

M. Louis Mexandeu. Vous les y avez poussés !

M. le Premier ministre. Je sais aussi que de nombreux Français souhaitent travailler et qu'ils en sont aujourd'hui, de fait, empêchés. La liberté du travail est aussi une liberté fondamentale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La situation de blocage et d'affrontement qui s'est créée depuis quelques jours n'est donc bonne pour personne. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeu. Vous seul en êtes responsable !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est vous qui l'avez créée !

M. le Premier ministre. Nous devrions prendre conscience de la mesure des choses.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Négociez !

M. le Premier ministre. D'après les statistiques que me communiquait M. le ministre chargé de la fonction publique, il y a eu aujourd'hui dans la fonction publique, PTT comprises, 210 000 chômeurs (*Exclamations*) sur plus de deux millions de fonctionnaires.

Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe communiste. Grévistes, pas chômeurs !

M. le Premier ministre. Vous aviez bien compris ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeu. C'est l'assimilation !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ils veulent licencier les grévistes !

M. le Premier ministre. La situation de blocage et d'affrontement qui s'est créée depuis quelques jours n'est donc bonne pour personne. Elle paralyse peu à peu nos entreprises. De ce fait, c'est vrai, elle risque d'aggraver le chômage. Nous ressentons, derrière la bonne volonté et le courage des travailleurs, l'inquiétude, la souffrance quotidienne, la difficulté croissante à regagner le lieu de travail. Il y a urgence. Chacun doit le comprendre.

Le Gouvernement, je l'ai dit, est à tout moment prêt à la concertation.

M. Louis Mexandeu. Il est nul !

M. Didier Boulaud. Négociez !

M. le Premier ministre. Je souhaite que l'Assemblée nationale, en lui confirmant aujourd'hui son soutien, dise clairement oui à la réforme parce qu'elle est juste et nécessaire, oui à la réforme dans la concertation.

C'est ainsi que, de la crise que nous vivons, sortira le nouvel élan dont la France a besoin. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent et applaudissent longuement.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Juppé ! Juppé !

M. le président. La discussion est close.

Explications de vote

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le Premier ministre, une fois n'est peut-être pas coutume. Certes, l'on prête à M. Laurent Fabius beaucoup de talent, mais il est à craindre qu'il n'ait pas été aujourd'hui au mieux de sa forme. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et, visiblement, dans sa motion de censure, ce n'était pas le cas du président du groupe socialiste. Peut-être M. Laurent Fabius a-t-il voulu faire sien ce dicton populaire : « Ce n'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'il faut se taire ? » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je ne dis rien d'attentatoire aux personnes. J'exprime un néant que tout le monde a ressenti. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En outre, M. Fabius a obligé notre assemblée à un bien petit débat sur un bien grand problème.

C'était transparent : l'opposition est mal à l'aise pour présenter cette motion de censure...

Mme Martine David. Non !

M. Didier Bariani. ... parce que critiques et condamnations ne font pas des propositions.

M. Fabius et ses amis – et ils le savent mieux que quiconque – n'avancent aucun projet alternatif à la réforme d'ensemble présentée par le Premier ministre et soutenue par l'ensemble de la majorité.

La prudence et la discrétion observées par le premier secrétaire du parti socialiste sur cette question sont révélatrices de cette gêne. Le groupe socialiste, n'ayant vraiment rien à proposer, aurait mieux fait de s'en tenir à la prudente expectative de M. Jospin.

J'ai noté que les quelques députés du groupe communiste qui étaient là, terrés sur leurs bancs, ont bien eu garde d'applaudir cette motion de censure. En quelque sorte, ils lui ont accordé un « appui réduit aux acquêts ». C'est dire si le malaise était grand dans l'opposition, devant le néant que recouvrait cette motion de censure.

L'opposition est mal à l'aise et surtout mal placée pour censurer le Gouvernement sur son projet social.

M. Augustin Bonrepaux. Vous êtes ridicule !

M. Didier Bariani. Oh, un tel mot n'apporte rien !

M. le président. Monsieur Bonrepaux !

M. Didier Bariani. M. le président du groupe socialiste a voulu contrer par avance toute mise en cause de l'héritage socialiste. C'est dire qu'il a bien conscience des méfaits durables commis par les différents gouvernements socialistes sur cette question, comme sur tant d'autres. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Augustin Bonrepaux. Il n'a encore rien dit et cela fait un quart d'heure qu'il parle !

M. Didier Bariani. Car enfin, si la sécurité sociale est aujourd'hui en faillite, c'est bien parce que les gouvernements socialistes successifs n'ont pas voulu assumer les mesures indispensables à la survie de notre protection sociale, mesures dont nous n'avions d'ailleurs pas la candeur de penser, ni les uns ni les autres, qu'elles seraient immédiatement populaires. Et c'est bien cela le courage !

Et puis, messieurs, on ne s'exonère pas de dix ans d'irresponsabilité en deux ans d'opposition !

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. En effet !

M. Didier Bariani. Malgré tout, les plus farouches opposants au plan Juppé n'ont pas eu le culot de nier la nécessité, voire le caractère indispensable, d'une réforme d'ensemble de nos mécanismes de solidarité nationale. L'ampleur des déficits, le développement de l'exclusion nous obligent à rompre avec cette fameuse politique de l'autruche, animal que vous connaissez bien...

M. Didier Migaud. Et Ballardur ?

M. Didier Bariani. ... et qui a si bien caractérisé la ligne de conduite – au moins sur ces sujets – des deux septennats socialistes.

Face à l'urgence, le Gouvernement a eu l'immense mérite de décider un ensemble cohérent de réformes...

Mme Martine David. On en voit le résultat !

M. Didier Bariani. ... qui garantiront la pérennité de notre modèle de protection sociale.

Le président Gilles de Robien l'a dit à plusieurs reprises : ce plan recueille le soutien du groupe UDF, car il est de nature à rassurer et à convaincre les Français.

Dans le contexte présent, marqué par l'éveil de tant d'inquiétudes, cette motion de censure, au sens propre du mot, est mal venue. Elle vient comme un cheveu sur la soupe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Elle ne veut rien dire, elle ne résoud rien et elle n'exprime rien. Elle ne contribue ni à l'apaisement social ni au dialogue entre les Françaises et les Français. Enfin, elle n'apporte rien au débat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Vous non plus !

M. Didier Bariani. Quel aveu... pour ceux qui ont déposé la motion.

Face au véritable pourrissement de la situation de notre sécurité sociale dans les quinze dernières années, nos concitoyens pouvaient légitimement craindre pour leur protection sociale.

Alors que les mesures de sauvegarde sont prises, nous avons besoin d'expliquer, de convaincre, de rassembler. Nous ne serons pas de trop dans la majorité, tous ensemble, pour nous y employer.

L'opposition, cette motion le démontre encore, n'a fait que brouiller les termes du débat, provoquer la confusion, attiser les craintes, et c'est sans doute à ce dernier égard qu'elle a été le plus néfaste.

Les socialistes, dont le manque de propositions s'ajoute au manque de courage, prouvent que l'exploitation des angoisses de chacun ne constitue jamais un projet alternatif. Ils sont loin, très loin, quoiqu'ils y prétendent déjà, d'être en mesure de regouverner dans un avenir prévisible.

M. Bernard Derosier. Cela vous tracasse ?

M. Didier Bariani. M. le Premier ministre l'a clairement dit : dans la période de profonds changements dans laquelle nous entrons, il ne saurait être question ni de diviser les Français ni d'attiser les querelles entre secteur public et secteur privé, entre grévistes et usagers, entre actifs et chômeurs, entre étudiants et retraités. Bref, il ne saurait être question d'opposer une France à une autre.

Ce que le Gouvernement souhaite, ce que la majorité veut, c'est rassembler les citoyens autour des réformes qui garantissent la solidarité nationale et que dicte l'intérêt du pays. Nous voulons le faire dans une vraie solidarité nationale, où il sera demandé à chacun selon ses moyens.

Nous avons tous été heureux d'entendre M. le Premier ministre confirmer que les cinq millions de Français les plus modestes ne paieraient pas le remboursement de la dette sociale, que la cotisation maladie n'augmenterait pas pour plus de six millions de retraités non imposables et pour 2,5 millions de chômeurs gagnant moins que le SMIC.

Que la vérité est bonne à dire quand d'autres s'ingénient à troubler l'opinion nationale !

Je me réjouis, nous nous réjouissons de la volonté de dialogue avec les partenaires sociaux affichée par le Premier ministre, pour mettre au point les textes nécessaires à la sauvegarde de la sécurité sociale. Plus particulièrement, nous approuvons l'intention du Gouvernement d'engager la concertation avec les organisations syndicales et professionnelles sur les régimes spéciaux de retraite et la défense de ce qu'on appelle le « service public à la française ».

Alors que l'heure est à l'explication, à la discussion et à la concorde, alors que se développent des tensions sociales chargées d'angoisse face à l'avenir, l'opposition n'avance qu'une motion de censure ! Voilà une critique bien vaine et bien stérile, alors que nous sommes tous d'accord pour construire ensemble une société mieux protégée et plus durablement...

Construire un système de protection sociale viable pour tous les Français, un nouveau pacte républicain pour plus d'emplois, de sécurité, de justice. Dans cette vaste tâche, la France est aujourd'hui à la croisée des chemins. Il nous faut mener à bien les réformes annoncées, car elles sont le socle du nouveau pacte républicain.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, cette motion de censure, les députés du groupe UDF ne la voteront pas. (*Ah !*) sur divers bancs du groupe socialiste.)

Mme Martine David. Quel scoop !

M. Didier Bariani. Nous ne la voterons pas d'abord – et c'est le plus cruel, pardonnez-moi – parce qu'on ne peut pas voter sur rien !

Nous ne la voterons pas ensuite, parce que nous conservons plus que jamais notre confiance au Gouvernement et nous l'encourageons dans sa persévérance. Nous soutenons sa volonté de changement et sa réforme volontaire de la protection sociale.

Enfin et surtout, les députés du groupe UDF veulent rétablir la vérité sur les projets du Gouvernement et convaincre les Français qu'ils sont nécessaires et justes.

« Fraternité », avez-vous dit et redit, monsieur le Premier ministre. Nous serons ensemble pour convaincre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'aménagement, du territoire, de la ville et de l'intégration. Très bien !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, chacun l'aura compris qui voudra bien comprendre : notre opposition à la politique mise en œuvre par le Gouvernement avec une obstination révélatrice de sa faiblesse bien plus que de sa force, cette opposition résolue qui est la nôtre n'est pas fictive, de façade ou de circonstance.

Nous ne sommes pas contre, résolument contre votre politique, monsieur le Premier ministre, parce qu'il nous faudrait l'être pour « jouer aux opposants ». Nous ne

sommes pas de ceux qui, comme vous, se sont prononcés par exemple contre la CSG lorsqu'ils étaient dans l'opposition, pour la mettre en œuvre en la développant une fois parvenus au pouvoir.

De même, aujourd'hui, nous ne sommes pas contre la vague de mauvais coups qui déferle sur notre peuple parce que nous devrions être contre par principe, quand bien même nous n'en penserions pas moins.

Je le dis avec le sens des responsabilités qui nous caractérise. On voudra bien l'admettre, sinon le reconnaître : si nous pensions que votre politique était à quelques variantes près la seule possible, si nous pensions que votre politique n'avait pas d'alternative réelle, nous le dirions ! Car rien ne serait pire, pour l'immédiat et pour l'avenir, que de « jouer à l'opposant » pour « jouer à l'opposant », histoire de se mettre du côté du vent social qui souffle fort, dans un but politicien ou électoraliste.

Pareil comportement, source d'illusions – et donc de désillusions plus graves encore demain – serait particulièrement irresponsable et dangereux pour notre peuple et notre pays.

Vous êtes bien placé pour le savoir, vous dont la politique tourne complètement le dos à vos engagements électoraux. Quant à nous, que ce soit clair, nous ne mangeons pas de ce pain-là.

Monsieur le Premier ministre, si nous sommes résolument opposés à vos mesures qui touchent l'ensemble de notre peuple dans sa diversité, cela tient au fait que votre politique tourne le dos à la justice et au progrès, qu'elle tourne le dos à l'intérêt général et à la cohésion sociale. Et votre discours agressif, provocateur, témoigne de votre volonté de la poursuivre.

Votre politique est profondément injuste. On sait que 1 p. 100 seulement de la population détient 25 p. 100 des richesses nationales, tandis que 50 p. 100 n'en détiennent que 10 p. 100 ! Comment accepter vos mesures concernant la sécurité sociale, qui frappent onze fois plus notre peuple que les grandes sociétés ?

On sait aussi que, de 1994 à 1996, 152 milliards de francs – au minimum – ont été accordés au patronat sous forme d'exonérations sociales et que ce dernier a une dette de 40 milliards envers la « sécu ». Cela fait 192 milliards, ce qui correspond à peu près exactement au « trou » de la « sécu ». Comment accepter alors que cette somme soit exonérée et passée par pertes et profits, tandis que notre peuple supporte la quasi-totalité de vos mesures ?

On sait enfin que les revenus financiers – 500 milliards de francs en 1994 – sont totalement épargnés, à l'inverse des revenus du travail, alors qu'ils servent à alimenter la spéculation financière sans retombées positives sur l'économie réelle. S'ils participaient au même taux que les salariés, cela rapporterait 70 milliards de francs dans les caisses de la « sécu ». Comment alors accepter votre plan ?

Bref, comment accepter votre plan, le dix-neuvième du genre, qui va dans le même sens et qui épargne toujours les mêmes que les dix-huit plans qui l'ont précédé ? Il apporte de nouvelles aggravations – Maastricht oblige. Comment accepter cette logique qui n'a fait qu'enfoncer notre « sécu » dans l'ornière ?

Notre peuple a donc raison de le refuser. Il a raison de refuser d'être une fois de plus culpabilisé. Les fonctionnaires, pas plus que les autres salariés, ne sont des privilégiés. Ils ne défendent pas leur « confort personnel ». Ce genre d'accusations, qui jette de l'huile sur le feu, est insupportable et montre que vous êtes à cent lieues de la vie des gens.

De même qu'est parfaitement insupportable l'affirmation de votre gouvernement, selon lequel les grévistes n'auraient aucune raison d'être en grève et aujourd'hui dans la rue et seraient donc des imbéciles ! Ces provocations, tout comme vos « commandos » antigrévistas, ne peuvent qu'aggraver la fracture sociale.

Votre plan est injuste, et c'est une première raison pour le retirer et négocier sur d'autres bases.

Mais il n'est pas seulement injuste : il est contraire à l'intérêt général.

Porter de trente-sept ans et demi à quarante ans le temps de travail nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, cela revient à prolonger la durée du travail et donc à ne pas libérer des emplois, notamment pour les jeunes. C'est une source d'aggravation du chômage.

Ponctionner notre peuple comme vous le faites, c'est réduire sa consommation, c'est donc accroître encore le chômage. Et quand on sait que 1 p. 100 de la masse salariale en plus ferait rentrer 13 milliards dans les caisses, on comprend que votre plan n'accroît pas seulement le chômage, mais qu'il accroît aussi les difficultés de la sécurité sociale. Il signe le fait que l'emploi n'est plus votre priorité et que vous faites du même coup une croix sur la relance économique !

Vous montez en épingle les gâchis ou la surconsommation médicale. Mais quand mettez-vous en cause le prix des médicaments produits par les grandes sociétés dans l'opacité la plus totale, et dont la sécurité sociale supporte le coût ?

L'intérêt général, là encore, reste en rade.

Le résultat de tout cela, ce serait, si on vous laissait faire, plus de chômage, moins de soins, une saignée de plus dans la sécurité sociale, et celle-ci n'y résisterait pas.

Vos projets mettent en cause, dans ce domaine comme dans les autres, notamment dans les services publics et l'enseignement, les principes de solidarité, d'égalité et de justice qui étaient à la base des choix opérés en 1945 et qui procédaient d'un projet plus vaste, d'un choix de société.

Vous ne parviendrez pas à expliquer, jusqu'à être compris, que, dans notre pays, plus riche que jamais, notre peuple devrait vivre plus mal, et que tous ses acquis devraient sauter.

Votre réforme est, au sens littéral du terme, profondément réactionnaire, car il y a réforme et réforme. Nous, nous voulons des réformes qui permettent d'avancer vers le progrès, vers de meilleures conditions de vie et de travail.

Notre conception procède, il est vrai, d'un autre choix de société que le vôtre. D'un choix de société marqué par le principe, toujours actuel, dont se réclamait en 1945 le mouvement issu de la Résistance, et qui a fait la preuve de son efficacité, à savoir que, dans notre société, « il faut que les intérêts particuliers soient subordonnés à l'intérêt général ». Ce choix suppose de se dégager de Maastricht, dont la faillite est patente pour s'engager dans un autre type de construction européenne. Il faut que la vie nationale et européenne soit vraiment dégagée de la loi de l'argent pour l'argent. Il faut que l'être humain soit au centre de tous nos choix. Il faut que la suprématie soit accordée à la vie et non plus à la Bourse.

Pour ces raisons de fond, qui montrent qu'une politique alternative est possible et nécessaire, nous voterons donc cette motion de censure contre votre potion de césure du corps social.

N'en déplaise à M. le Premier le ministre, même si vous obtenez ce soir la confiance, ce qui est certain, n'oubliez surtout pas, compte tenu du blocage de nos institutions, la défiance qui vient du pays profond, du pays réel.

M. André Fanton. C'est du Maurras !

M. Jean-Claude Lefort. Vous ne voulez pas l'entendre. Vous êtes sourd à ses exigences légitimes.

Je le dis en le déplorant : ne soyez pas étonné si, demain, ce qui n'a pu se faire ici se fait ailleurs. Vous avez choisi la tension. C'est, là aussi, le contraire de l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je crois que nous sommes tous pénétrés de la gravité de la situation de la France. Cette raison de fond doit nous inciter à nous écouter les uns les autres plutôt qu'à réfuter sommairement nos arguments, à tenter d'analyser avec lucidité les raisons de la gravité des crises que nous traversons et, au-delà des idéologies, des dogmes et des idées reçues, à préparer de manière constructive le redressement du pays.

C'est au nom de cette philosophie humaine et nationale que je parlerai en mon nom personnel.

La gravité de la crise, d'abord. Nous n'avons jamais autant exercé notre pouvoir de contrôle que durant cette session budgétaire. Toute l'Assemblée a travaillé – les rapporteurs spéciaux de jour et de nuit – afin de trouver des économies et de réduire le déficit.

Or celui-ci n'a diminué que de 35 milliards, passant de 321 milliards à 286 milliards, l'Assemblée nationale, en ce qui la concerne, n'ayant pu diminuer que de 2 milliards le total des dépenses. La force des services votés et l'ancienneté des habitudes prises pour les dépenses de fonctionnement étaient des pesanteurs difficiles à dominer. Dans ces conditions, je ne vois pas comment nous aurons, dans quelques années, réduit nos déficits afin de respecter les normes européennes.

Pourquoi en est-on là et comment peut-on en sortir ?

De manière profonde et invisible, les crises sont dues aux déficits de l'Etat. Ainsi le chômage représente 150 milliards, sans compter les 130 milliards de dépenses passives que l'UNEDIC pourrait consacrer à la recherche d'emplois supplémentaires. Ce poids est considérable.

Un autre poids est dû à la crise du logement. L'aide personnalisée au logement, sans laquelle on ne pourrait pas loger les plus malheureux, atteint maintenant 70 milliards. C'est impressionnant.

La dette de l'Etat atteint 3 199 milliards mais la dette de fonctionnement de l'Etat et des services publics atteint à elle seule 939 milliards, soit 30 p. 100 du montant total de la dette. Comment réduire cette dette de fonctionnement pour laquelle le Trésor a dû emprunter, aussi bien en France qu'à l'étranger ?

Telles sont les causes profondes du déficit, sans compter la chute, heureusement peu importante, mais tout de même notable, du produit de la fiscalité, puisque les recettes sont inférieures de 20 milliards aux prévisions.

La situation est donc grave, chacun en convient, à droite, à gauche ou au centre ; le pragmatisme et l'honnêteté intellectuelle nous conduisent à la constater et à la redouter.

Comment réduire ces déficits tout en maintenant la qualité de nos services publics et de notre système de protection sociale ? Ainsi, la SNCF enregistre chaque année

11 milliards de déficit, mais elle supporte 14 milliards de frais financiers, qui ont abouti à une dette totale de 175 milliards.

Nous aimons tous notre pays et nous voulons faire œuvre constructive, car c'est la philosophie de l'avenir. Nous devons d'abord proposer le rapprochement des grandes forces du pays, qui sont actuellement trop divisées et ne coopèrent pas efficacement.

Ainsi, l'université connaît des crises par périodes. Les étudiants craignent de ne pas avoir d'emploi, ou de ne pas avoir un emploi digne de leur diplôme. Ils sont 2 200 000 au total. Il y en a 100 000 dans la rue, mais il y en a 2 100 000 qui voudraient travailler. Tous, cependant, éprouvent la même crainte, d'autant que, pendant douze ans de scolarité, ils ne peuvent pas prendre de véritables responsabilités sociales. Il y a un vide social et humain dans leur vie du fait de la longueur du cursus scolaire, de la seconde du lycée jusqu'au diplôme d'études supérieures.

Il faut rapprocher l'Université de l'économie.

Dès l'âge de quinze ans, on pourrait relancer l'apprentissage. En tant qu'élus locaux, j'ai expérimenté dans l'hôtellerie, la restauration et les métiers de bouche une coopération entre centres d'apprentissage et collèges. Le système a parfaitement fonctionné puisque 90 p. 100 des candidats apprentis sont restés apprentis après l'âge de quinze ans, résultat capital pour qui cherche à faire baisser le chômage des jeunes.

Nous devrions pouvoir, par un effort soutenu, diminuer considérablement la différence qui existe dans ce domaine entre l'Allemagne et la France.

Par ailleurs, le Premier ministre l'a dit tout à l'heure, et cela a constitué l'un des points les plus importants de sa démonstration, il est nécessaire que les lycéens puissent très tôt s'orienter les uns vers des études longues, voire très longues, les autres vers des études plus courtes, et qu'ils soient informés par des professionnels pédagogues qui doubleraient les pédagogues de l'université, par exemple dans le premier cycle.

Au sein de l'Université, ce sont les IUT qui ont le meilleur taux de réussite car des professionnels y enseignent leur technique en présence des professeurs.

M. Louis Mexandeau. Les IUT aussi ont des problèmes !

M. Jean Royer. Monsieur Mexandeau, j'ai essayé de prendre le ton qui sied à des hommes expérimentés travaillant au service de la France.

M. Michel Péricard. Il ne faut pas trop en demander à M. Mexandeau !

M. Jean Royer. Adoptons tous le même ton ; je crois que ce respect mutuel nous grandira. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il y a là, je le répète, un effort considérable à faire, complétant l'effort de redressement financier en faveur de l'Université que le ministre a proposé aux autorités universitaires et aux étudiants les plus réfléchis. On est obligé d'y consentir si on ne veut pas que le combat universitaire devienne un simple combat politique sur la nature de la société.

Il convient d'effectuer un second rapprochement, entre le Gouvernement et le Parlement, pour contrôler notre protection sociale. L'un des points forts de la réforme

proposée par M. Juppé et son gouvernement est précisément de permettre au Parlement de mieux contrôler les grandes masses financières. Car notre force, à l'avenir, sera due beaucoup plus à notre puissance de contrôle qu'à notre pouvoir législatif, qui est inflationniste. Nous devons pouvoir contrôler *a priori* les masses financières d'un budget qui atteignait tout de même 1 170 milliards de francs en 1994. La coopération des commissions et de l'ensemble des élus avec le Gouvernement pour déterminer ces grandes masses et restaurer la force du Plan, sera essentielle.

Il faut en troisième lieu rapprocher les partenaires sociaux, et en particulier les syndicats, des hommes politiques.

M. Georges Marchais. Des hommes et des femmes !

M. Jean Royer. Mais alors, il faut mettre un terme à certaines politiques et améliorer le style. Peut-être êtes-vous d'un avis contraire, monsieur Marchais ?

M. le président. Autorisez-vous M. Marchais à vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Jean Royer. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Marchais, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Marchais. M. Royer, se tournant vers nous, a parlé des « hommes ». J'ai simplement voulu faire remarquer qu'il y avait parmi nous des hommes et des femmes !

M. Jean Royer. Veuillez m'excuser, mesdames du groupe communiste ! Croyez bien que je ne suis pas du tout misogyne !

M. Georges Hage. Les seules femmes de l'Assemblée sont parmi nous !

M. Raoul Béteille. M. Royer a parlé des « hommes » au sens latin du terme : *homines*, et non *virii* !

M. Jean Royer. Le style de travail entre les partenaires sociaux et les hommes politiques doit être revu, voire corrigé, sur le modèle de la conférence annuelle agricole. Les milieux agricoles se sont livrés à cet exercice de communication, de respect mutuel et de coopération. C'est cet esprit qui manque aujourd'hui. Nous devons d'abord dire à tous les services publics ou d'intérêt public que les assemblées élues, qui les connaissent bien, les respectent et veulent en faire des partenaires.

Souvenons-nous des avancées réalisées par la France avec le Concorde, les trains à grande vitesse, souvenons-nous de nos équipes hospitalières publiques d'élite, de nos grands praticiens, de tout ce que nous avons réalisé dans le nucléaire civil, et dans le nucléaire militaire pour assurer la sécurité de la France, souvenons-nous, enfin, du rayonnement de l'école publique, dû à la valeur de nos instituteurs – je suis fier d'avoir été l'un d'eux –, et de celui des grands maîtres de l'Université.

Nous devons aimer nos services publics et je soutiens par conséquent la thèse gouvernementale. Mais si les services publics, qui ont besoin des subventions de l'Etat et de son appui politique pour leurs statuts, veulent négocier avec les hommes politiques, qu'ils soient, à travers les syndicats, des partenaires et non pas des censeurs ! Lorsqu'on rejette un projet gouvernemental en bloc, on ne peut pas, en même temps, préparer psychologiquement le terrain à une vraie négociation.

M. Christian Dupuy. Très bien !

M. Jean Royer. Il faut donc que la situation actuelle prenne fin le plus tôt possible. Certains leaders syndicalistes ont d'ailleurs été tentés par cette approche réaliste. Je pense à la personne qui dirige la CFDT. Je n'ai pas toujours été d'accord avec elle, en particulier en ce qui concerne les moyens pour lutter contre le chômage, mais j'ai été très frappé par l'honnêteté intellectuelle de Mme Notat, qui a dit : « Le plan Juppé ne nous convient pas parfaitement, mais il a le mérite d'exister et nous pouvons négocier avec le Gouvernement ».

Pourquoi ne pas prendre le chemin de cette sagesse équilibrée, qui donne des chances au syndicalisme positif, aux établissements publics et à la France, et met au même niveau le droit au travail et le droit de grève ? Pourquoi ne pas prévoir des modalités d'arbitrage en cas de conflit entre l'Etat et ses personnels, afin d'éviter des grèves longues et de parvenir à un Etat de justice ? Pourquoi la grève serait-elle l'unique moyen ? Pourquoi ne pourrait-on pas faire évoluer le droit du travail afin de permettre un rapprochement entre l'Etat et les partenaires sociaux ? Voilà le genre de réflexion auquel cette crise doit nous inciter.

Supposez que tout le monde vote la censure aujourd'hui. Que deviendrait le pays ? On se demanderait pourquoi la censure aurait été votée alors qu'il y avait une large majorité pour soutenir le Gouvernement. J'imagine que le Président de la République et le Premier ministre n'auraient pas commis toutes les fautes de la terre en composant un gouvernement et en élaborant un programme. Je les connais, comme vous les connaissez. Penser cela d'eux serait bien mal les juger.

D'autre part, en admettant qu'il y ait une dissolution et un changement de majorité, croyez-vous que nous résolvions les graves problèmes qui sont devant nous avec une cohabitation – une troisième cohabitation molle, qui ne serait que la caricature d'une recherche d'unité nationale alors que nous avons besoin de cette unité ?

Enfin, pourquoi démoraliser encore la population, dont le taux d'abstention aux élections est à regretter fortement, même quand il n'atteint pas 45 ou 50 p. 100 ? Nous ne résoudrons pas nos problèmes, qui résultent d'une crise de société, d'une crise d'investissement et de formation, en ouvrant une crise politique !

Voilà pourquoi je demande au Gouvernement de se pencher aussi sur les moyens d'investir davantage en France, de reconstituer le fonds de développement économique et social, de lui donner de l'argent qui ne soit pas des crédits budgétaires pour la bonification de taux d'intérêt, mais tout simplement et avec prudence, de la monnaie nouvelle. La monnaie investie dans le fonds servirait, avec des taux d'intérêt bas et sur le long terme, à relancer l'investissement. Je suis en train d'étudier la question.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Royer.

M. Jean Royer. Je vais conclure immédiatement, monsieur le président.

Je ne voterai pas la censure et je soutiendrai le Gouvernement. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Avant de terminer, je rappellerai à tous cette formule entraînée du poète Paul Valéry, face à ses inquiétudes et à l'immensité de la mer : « Le vent se lève, il faut tenter de vivre. » Eh bien ! Nous allons tenter de vivre politiquement ensemble pour aider notre pays. Nous aimons tous la France et nous voulons l'arracher à son inquiétude, à ses crises, et lui rendre l'espoir national. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et*

Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Augustin Bonrepaux. Gare à la tempête !

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la motion de censure déposée par le groupe socialiste comporte six considérants différents qui ne méritent qu'un seul et unique commentaire : ce sont l'amnésie et la désinformation qui les inspirent ! (« Bravo ! », *rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le premier considérant concerne la hausse des prélèvements fiscaux et sociaux, dont les socialistes accusent le gouvernement actuel.

En 1980, avant dix ans de socialisme, les prélèvements obligatoires représentaient en France 39 p. 100 de la production nationale. En 1933, ils en représentaient près de 45 p. 100 !

M. Augustin Bonrepaux. Vous étiez passés par là !

M. Gilles Carrez. Cette progression infernale, unique dans les pays développés, n'avait été stoppée que pendant deux ans, en 1986 et en 1987, alors que Jacques Chirac était Premier ministre !

Chaque année ou presque, les socialistes inventaient des impôts nouveaux : CSG, impôt sur la fortune (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) taxe départementale sur le revenu, et j'en passe ! Pourtant, chaque année, les déficits ne faisaient que se creuser !

M. Augustin Bonrepaux. Vous les avez aggravés !

M. Gilles Carrez. En 1993, lorsque les Français, excédés de payer toujours plus, vous ont sanctionnés, les déficits étaient colossaux...

M. Augustin Bonrepaux. Et maintenant ?

M. Louis Mexandeau. Dans trois ans, vous ne serez plus là !

M. Gilles Carrez. Il s'agit de 340 milliards de francs pour le budget de l'Etat, alors que la moitié seulement avait été prévue ; de 100 milliards de francs pour les comptes sociaux, sur lesquels, mesdames, messieurs les socialistes, vous aviez fait silence ; de 40 milliards de francs pour l'assurance chômage, qui était en faillite. Sans compter les 100 milliards de francs du Crédit Lyonnais, déjà engagés en totalité par la gestion de dirigeants nommés et contrôlés par le gouvernement socialiste ! Sans compter les 170 milliards d'endettement de la SNCF, déjà décidés par les dirigeants nommés et placés sous la tutelle du gouvernement socialiste !

Ces déficits colossaux – pratiquement la moitié du budget de l'Etat d'une année entière –, c'est le mérite, c'est l'honneur des gouvernements d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé d'avoir su y faire face. Ils ont su relancer la croissance alors que, sous la conduite socialiste, notre économie s'effondrait. Ils ont réduit le déficit de l'Etat...

M. Claude Bartolone. Résumez !

M. Gilles Carrez. La dérive des comptes sociaux va être enfin maîtrisée et, sur des bases redevenues saines, la réduction des prélèvements obligatoires, des impôts et des cotisations, qu'attendent tous les Français, sera engagée dès 1996.

Trois ans de gestion rigoureuse et responsable, c'est le minimum de temps nécessaire pour éponger le gigantesque passif que vous nous avez légué, mesdames, messieurs les socialistes.

Accuser le Gouvernement d'Alain Juppé d'alourdir les prélèvements fiscaux et sociaux, c'est, de votre part, au mieux de l'amnésie, au pire de l'impudence. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le second considérant de la motion de censure relève, lui aussi, de l'amnésie, mais il y ajoute la contrevérité.

M. Louis Mexandeau. C'est une farce !

M. Gilles Carrez. Vous reprochez au Gouvernement de ne pas s'investir assez dans l'aménagement du territoire.

M. Claude Bartolone. Qu'on lui dise de s'arrêter !

M. Gilles Carrez. Mais vous-mêmes, entre 1981 et 1993, vous avez tous simplement oublié l'aménagement du territoire. Il a fallu la grande loi de 1994...

M. Augustin Bonrepaux. Avec quel résultat ?

M. Gilles Carrez. ... pour renouer avec une politique lancée par le général de Gaulle et poursuivie sans relâche jusqu'en 1981.

M. Augustin Bonrepaux. Tout cela n'est pas sérieux !

M. Gilles Carrez. Cette négligence est d'autant plus regrettable que vous aviez su engager la décentralisation, mérite que nous savons vous reconnaître dans le souci d'objectivité qui, contrairement à vous, nous anime. Mais accuser le Gouvernement de transférer des charges sur les collectivités locales paraît déplacé quand on se souvient des multiples dépenses non compensées que vous nous avez imposées et des modifications incessantes des règles du jeu que vous avez fait subir aux collectivités locales. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Péricard. C'est vrai !

M. Gilles Carrez. Aujourd'hui, le Gouvernement est à l'inverse prêt à s'engager dans un pacte de stabilité avec les collectivités locales pour mettre fin aux errements du passé.

M. Augustin Bonrepaux. On sait ce que c'est !

M. Gilles Carrez. La motion de censure évoque aussi l'université et l'insuffisance de ses moyens. Il est vrai que le plan Université 2000 a été décidé en 1991...

M. Claude Bartolone. Vous l'avez arrêté !

M. Gilles Carrez. Mais il est encore plus vrai de dire que c'est en 1994, sous le gouvernement d'Edouard Balladur, et en 1995, sous celui d'Alain Juppé,...

M. Claude Bartolone. C'est un éloge funèbre !

M. Gilles Carrez. ... que, chaque année, 500 000 mètres carrés de locaux supplémentaires ont été mis à la disposition des étudiants. Cet effort va être encore amplifié, comme vient de l'annoncer le ministre de l'éducation nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, n'abusez pas de votre nombre. (*Sourires.*)

M. Gilles Carrez. Dans le troisième considérant de leur motion de censure, les socialistes déplorent, à propos de la sécurité sociale, que l'on méprise les droits du Parlement. Là, il s'agit tout simplement d'une désinformation grossière car c'est exactement le contraire qui se produit :

le Gouvernement veut confier au Parlement le soin de définir chaque année le rythme d'évolution des grandes dépenses sociales, en particulier pour la santé.

La protection sociale représente un budget de 2 200 milliards de francs. Pourtant, ce budget ne fait l'objet d'aucun contrôle parlementaire. Comment s'étonner, en l'absence d'examen et de discussion de ce budget par la représentation nationale, que les déficits se creusent ? La « sécu » n'est pas la chasse gardée de tel ou tel syndicat : elle concerne tous les Français et donc leur représentation nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Dupuy et M. André Fanton. C'est vrai !

M. Claude Bartolone. Applaudissements nourris sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République ! (*Sourires.*)

M. Gilles Carrez. L'un des axes majeurs de la réforme indispensable est précisément d'en placer enfin les grandes évolutions sous la responsabilité du Parlement.

Faut-il rappeler qu'entre 1988 et 1993 les différents ministres socialistes chargés de la sécurité sociale ont souhaité eux-mêmes un tel changement, mais qu'aucun d'entre eux n'a eu le courage de le faire ?

M. Claude Bartolone. Juppé manifesterait dans la rue pour qu'il n'y en ait pas !

M. Gilles Carrez. C'est donc, messieurs, plutôt que la censure, la confiance que vous devriez voter !

Accuser d'injustice la réforme de la sécurité sociale, c'est aussi se livrer à une entreprise de désinformation.

M. André Fanton. Très juste !

M. Gilles Carrez. L'instauration du régime universel de l'assurance maladie marquera un progrès considérable dans la justice sociale, progrès que les socialistes ont été incapables en dix ans de mener à bien alors même que se multiplient les exclus de toute protection sociale.

Les Français aux revenus les plus modestes – ils sont 9 millions – ne supporteront aucune cotisation supplémentaire. Il faut le dire et le redire ! C'est un mensonge de prétendre que les petites retraites seront ponctionnées car elles seront épargnées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

N'est-il pas profondément juste de faire porter le remboursement de la dette sociale, et bientôt la CSG, sur tous les revenus financiers à l'exception de l'épargne populaire et du livret A ?

Quant à la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, elle est nécessaire afin qu'aucun Français ne se trouve exclu du système de santé.

Les gouvernements socialistes ont, quant à eux, préféré, au fil du temps, diminuer les remboursements et dérembourser certaines dépenses de santé. Ils ont fait de la France de 1993 l'un des pays d'Europe où le taux moyen de remboursement était le plus faible. C'est cette injustice-là que la réforme de l'assurance maladie entreprise avec courage par Alain Juppé vise à corriger.

D'ailleurs, la désinformation tardive à laquelle se livrent les socialistes avec cette motion de censure ne peut pas nous faire oublier les premières réactions spontanées, sincères et positives...

Mme Martine David. Dans la rue !

M. Gilles Carrez. ... de responsables socialistes, spécialistes des problèmes de santé, comme l'ancien ministre Claude Evin.

M. Claude Bartolone. Donnons plutôt la parole à Toubon !

M. Gilles Carrez. Le quatrième considérant évoque la nécessaire solidarité nationale. Or telle est précisément la priorité du gouvernement d'Alain Juppé.

Le Premier ministre vient d'expliquer qu'il se refuse, s'agissant des réformes nécessaires, à opposer certaines catégories de Français, comme celles des fonctionnaires et des agents des grands services publics, qui seraient des privilégiés, aux autres Français. La seule vérité qui compte, c'est que nous devons sauver les régimes de retraite qui sont presque tous menacés par une évolution défavorable du rapport entre actifs et retraités.

La première des solidarités, mes chers collègues, est celle qui doit exister entre les générations. Nous n'avons pas le droit de sacrifier nos enfants en leur transmettant un fardeau insupportable. Le Premier ministre a raison de confier à une commission indépendante et pluraliste le soin de mettre à plat ce problème, d'évaluer avec objectivité et équité les différents régimes de retraite dont bénéficient les Français, ainsi que de dessiner leur évolution prévisible.

Il a raison d'insister sur la concertation approfondie avec toutes les parties prenantes, dont feront l'objet les propositions de la commission concernée.

Il a raison de dire qu'un problème d'une telle importance ne trouvera de solution que par le dialogue et par la prise de conscience de chacun, qui doivent précéder l'acceptation de réformes difficiles mais inévitables.

Aussi, quand les socialistes l'accusent de compromettre la solidarité nationale, ils instruisent un faux procès et oublient qu'en laissant se développer l'exclusion aux dépens de millions de nos concitoyens, ce sont eux qui ont ouvert cette fracture sociale que le Président de la République et le Gouvernement s'efforcent de réduire aujourd'hui !

M. Claude Bartolone. Et il parle toujours ! C'est de la torture !

M. Laurent Fabius. C'est Duracell !

M. Gilles Carrez. Le cinquième considérant de la motion de censure évoque la croissance économique, qui serait étouffée par la politique du Gouvernement. Quant à nos collègues socialistes, c'est plutôt l'amnésie qui les étouffe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qui d'autre qu'eux a légué en 1993 en héritage une économie qui, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, connaissait une croissance négative.

Dès 1994, grâce aux mesures du Gouvernement, la croissance est revenue. Elle s'est amplifiée en 1995 et elle sera, j'en suis sûr, au rendez-vous en 1996.

La croissance est indispensable pour lutter efficacement contre le chômage, mais elle a une exigence : la réduction des déficits publics et, corrélativement, la baisse des taux d'intérêt.

L'allègement considérable des charges sur les salaires et le plan de mobilisation des PME visent à stimuler l'initiative, à relancer l'investissement, la production, et donc l'emploi.

Toutes les conditions économiques sont aujourd'hui remplies pour que la consommation puisse repartir.

M. Alain Le Vern. Vous n'avez rien compris !

M. Gilles Carrez. Seuls des facteurs psychologiques retardent son démarrage, comme l'attente des réformes que chaque Français reconnaît comme nécessaires, comme aussi les mouvements de grève qui, aujourd'hui, inquiètent nos concitoyens.

Mme Martine David. On peut le dire !

M. Gilles Carrez. Une fois cette passe difficile franchie et les réformes expliquées et bien comprises, la consommation repartira à son tour.

M. Alain Le Vern. Dites cela à vos électeurs !

M. Gilles Carrez. Mais si nous laissons à nouveau filer les déficits publics, comme les socialistes l'ont fait trop longtemps, tous les efforts de redressement entrepris depuis deux ans et demi l'auront été en vain. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Dupuy. Cela vous gêne !

M. Gilles Carrez. Le combat de l'emploi est à ce prix, et c'est le contraire de ce qu'insinue avec mauvaise foi le sixième et dernier considérant de la motion de censure. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La priorité absolue du Premier ministre, celle de tout son gouvernement et de toute la majorité, reste celle de la lutte contre le chômage, de la bataille pour l'emploi. Les résultats sont là, et ils sont encourageants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Depuis plus d'un an, le chômage recule, et en particulier le chômage de longue durée. Le contrat initiative-emploi – 120 000 contrats ont été signés à ce jour – démontre l'efficacité de l'action du Gouvernement.

L'emploi des jeunes constitue lui aussi notre préoccupation prioritaire. Nous sommes tous bien conscients qu'au-delà des besoins d'encadrement pédagogique et d'équipements qu'expriment les étudiants, ce sont bien aux problèmes d'accès à un premier emploi qu'il faut pouvoir répondre.

C'est l'ensemble de la politique que mène le Gouvernement dans sa cohérence, sa détermination et sa durée qui apportera, j'en suis sûr, les réponses nécessaires.

Mes chers collègues, pour conclure (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), je dirai que le contraste était cet après-midi saisissant : on avait, d'un côté, une motion de censure reposant sur des arguments dont aucun ne résiste à une analyse objective, un président de groupe socialiste qui se pose en donneur de leçons (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) alors que son expérience d'ancien Premier ministre devrait l'inciter à plus de modestie (« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) et, de l'autre, un Premier ministre qui présente un véritable projet, inspiré par le triple souci de justice, de responsabilité et d'action !

Un député socialiste. Et d'arrogance !

M. Gilles Carrez. D'un côté, on trouve une opposition qui se flattait il y a peu d'avoir une culture de gouvernement, qui retombe dans ses vieux démons (« Tiens donc ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), qui interdit aux plus lucides des siens de s'exprimer, qui oublie qu'elle aussi, quand elle était au pouvoir, avait cherché à réformer dans certaines des directions aujourd'hui proposées,...

M. Michel Péricard. Et qui n'y est pas parvenue !

M. Gilles Carrez. ... une opposition socialiste que l'on sent à la remorque de la CGT et du parti communiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et qui, de

façon tardive et dans le désordre, préfère, plutôt que de débattre, se réfugier dans l'amnésie ! Cette opposition est incapable de proposer quoi que ce soit, ainsi que M. Fabius vient d'en faire la pitoyable démonstration.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Carrez.

M. Gilles Carrez. Je vais effectivement conclure, monsieur le Premier ministre... (*Rires.*) Je vais conclure, monsieur le président (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Le Premier ministre a insisté sur sa volonté de concertation et de dialogue. Nous avons été tous sensibles, cet après-midi, à la nécessité qu'il a exprimée de ne pas diviser les Français, de ne pas les dresser les uns contre les autres, mais au contraire de les écouter et de les rassembler. Comme notre histoire nationale nous l'a toujours montré, il faut, dans les périodes difficiles, une volonté politique. Le Gouvernement en fait preuve, fort du soutien et de la volonté propre du Président de la République. Il saura expliquer et convaincre. Il veut renouer avec un vrai dialogue et une vraie concertation avec les partenaires sociaux.

Aussi, en rejetant la motion de censure socialiste, le groupe du Rassemblement pour la République n'exprimera pas seulement un refus : il apportera d'abord et avant tout un soutien unanime et confiant à la politique du Gouvernement et de son Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. En écoutant notre collègue Carrez, j'ai cru comprendre qu'il était candidat pour entrer au Gouvernement. Le Premier ministre pourra être satisfait de son explication de vote, mais je ne suis pas sûr que ce soit, pour lui, la meilleure garantie d'une longévité politique.

M. Gabriel Kaspereit. Merci de lui porter tant d'intérêt !

M. Didier Migaud. Messieurs les ministres, je suis persuadé qu'il n'y aurait pas eu meilleur censeur de votre politique que l'actuel Président de la République s'il était redevenu candidat.

Nombre de nos concitoyens sont aujourd'hui révoltés. Votre présence, qui suit l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, messieurs les ministres, est en fait le résultat d'une formidable tromperie. La coalition autour du candidat Chirac était un cocktail détonant qui certes vous a amenés à la victoire à la suite de nombreux mensonges, mais, à l'épreuve des faits, nous nous apercevons que l'addition d'ambitions ne fait pas une politique cohérente car depuis que vous êtes au pouvoir, les contradictions sont permanentes.

M. le Premier ministre ainsi que les différents orateurs de la majorité ont évoqué notre amnésie et nos mensonges supposés. Je voudrais lui dire – et je suis sûr, monsieur le garde des sceaux, que vous serez mon interprète...

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Absolument, je serai votre greffier !

M. Didier Migaud. ... que nous avons en lui un expert. En effet, M. le Premier ministre oublie non seulement ses propos de campagne, mais aussi qu'il a été, aux côtés de

M. Balladur, l'un des ministres qui ont géré notre pays depuis 1993. Il a beaucoup insisté sur les mensonges que nous proférerions, mais quand dit-il la vérité? Quand M. le Président de la République dit-il la vérité? M. le Premier ministre a évoqué certains propos tout à l'heure. Je voudrais également le citer ou citer le Président de la République. Quand le Président de la République ment-il? Lorsqu'il dit: « Je souhaite que l'on diminue l'impôt sur le revenu pour tous les contribuables »?

M. Christian Dupuy. Ne mettez pas en cause le Président de la République dans cette enceinte, où vous savez qu'il ne peut pas vous répondre, c'est indigne! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Dupuy, M. Migaud est libre de ses propos!

M. Christian Dupuy. C'est inadmissible!

M. Didier Migaud. Quand le Premier ministre et le Président de la République mentent-ils? Lorsqu'ils déclarent souhaiter une diminution de l'impôt sur le revenu pour tous les contribuables?

M. le garde des sceaux. J'ai été censuré pour moins que cela dans le temps!

M. Didier Migaud. ... ou lorsqu'ils organisent un alourdissement sans précédent des prélèvements obligatoires? Quand le Président de la République ment-il?

M. Christian Dupuy. J'ai souvenir d'un député qui a été censuré pour avoir mis en cause l'ex-Président de la République!

M. Didier Migaud. Le 6 mai 1995, il nous dit: « L'objectif que nous devons garder à l'esprit pour lutter efficacement contre le chômage, c'est la baisse des prélèvements obligatoires » et, avec M. le Premier ministre, il bat le record absolu des prélèvements obligatoires – plus de 45 p. 100 du PIB – ce que M. Carrez a parfaitement oublié de dire tout à l'heure!

Quand M. le Premier ministre ment-il? Lorsqu'il proclame sa fierté d'avoir appartenu au gouvernement de M. Balladur ou lorsqu'il qualifie de calamiteux l'héritage de celui-ci, parlant même de péril national?

La France va mal et la situation est grave. Elle serait désespérée même, si nous n'avions pas la chance, nous dit-on, d'avoir le Premier ministre que nous avons. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Celui-ci a montré tout au long de cet après-midi une arrogance certaine, soutenu par nos collègues de la majorité.

M. Pierre Lequiller. Oui, tout à fait!

M. Didier Migaud. Certes, il leur est sûrement plus agréable d'être ici, entre eux, nombreux, que dans leur circonscription...

M. Christian Dupuy. Détrompez-vous!

M. Didier Migaud. ... où le discours qu'ils tiennent est souvent aux antipodes de leur comportement à l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Oui les déclarations de vos candidats aux dernières élections législatives partielles traduisent en effet un certain recul par rapport à l'action gouvernementale! (« *Absolument!* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Les Français doutent des compétences du médecin que vous voulez être, monsieur le Premier ministre, tout simplement parce que le diagnostic que vous établissez est faux. Vous faites une erreur d'analyse sur la situation

économique. Votre thérapeutique est mauvaise. Quant à votre capacité à écouter et à expliquer, vous l'avez démontré une fois de plus cet après-midi, elle est malheureusement quasiment nulle.

Avoir un Premier ministre « droit dans ses bottes », ce n'est pas suffisant pour beaucoup de Français qui vont de plus en plus mal. Il faut du courage, dites-vous. Mais le courage, ce n'est pas obligatoirement augmenter davantage les impôts pour le plus grand nombre. Vous confondez entêtement et détermination, obstination et résolution. Et si l'on regarde le bilan qui est le vôtre depuis la dernière élection présidentielle, on s'aperçoit que le chômage se met à augmenter depuis trois mois, que la croissance stagne – elle était de 0,2 p. 100 environ, ces deux derniers trimestres – et les objectifs que vous avez affichés pour 1996 ne seront vraisemblablement pas atteints et que la consommation des ménages est en recul. Certes, vous utilisez l'argument selon lequel l'activité faiblit partout en Europe. Mais elle faiblit davantage en France, et c'est le résultat de votre politique.

Depuis que M. Juppé a pris la responsabilité du Gouvernement, ce sont 90 milliards d'impôts nouveaux, en année pleine, qui frappent les Français. M. Carrez nous disait que nous étions des champions, mais nous battons un autre record depuis 1995, depuis que M. Juppé est Premier ministre: celui du nombre d'impôts nouveaux créés en si peu de mois. D'autant que le plan Juppé sur la sécurité sociale va les augmenter encore de 55 milliards. Nous battons effectivement le record absolu des prélèvements obligatoires, qui dépassent 45 p. 100 du PIB.

En quelques mois, les Français auront connu deux hausses du forfait hospitalier, deux relèvements de la CSG... une augmentation de la TVA et le blocage des allocations familiales qui devraient être en outre fiscalisées, ce qui aura pour conséquence de rendre impossibles environ 300 000 familles qui ne l'étaient pas. Quant à votre projet de réforme fiscale, il nous inspire également beaucoup d'inquiétudes. Le Premier ministre a été obligé tout à l'heure de rectifier les propos de M. Arthuis. D'ailleurs vous étiez nombreux autour de lui, messieurs de la majorité. C'était vraisemblablement pour lui témoigner votre sympathie et votre solidarité mais peut-être aussi souhaitait-il vous avoir sous la main pour éviter que l'un d'entre vous ne tienne sur une radio des propos contraires à ceux qu'il nous livrait à ce pupitre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La confiance, les Français ne peuvent pas vous la donner parce que vous ne leur tracez aucune perspective. S'agissant toujours des prélèvements obligatoires, voyons quel est le prétendu effort que vous demandez à ceux qui pourraient pourtant contribuer davantage. Alors même que vous accroissez les prélèvements obligatoires, qui concernent une majorité de nos concitoyens, de 90 milliards de francs, vous augmentez l'impôt sur les grandes fortunes de 400 millions. Ceux qui perçoivent des revenus du capital seront les moins touchés. Ils ne paieront que 0,5 p. 100 contre 2,9 p. 100 pour la plupart des salariés. La caractéristique principale de la politique du Gouvernement, c'est effectivement l'injustice et c'est la raison pour laquelle tant de Français sont dans la rue.

Nous nous interrogeons sur la cohérence de cette politique. Tout à l'heure, M. le Premier ministre nous a parlé des jeunes et de l'Université. Mais pourquoi, en 1993, M. Bayrou, déjà ministre de l'éducation nationale, n'a-t-il pas poursuivi le programme Université 2 000 alors même qu'il en avait la possibilité? Il a, au contraire, choisi de l'arrêter, ce qui explique les mouvements que connaît l'Université depuis 1993. Aujourd'hui, M. Bayrou

cherche à expliquer qu'il n'est pas au gouvernement depuis trois ans ! C'est à nous de lui rappeler qu'il est ministre de l'éducation nationale depuis 1993...

M. Jean Glavany. C'est sa troisième rentrée !

M. Didier Migaud. ... et qu'il a largement contribué à l'héritage qu'il dénonce aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lequiller. Il n'était pas ministre des Universités !

M. Didier Migaud. De même, M. le Premier ministre évoque des déficits « abyssaux » – c'est le terme qu'il a employé – mais desquels parle-t-il ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. De ceux de Balladur ! Des siens !

M. Didier Migaud. De ceux de M. Balladur, effectivement, auxquels il a contribué. En effet, alors que le rapport Raynaud avait reconnu, en 1993, en chargeant un peu la barque, un déficit de l'ordre de 330 milliards de francs, M. Juppé, lorsqu'il fait le constat de la politique de M. Balladur trouve plus de 350 milliards de francs de déficit. Alors même que votre discours portait sur la réduction des déficits, vous n'avez eu de cesse que de les aggraver et vous présentez aujourd'hui la facture aux Français !

Certes, nous ne nous faisons pas d'illusion quant au résultat du vote qui va être exprimé. Cela dit, monsieur le président, pour gagner du temps, je pourrais vous proposer de voter cette motion de censure à main levée (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste*) car je constate que nombre de nos collègues de la majorité ont déserté l'hémicycle. Peut-être ont-ils souhaité retourner dans leur circonscription pour expliquer davantage la politique du Gouvernement, même si le Premier ministre leur a dit qu'ils auront probablement encore deux années de sursis ! En effet, compte tenu du soutien qu'ils vont lui apporter, le spectre de la dissolution de l'Assemblée nationale, que certains d'entre eux doivent craindre, pourrait s'éloigner.

M. Christian Dupuy. C'est tout petit !

M. Didier Migaud. Cela dit, ne vous y trompez pas, ce n'est pas parce que la motion de censure sera aujourd'hui repoussée que, dimanche prochain, vous ne passerez pas encore une journée inconfortable parce que ce seront les Français qui s'exprimeront alors. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Attendez dimanche !

M. Didier Migaud. Et cela ne vous évitera pas de connaître encore beaucoup de dimanches très inconfortables sur le plan électoral.

Le décalage est grand entre le vote qui va être émis ici et ce que pensent les Français, car je suis persuadé qu'une majorité d'entre eux voteraient cette motion de censure...

M. Louis Mexandeau. Certainement !

M. Didier Migaud. ... s'ils en avaient la possibilité.

Nos compatriotes, messieurs les ministres, peuvent comprendre que des efforts sont nécessaires, encore faut-il qu'ils soient répartis équitablement. Or votre politique a justement consisté à faire le contraire pendant toute la discussion budgétaire. En matière fiscale, nous avons constaté votre obstination à refuser toute proposition en faveur des plus modestes de nos compatriotes. En

revanche, vous avez fait preuve d'une imagination débordante pour accorder des avantages fiscaux supplémentaires aux plus hauts revenus. J'en veux pour preuve les dispositions relatives à la transmission des entreprises ou les exonérations en matière d'impôt de bourse prévues dans le projet de collectif budgétaire que vous allez nous présenter demain. Et, lorsque nous avons demandé en commission des finances à combien se montait, pour l'Etat, la perte de recettes liée à l'exonération de l'impôt de bourse, on nous a répondu que le coût des exonérations successives intervenues en la matière depuis deux ans était de plus de 2 milliards de francs. Est-ce cela la justice à laquelle vous appelez ? Est-ce cela l'équité que vous prônez !

Le meilleur service que M. le Premier ministre pourrait rendre à la France serait d'accepter enfin de négocier avec l'ensemble des partenaires syndicaux et d'entendre ce que les Français lui disent. Mais le plus simple serait qu'il démissionne et rende son tablier pour qu'une nouvelle politique puisse être proposée aux Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vote de la motion de censure

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application de l'article 65 du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune. Conformément à l'article 66, paragraphe II, le vote aura lieu, par appel nominal, au moyen de l'urne électronique placée sur la tribune.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Ils monteront à la tribune à l'appel de leur nom et remettront aux secrétaires un bulletin de couleur blanche.

Les titulaires d'une délégation de vote devront remettre aux secrétaires, dans les mêmes conditions, un bulletin de couleur blanche au nom de leur délégué. J'insiste sur ce point : le vote du délégué doit être exprimé au moyen de son propre bulletin.

Je précise que les délégations de vote doivent avoir été enregistrées avant l'annonce du scrutin.

Nous allons maintenant passer au vote.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre B.*)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

.....

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans quarante-cinq minutes, soit à vingt et une heures.

(*Le scrutin est ouvert à vingt heures quinze.*)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Je vais proclamer le résultat du scrutin constaté par les secrétaires.

Messieurs les huissiers, veuillez inviter nos collègues à regagner leur place.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la
motion de censure 284
Pour l'adoption 88

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

6

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 21 décembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Mercredi 6 décembre, à neuf heures et quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet de loi de finances rectificative pour 1995, la séance de l'après-midi pouvant être prolongée, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.

Jeudi 7 décembre, à neuf heures :

Questions orales sans débat à quinze heures, et éventuellement vendredi 8 décembre et samedi 9 décembre à neuf heures et quinze heures :

Projet autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale, les séances de l'après-midi pouvant être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.

Mardi 12 décembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite du projet de loi de finances rectificative pour 1995.

Projet relatif au supplément de loyer de solidarité.

Mercredi 13 décembre, à neuf heures :

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Madrid.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Séance réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée nationale, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution : à la demande du groupe socialiste, débat sur la reprise, par la France, des essais nucléaires.

Jeudi 14 décembre, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Six projets, adoptés par le Sénat, autorisant la ratification de conventions ou d'accords internationaux.

A quinze heures :

Deuxième lecture du projet portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Deuxième lecture du projet pour l'application de la loi constitutionnelle sur la session parlementaire unique et l'inviolabilité parlementaire.

Suite du projet relatif au supplément de loyer de solidarité.

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1996.

Mardi 19 décembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Proposition de loi tendant à faciliter la transformation de districts urbains en communautés urbaines.

Projet sur le fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi.

Mercredi 20 décembre, à neuf heures :

Suite du projet sur le fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet sur la répression du terrorisme.

Jeudi 21 décembre, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Suite du projet sur la répression du terrorisme.

A quinze heures :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1995.

Suite du projet sur la répression du terrorisme.

7

DEMANDES D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

M. le président. Par ailleurs, la conférence des présidents a été saisie de demandes tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion de cinq des six projets de loi autorisant la ratification de conventions ou d'accords internationaux, inscrits à l'ordre du jour du jeudi 14 décembre.

Il peut être fait opposition à cette demande, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'au mercredi 13 décembre, à dix-huit heures.

8

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 5 décembre 1995, de M. Jean-Pierre Delalande, un avis, n° 2415, présenté au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n° 2405).

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 6 décembre 1995 à neuf heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 2357, de finance rectificative pour 1995 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2407) ;

M. Pierre Favre, rapporteur pour avis au nom de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2409).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du lundi 4 décembre 1995)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 21 décembre 1995 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 5 décembre 1995, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement et l'éloge funèbre de Frédéric Jalon :

Discussion de la motion de censure présentée par M. Laurent Fabius et soixante-trois membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution et vote sur cette motion.

Mercredi 6 décembre 1995, le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995 (n°s 2357, 2407 et 2409).

(La séance de l'après-midi pouvant être prolongée, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)

Jeudi 7 décembre 1995, le matin, à neuf heures, questions orales sans débat, et l'après-midi, à quinze heures, et éventuellement **vendredi 8 et samedi 9 décembre 1995**, le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures :

Discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n°s 2405 et 2414).

(Les séances de l'après-midi pouvant être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)

Mardi 12 décembre 1995, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Éventuellement, suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995 (n°s 2357, 2407 et 2409) ;

Discussion du projet de loi relatif au supplément de loyer de solidarité (n°s 2319 et 2382).

Mercredi 13 décembre 1995 :

Le matin, à neuf heures :

Déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Madrid et débat sur cette déclaration.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Débat sur la reprise par la France des essais nucléaires.

(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

Jeudi 14 décembre 1995 :

Le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine relative à la circulation et au séjour des personnes (n°s 2303 et 2385) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine (n°s 2305 et 2385) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur la circulation et le séjour des personnes (ensemble deux échanges de lettres) (n° 2310) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali (n° 2311) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord général de coopération entre les Etats de la Commission de l'océan Indien (n°s 2306 et 2412).

(Ces textes faisant l'objet d'une demande d'application de la procédure d'adoption simplifiée [art. 103 à 107 du règlement].)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (ensemble neuf annexes) et de l'accord relatif à l'application de la partie XI de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (ensemble une annexe) (n° 2309).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 2369) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi pris pour l'application des dispositions de la loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995, qui ont institué une session parlementaire ordinaire unique et modifié le régime de l'inviolabilité parlementaire (n° 2368) ;

Éventuellement, suite de la discussion du projet de loi relatif au supplément de loyer de solidarité (n°s 2319 et 2382) ;

Discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1996.

Mardi 19 décembre 1995, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. André Rossinot tendant à faciliter la transformation des districts urbains en communautés urbaines (n° 2326) ;

Discussion du projet de loi portant création d'un fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi (n° 2346).

Mercredi 20 décembre 1995 :

Le matin, à neuf heures :

Éventuellement, suite de la discussion du projet de loi portant création d'un fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi (n° 2346).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire (n°s 2302 et 2406).

Jeudi 21 décembre 1995 :

Le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Éventuellement, suite de la discussion du projet de loi tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire (n°s 2302 et 2406).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1995 ;

Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Franck Borotra, député de la 2^e circonscription des Yvelines, se démet de son mandat de député.

Acte est pris de cette démission au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 5 décembre 1995.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets du 5 décembre 1995)

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(241 membres au lieu de 242)

Supprimer le nom de M. Franck Borotra.

GROUPE SOCIALISTE

(51 membres au lieu de 50)

Ajouter le nom de M. Patrice Tirolien.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(2 au lieu de 3)

Supprimer le nom de M. Patrice Tirolien.

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'UNION EUROPÉENNE

En application de l'article 25 du règlement, le groupe UDF a désigné M. Pierre Lequiller pour faire partie de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, en remplacement de M. Michel Meylan.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la présente publication.

EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

(*Application des articles 103 à 107 du règlement*)

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine relative à la circulation et au séjour des personnes (n° 2303).

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République centrafricaine (n° 2305).

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali sur la circulation et le séjour des personnes (ensemble deux échanges de lettres) (n° 2310).

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention d'établissement entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali (n° 2311).

Projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord général de coopération entre les Etats de la Commission de l'océan Indien (n° 2306).

Lors de la réunion de la conférence des présidents du 4 décembre 1995, ces projets de loi, inscrits à l'ordre du jour du jeudi 14 décembre 1995, ont fait l'objet de demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée.

Conformément à l'article 104 du règlement, il peut être fait opposition à ces demandes jusqu'au **mercredi 13 décembre 1995, à dix-huit heures**.

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 1^{er} décembre 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 525. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord, sous forme d'échange de lettres, relatif à l'application provisoire de l'accord de coopéra-

tion en matière de pêches maritimes entre la Communauté européenne et le Royaume du Maroc, paraphé à Bruxelles le 13 novembre 1995, et proposition de règlement du Conseil relatif à la conclusion de l'accord de coopération en matière de pêches maritimes entre la Communauté européenne et le Royaume du Maroc et arrêtant les dispositions pour son application (COM [95] 608 final).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 30 novembre 1995 qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 27 novembre 1995, la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 406. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la téléphonie vocale des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (COM [94] 689 final).

ORDRE DU JOUR

Pour mémoire :

Discussion et vote le mardi 5 décembre 1995, à quinze heures, sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par :

MM. Fabius, Chevènement, Andy, d'Attilio, Ayrault, Balligand, Annette, Bartolone, Bataille, Bateux, Beauchaud, Michel Berson, Bois, Bonrepaux, Boucheron, Boulaud, Braine, Laurent Cathala, Charles, Darsières, Mme David, MM. Davoine, Defontaine, Derosier, Destot, Dray, Ducout, Dupilet, Durieux, Emmanuelli, Fauchoit, Filleul, Floch, Fromet, Garmendia, Gata, Glavany, Guyard, Idiart, Serge Janquin, Josselin, Kucheida, Labarrère, Le Déaut, Le Pensec, Le Vern, Malvy, Masse, Mathus, Mexandeau, Michel, Didier Migaud, Mme Neiertz, MM. Quilès, Rodet, Mme Royal, MM. Saumade, Sarre, Sicre, Schwartzberg, Mme Taubira-Delannon, MM. Tirolien, Vaillant, Zuccarelli.

QUESTIONS ORALES

Etrangers

(conditions d'entrée et de séjour – réglementation – application – conséquences)

750. – 6 décembre 1995. – Depuis l'entrée en vigueur des lois relatives à la maîtrise de l'immigration et à l'accueil, au statut et au séjour en France des étrangers, la situation des étrangers sur le territoire national est de plus en plus difficile. Les dysfonctionnements induits par ces textes sont tels que deux circulaires ministérielles sont déjà intervenues pour demander aux préfets d'interpréter avec souplesse les dispositions relatives à la situation des étrangers parents d'enfants français et que l'Assemblée nationale s'est prononcée pour la création d'une commission d'enquête visant à évaluer les effets de ces lois. Quant aux difficultés administratives auxquelles sont confrontés les couples mixtes, elles contraignent trop souvent des personnes à se maintenir sur notre territoire en toute illégalité, allant jusqu'à l'aberration de voir des personnes condamnées pour avoir hébergé leur conjoint(e). En conséquence, **M. Patrick Braouezec** demande à **M. le ministre de l'intérieur** ce qu'il compte entreprendre pour remédier à ces problèmes.

Informatique

(CISI - emploi et activité)

751. – 6 décembre 1995. – **M. Christian Bataille** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur la situation de l'industrie française des services informatiques et particulièrement de l'entreprise qui en anime le pôle public, la société CISI. Les services informatiques

ont longtemps été un pôle d'excellence où les entreprises françaises ont occupé des positions de premier plan en Europe. Mais depuis quelques années, cette situation s'est doublement détériorée. D'une part, le secteur des sociétés de service et d'ingénierie en informatique (SSII) est passé sous domination largement américaine (les cinq plus grandes SSII qui opèrent aujourd'hui en France sont sous contrôle américain), d'autre part et surtout, le secteur européen des SSII a rencontré, ces dernières années, une sévère crise d'actionnariat. Celle-ci, accompagnée d'un net ralentissement conjoncturel depuis l'été, conduisait récemment le président du groupement professionnel Syntec informatique à plaider pour une relance de ce secteur impulsée par les pouvoirs publics. Or, loin d'assister à une telle relance de ce secteur par l'intermédiaire de son pôle public, c'est un démantèlement de celui-ci que l'on constate. CISI est en effet une filiale à 64 p. 100 de CEA-industrie et à 36 p. 100 de Cap Gemini Sogeti. Depuis plusieurs mois est amorcée une opération de rachat par CEA-industrie des parts de Cap Gemini Sogeti, qui aurait pour objectif la cession au groupe britannique SEMA de la totalité du contrôle de CISI. Malgré les démarches effectuées par les différentes organisations syndicales de l'entreprise, aucune information fiable n'est disponible sur le montant des transactions correspondantes, qui paraissent relever de conditions de bradage. Aucune concertation n'a eu lieu sur l'emploi malgré les multiples demandes de rendez-vous des organisations syndicales auprès du CEA et du ministère de l'industrie. Cette opération apparaît non seulement contraire à la logique de relance préconisée par les professionnels du secteur des services informatiques, mais aussi inspirée par une logique de liquidation d'un pôle public qui pourrait être le moteur de cette relance. Il lui demande en conséquence quel projet soutient le Gouvernement pour le secteur des services en informatique et quelles sont plus particulièrement ses intentions pour son pôle public, la société CISI.

Voirie

(RN 20 – aménagement – contournement de Saales)

752. – 6 décembre 1995. – **M. Alain Ferry** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur l'effet structurant de la RN 20 qui doit être pris en compte pour mener une véritable politique de développement interrégionale dans le massif vosgien, au même titre que les deux autres axes, RN 59 et RN 66, classées grandes liaisons d'aménagement du territoire. En outre, il désirerait connaître l'état d'avancement, et donc la prise en charge, du dossier relatif à la reconstruction d'un pont à Saales et au contournement de Saales.

Télévision

(redevance – exonération – conditions d'attribution – associations)

753. – 6 décembre 1995. – **M. Jean-Claude Asphe** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les graves difficultés que posent à de nombreuses associations la réglementation de la taxe audiovisuelle. En effet, ces associations se sont dotées, à des fins pédagogiques ou culturelles, de postes de télévision afin de visionner des cassettes vidéo. Elles ont d'ailleurs souvent engagées des frais financiers (150 F par appareil) pour transformer leurs récepteurs de télévision en simples moniteurs ne leur permettant ainsi plus de recevoir de programmes. Or, malgré ces transformations et les dépenses ainsi occasionnées, le décret n° 92-304 du 30 mars 1992 relatif à l'assiette et au recouvrement de la redevance considère ces moniteurs comme des appareils entrant dans le champ d'application de cette taxe. Cette réglementation apparaît inéquitable aux membres de ces associations, qui ne bénéficient pas – en fait – des programmes de télévision des chaînes publiques et qui ont ainsi l'impression de payer un service qu'elles n'utilisent pas. Compte tenu, de plus, du surcoût financier que le paiement de la redevance entraîne pour ces associations aux ressources souvent faibles et dont le travail d'animation et d'action sociale est indispensable dans nos villes comme dans nos campagnes, il lui demande s'il ne serait pas envisageable de modifier le décret de 1992 afin d'exonérer du paiement de la redevance le secteur associatif.

Chômage : indemnisation

(allocations – cumul avec une pension militaire de retraite)

754. – 6 décembre 1995. – **M. Charles Cova** souhaite attirer l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur les règles de cumul d'une allocation d'assurance chômage et

d'une pension militaire de retraite. Les militaires en activité supportent des contraintes plus fortes que dans le reste de la fonction publique. La loi de programmation militaire en 1994 a consacré la spécificité du métier militaire et a refusé que soit assimilée la pension des militaires à un avantage vieillesse ou à une retraite de droit commun. Par la suite, le Parlement modifiait le statut général des militaires et l'article 71 de la loi du 13 juillet 1972. Depuis, la loi prévoit que le droit d'accéder à un emploi est garanti aux militaires admis d'office, ou sur leur demande, à la position statutaire de retraité avant l'âge fixé par la loi pour bénéficier de la pension de vieillesse du régime général de la sécurité sociale. Il y a tout juste un an, le ministre du travail avait pris l'engagement d'engager des négociations avec l'UNEDIC pour réviser les règles permettant de percevoir une pension militaire de retraite et éventuellement une allocation chômage. Il était également question d'écarter du champ de compétence de l'UNEDIC ces règles de cumul qui concernent davantage le ministère de la défense que les partenaires sociaux. Or aujourd'hui rien ne semble avoir été entrepris. C'est pourquoi il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Aménagement du territoire

(politique et réglementation – rôle des entreprises publiques)

755. – 6 décembre 1995. – **M. Jacques-Michel Faure** demande à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration** comment le Gouvernement compte impliquer les entreprises publiques dans la reconquête du territoire. En effet, EDF pratique des tarifs plus élevés en zone rurale qu'en ville ; la SNCF envisage la suppression de lignes secondaires (exemple : Bellac-Poitiers) ; France Télécom n'équipe pas les petites villes de moyens permettant de disposer de possibilités de télétraitement de l'information, etc. Cette situation pénalise les zones à reconquérir et va dans le sens inverse du texte de loi sur l'aménagement du territoire.

Sécurité sociale

(organismes de sécurité sociale – restructuration – perspectives)

756. – 6 décembre 1995. – **M. Edouard Leveau** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur les conséquences de la départementalisation de certains services prévue dans la réorganisation du réseau des caisses locales du régime général de sécurité sociale avec l'objectif de maintenir un seul organisme par département. Ce projet de départementalisation signifierait-il la suppression des structures existant dans des villes comme Dieppe, Le Havre, Béziers, Valenciennes ou Dunkerque à titre d'exemple ? Si tel était le cas, ne pense-t-il pas que cette mesure irait à l'encontre de certaines dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire reconnaissant la notion de bassins d'emploi et de pays ? La remise en question de l'existence des dites structures, non départementalisées, ne semble pas aller dans le sens de son projet de réduire les dépenses de gestion et de favoriser l'efficacité de notre système. En effet les résultats des services, aujourd'hui menacés par la départementalisation, démontrent leur efficacité. Leur excellent classement parmi les cent organismes français le prouve. Il lui demande donc de bien vouloir étudier le problème avant d'engager la réorganisation des services prévue dans le projet de réforme présenté par M. le Premier Ministre.

Textile et habillement

(emploi et activité – concurrence étrangère – aides de l'Etat – perspectives)

757. – 6 décembre 1995. – **M. Christian Vanneste** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur la grave crise que connaît depuis plusieurs mois l'industrie textile. Cette crise s'explique par des phénomènes internes et externes. Des phénomènes internes tout d'abord : la chute de la consommation textile des ménages qui, ces derniers mois, est la plus élevée enregistrée en France, ajoutée à celle de la demande industrielle se traduit par une déstructuration complète de la production française. Par ailleurs, les problèmes des dévaluations compétitives, qui renforcent la compétitivité de pays voisins tels que le Portugal, l'Espagne ou l'Italie, et ceux des coûts salariaux des pays asiatiques frappent de plein fouet cette industrie. Aussi demande-t-il qu'un plan d'urgence temporaire soit mis en œuvre rapidement. Au titre des mesures très attendues par cette profession, il propose : l'extension à 1,5 SMIC des allègements de

charges proposés par le Gouvernement dans le budget 1996 ; ciblée sur les secteurs agressés par les dévaluations compétitives de nos principaux concurrents européens, cette mesure pourrait être financée par un redéploiement limité des crédits initialement prévus par le Gouvernement pour les contrats initiative-emploi ; l'augmentation à 29 francs par heure de l'indemnisation par l'Etat du chômage partiel, actuellement fixée à 18 francs ; la mise en œuvre, enfin, d'un plan d'allègement des charges sociales de 12 p. 100 sur tous les salaires de la profession en contrepartie d'un engagement de la profession de ne pas licencier et de faire un effort significatif en matière de formation professionnelle. En conclusion, il lui rappelle qu'un nombre croissant de petites et moyennes entreprises textiles se trouve proches d'une situation de rupture, tant au plan économique que social.

Collectivités territoriales
(Corse – impôts locaux – taxe d'habitation –
taux – fixation – légalité)

758. – 6 décembre 1995. – **M. Georges Hage** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les problèmes posés par la mise en recouvrement de la taxe d'habitation en Haute-Corse. La part départementale a subi une hausse de 27 p. 100. Si la mesure pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des familles, on peut s'interroger sur la régularité de la décision prise par la commission permanente dans la plus stricte confidentialité et non par le conseil général lui-même. Le préfet n'avait pas contesté la décision. Or il apparaît que la délibération de la commission permanente n'a pas de caractère exécutoire. Le décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatif au recueil des actes administratifs des communes et des départements n'a pas été respecté. L'article 3 de ce décret précise que « le dispositif des délibérations du conseil général et des délibérations de la commission permanente prises par délégation ainsi que les actes du président du conseil général à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins mensuelle ». Or, après consultation des recueils de l'année en cours, il apparaît que la délibération de la commission permanente n'y figure pas. Par conséquent, il n'y a pas de forclusion et le représentant de l'Etat peut déférer la délibération de la commission permanente au tribunal administratif afin qu'elle soit annulée. Il peut en même temps demander à l'administration fiscale de surseoir à l'actuelle mise en recouvrement. Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre en ce sens.

Voirie
(RN 51 – aménagement en autoroute – perspectives)

759. – 6 décembre 1995. – Les élus responsables économiques du département des Ardennes réclament depuis des années une accélération des travaux de transformation de la RN 51 en autoroute. Le Premier ministre vient de refuser l'offre du conseil général des Ardennes de souscrire un emprunt pour financer la réalisation des quinze derniers kilomètres avant l'an 2000 et prévoit la fin des travaux en 2002. Il est par contre envisagé de renforcer la direction départementale de l'équipement des Ardennes pour accélérer les études, afin que les travaux puissent débuter dès le début du prochain contrat de plan. **M. Philippe Mathot** demande à **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** s'il peut lui confirmer cette dotation supplémentaire en personnel et s'il lui semble possible, dans l'affirmative, de gagner un an et de terminer les travaux en 2001.

Police
(poste de police de Joué-lès-Tours –
transformation en commissariat subdivisionnaire – perspectives)

760. – 6 décembre 1995. – **M. Hervé Novelli** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur une demande de transformation du poste de police de Joué-lès-Tours en commissariat subdivisionnaire. Au début de l'année 1994, le ministre d'alors avait bien voulu faire droit à cette demande et l'avait confirmé sur place. La création d'un commissariat subdivisionnaire s'accompagne d'une augmentation significative des moyens financiers mais aussi des moyens humains. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la situation exacte des moyens dévolus à ce jour, et la programmation éventuelle de ceux-ci, pour que le commissariat joue pleinement le rôle qu'en attend la population jocondienne.

Enseignement technique et professionnel
(IUT de Reims – antenne de Charleville-Mézières –
Ouverture – perspectives)

761. – 6 décembre 1995. – En 1993, le Gouvernement a décidé l'ouverture d'une antenne de l'IUT de Reims à Charleville-Mézières, option gestion administrative et commerciale (GACO). L'ouverture de cet établissement vient d'avoir lieu dans des conditions précaires, sur plusieurs sites. Les travaux de construction qui auraient pu débiter il y a quelques semaines sont au point mort. **M. Philippe Mathot** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** quand débiteront effectivement les travaux et quelles assurances il peut donner à cette antenne pour son avenir dans les Ardennes, sachant que cette formation répond à un réel besoin et que toutes les forces vives du département y sont fortement attachées.

Risques professionnels
(accidentés du travail – indemnisation –
protection sociale – réforme – perspectives)

762. – 6 décembre 1995. – **M. Germain Gengenwin** attire l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur les difficultés financières rencontrées par les personnes victimes d'accident du travail. Il lui expose le cas de M. X..., accidenté le 4 mai 1993. Après vingt-neuf mois d'arrêt de travail, il a été déclaré inapte à reprendre la fonction de conseiller en épargne et prévoyance qu'il avait occupée. Cette décision a été prise le 29 septembre 1995. L'inaptitude a été confirmée à l'issue de la seconde visite médicale du 13 octobre dernier. Son reclassement dans l'entreprise est à l'étude. M. X..., père de famille, est sans ressources depuis le 29 septembre 1995. Il ne perçoit plus les indemnités de la sécurité sociale puisque son état a été consolidé. Il n'est pas non plus rémunéré, son employeur considérant qu'en vertu de l'article R. 241-51-1 du code du travail il n'est tenu de rétablir la rémunération qu'après un délai d'un mois après la deuxième visite médicale. Au moment où le Gouvernement engage une vaste réforme de la protection sociale, il lui demande ce qu'il compte faire afin de ne plus faire subir aux accidentés du travail et à leur famille cette situation précaire pendant laquelle leurs difficultés financières s'aggravent encore davantage et pour mettre un terme à ce délai d'attente injustifié pendant lequel l'assuré est sans ressource.

Politiques communautaires
(risques professionnels – hygiène et sécurité du travail –
équipements et machines – mise en conformité –
coût – conséquences – agro-alimentaire)

763. – 6 décembre 1995. – **M. Jean-Pierre Pont** demande à **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** quelle sera la position du Gouvernement concernant la mise aux normes sanitaires européennes pour l'obtention de l'agrément permettant aux ateliers de mareyage et de transformation du poisson de poursuivre leur activité. En effet, si certains ont fait l'effort d'investir, d'autres préfèrent s'en dispenser, en prévision d'une cessation probable de leur activité. D'autres enfin, attendent une prorogation de la situation actuelle, avec, bien sûr, le risque éventuel d'une menace de fermeture et des licenciements qui s'en suivraient. Or la mise aux normes européennes a un coût élevé, puisqu'il représente une majoration d'un franc par kilo. Donc, ceux qui ont fait l'effort d'investissement seraient pénalisés par rapport à leurs confrères si la mise en application des nouvelles normes européennes était repoussée. Ces nouvelles normes seront-elles appliquées fermement en France dès le 1^{er} janvier 1996, et les mareyeurs et transformateurs de poisson qui n'auraient pas obtenu l'agrément, à cette date, devront-ils cesser immédiatement leur activité ?

Transports ferroviaires
(Eurotunnel – emploi et activité – aides de l'Etat)

764. – 6 décembre 1995. – **M. Léonce Deprez** interroge **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la situation financière de la société Eurotunnel. Eurotunnel connaît un trafic en progression qui permet d'espérer atteindre, avec retard, les objectifs initialement prévus. Cependant, les résultats du premier semestre 1995 de la société indiquent que les recettes s'élèvent à 1,244 milliards de francs français et révèlent une perte de 3,661 milliards

compte tenu du paiement de 2,811 milliards de francs d'intérêts. Les banques auraient perçu 23 milliards de francs d'intérêts depuis la constitution de la société Eurotunnel et le lancement du chantier. Parmi les 220 banques impliquées sont concernées principalement deux banques françaises : la BNP et le Crédit Lyonnais. Le cours des actions s'étant effondré, les banques vont demander de convertir la dette en actions. On peut se demander si les banques n'ont pas contribué à faire chuter le cours des actions afin de les racheter à bas prix. Les propositions de résolution de parlementaires tendant à créer une commission d'enquête sur les causes de la situation actuelle de la société Eurotunnel n'ont pu aboutir en raison d'une instruction judiciaire en cours ouverte le 23 novembre 1994 au tribunal de grande instance de Paris des chefs de délit d'initié et de manipulation des cours. Le Gouvernement ne peut se désintéresser d'une infrastructure vitale pour les relations franco-britanniques et européennes. La solution n'est-elle

pas d'aider la société à améliorer ses résultats en mettant fin aux distorsions de concurrence dont elle est victime ? Le Gouvernement ne peut-il imposer à ses concurrents le même niveau d'exigence en matière de sécurité ? Les compagnies de ferries vendent le produit transport en dessous de son prix de revient grâce aux bénéfices obtenus par les ventes hors taxe. Eurotunnel doit donc réduire ses tarifs en conséquence et vendre à certaines époques les billets en dessous de leur prix de revient. Ne serait-il pas opportun de supprimer les ventes hors taxe sur les ferries. Or l'autorisation qui leur a été accordée le 1^{er} janvier 1993 a été étendue et même prolongée jusqu'en 1999 ! Le Gouvernement ne peut-il pas apporter ses bons offices pour faciliter la révision par les banques de la part qu'elles doivent prendre en vue d'atténuer la charge d'endettement d'Eurotunnel (75 milliards de francs) et assurer la défense des petits actionnaires ?

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du mardi 5 décembre 1995

SCRUTIN PUBLIC À LA TRIBUNE (n° 266)

sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Laurent Fabius, Jean-Pierre Chevènement et 62 de leurs collègues.

Majorité requise 284
Pour 88

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (57) :

Pour : 56. – MM. Léo **Andy**, Gilbert **Annette**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Pierre **Balligand**, Claude **Bartolone**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Michel **Berson**, Jean-Claude **Bois**, Augustin **Bonrepaux**, Jean-Michel **Boucheron**, Didier **Boulaud**, Jean-Pierre **Braine**, Laurent **Cathala**, Camille **Darsières**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Jean-Pierre **Defontaine**, Bernard **Derosier**, Michel **Destot**, Julien **Dray**, Pierre **Ducout**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Durieux**, Henri **Emmanuelli**, Laurent **Fabius**, Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Floch**,

Michel **Fromet**, Pierre **Garmendia**, Kamilo **Gata**, Jean **Glavany**, Jacques **Guyard**, Jean-Louis **Idiart**, Serge **Janquin**, Charles **Josselin**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Jean-Yves **Le Déaut**, Louis **Le Pensec**, Alain **Le Vern**, Martin **Malvy**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Louis **Mexandeau**, Didier **Migaud**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Paul **Quilès**, Alain **Rodet**, Mme Ségolène **Royal**, MM. Roger-Gérard **Schwartzenberg**, Henri **Sicre**, Patrice **Tirolien** et Daniel **Vaillant**.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 9. – MM. Bernard **Charles**, Jean-Pierre **Chevènement**, Régis **Fauchoit**, Jean-Pierre **Michel**, Alfred **Muller**, Georges **Sarre**, Gérard **Saumade**, Mme Christiane **Taubira-Delannon** et M. Emile **Zuccarelli**.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23. – MM. François **Asensi**, Rémy **Auchédé**, Gilbert **Biessy**, Alain **Bocquet**, Patrick **Braouezec**, Jean-Pierre **Brard**, Jacques **Brunhes**, René **Carpentier**, Daniel **Colliard**, Jean-Claude **Gayssot**, André **Gérin**, Michel **Grandpierre**, Maxime **Gremetz**, Georges **Hage**, Guy **Hermier**, Mmes Muguette **Jacquaint**, Janine **Jambu**, MM. Jean-Claude **Lefort**, Georges **Marchais**, Paul **Mercieca**, Ernest **Moutoussamy**, Louis **Pierna** et Jean **Tardito**.